



Situation en matière
de développement durable
dans les Hauts-de-Seine
Rapport 2014



sommaire

introduction	5
1. bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité	7
1.1. l'optimisation des déplacements des agents et la flotte automobile du Conseil départemental	8
1.2. l'efficacité énergétique dans les bâtiments de l'administration	10
1.3. la maîtrise des consommables et la gestion des déchets	12
1.4. la commande publique responsable	17
1.5. des finances saines et durables	18
1.6. la gestion des ressources humaines	20
2. bilan des politiques publiques et des actions mises en œuvre sur le territoire	24
2.1. la lutte contre le changement climatique	25
2.2. la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	32
2.3. l'épanouissement des hauts-séquanais	38
2.4. la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	52
2.5. des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	66
3. pratiques professionnelles au service de l'évaluation, la gouvernance, et la transversalité	70
3.1. l'évaluation des politiques et des actions menées	71
3.2. la gouvernance	72
3.3. la transversalité	75
annexes : tableaux détaillés des indicateurs	76



introduction

Le Rapport BRUNDTLAND de la commission mondiale sur l'environnement de l'ONU définissait en 1987 le développement durable (« sustainable development ») comme « un développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Le présent rapport propose un regard sur les missions et politiques départementales mises en œuvre au travers du prisme du développement durable sur l'année 2014. Il s'appuie pour cela sur le cadre normatif articulé autour de 5 finalités conformément à l'article 255 de la loi Grenelle 2 du 12 Juillet 2010 et au décret n°2011-687 :

Ces 5 finalités, transversales aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux sont :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations ;
- le développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Concilier le développement économique avec l'amélioration du bien-être des habitants, la cohésion sociale et la protection des ressources est un projet global qui nécessite de vérifier en permanence l'adéquation des politiques menées au regard des potentialités du territoire, des attentes de la population et des enjeux du développement durable. Cette analyse nécessite de disposer d'outils permettant d'évaluer la performance des actions mais aussi leur pertinence. C'est pourquoi, ce rapport prend également en compte les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions réalisées.

Pour cette nouvelle édition, la représentation graphique des données et des indicateurs permet d'amorcer une nouvelle façon de communiquer et de rendre plus lisible ce document tout en conservant la démarche d'amélioration continue.

Parmi les actions mises en œuvre par le Département, 7 actions relevant des interventions menées tant au titre du fonctionnement interne que des politiques territoriales sont mises en exergue :

- les filières adaptées pour l'élimination des déchets du Département,
- la dématérialisation des échanges pour la Maison Départementale des personnes handicapées (MDPH),
- la continuité écologique du stade de la Marche à Marnes-la-Coquette, secteur Haras Lupin,
- la restauration responsable dans les collèges,
- la visite sensorielle au musée du Domaine départemental de Sceaux pour appréhender le handicap,
- le Schéma de soutien à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées 2014-2018,
- l'ouverture des travaux du Conseil du développement durable des Hauts-de-Seine sur l'Open data.

Finalités du Développement Durable	Déclinaisons
<p>Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère</p>	<ul style="list-style-type: none"> - maîtrise des consommations et de la demande en énergie - promotion des énergies renouvelables - priorité à des modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre - stratégies d'adaptation aux changements climatiques dans les différents domaines impartis (bâtiments, réseaux et infrastructures, santé, gestion de l'eau, tourisme, services d'urgence...)
<p>Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources</p>	<ul style="list-style-type: none"> - préservation de la diversité des habitats écologiques et des milieux - gestion rationnelle des ressources naturelles - accès pour tous à un environnement de qualité - gestion écologiquement rationnelle des déchets et des eaux usées - lutte contre la pollution des milieux (eau, air, sol)
<p>Epanouissement de tous les êtres humains</p>	<ul style="list-style-type: none"> - lutte contre toute forme d'exclusion - éducation et formation tout au long de sa vie - satisfaction des besoins essentiels pour tous : logement, eau, santé, environnement sain - accès de chacun à une éducation de qualité - accès et participation de chacun à une production culturelle de qualité - accès à des pratiques sportives et de loisirs adaptés à tous les publics - parité et égalité professionnelle - participation des habitants et des usagers - gouvernance et démocratie participative - inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous - sécurité et prévention des risques
<p>Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations</p>	<ul style="list-style-type: none"> - urbanisme et cadre de vie - participation de tous aux décisions collectives - accès égal aux territoires et aux services urbains - accès égal à la justice - prévention de l'incivilité - solidarité intercommunale
<p>Développement suivant des modes de production et de consommation responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> - adoption de management environnemental - recours aux écolabels et à la certification environnementale - développement d'une politique d'achats responsables - fiscalité - lutte contre les nuisances et les atteintes au paysage - protection des ressources naturelles - actions visant la modification des comportements de consommation (pédagogie, information...) - réduction des déchets à la source - coopération internationale en matière de développement économique - promotion de l'économie solidaire - eco-responsabilité des services publics - actions favorisant le recours à l'emploi local

1

**bilan des actions
conduites au titre
de la gestion du
patrimoine, du
fonctionnement
et des activités
internes de
la collectivité**

Par son action volontariste dans le domaine des transports et des mobilités, dans la gestion énergétique de son patrimoine et dans la recherche d'une optimisation du cycle de vie des produits, le Département contribue à la lutte contre le changement climatique.

1.1

L'optimisation des déplacements des agents et de la flotte automobile du Conseil départemental

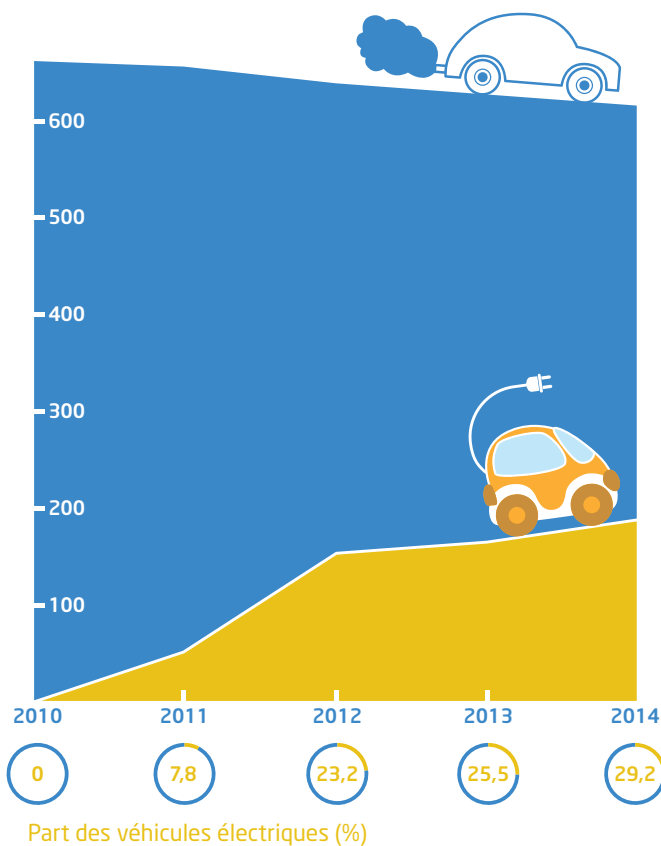
Poursuite du déploiement des véhicules électriques dans la flotte du Département

Dans le cadre du projet d'optimisation de la gestion de la flotte automobile, des mesures de rationalisation de la gestion et de la répartition de cette flotte sont envisagées :

- la mutualisation des véhicules de service,
- la formation à l'éco-conduite obligatoire pour tous les agents bénéficiant d'une autorisation de conduite,
- une visite par an au garage pour le contrôle du kilométrage et de l'état général,
- un carnet de bord dématérialisé avec un reporting du kilométrage,
- l'optimisation des cartes carburant permettant le retrait de carburant en station et de payer des services associés (péage, lavage de véhicule...),
- l'arrêt de l'acquisition de véhicule dépassant le seuil du malus rejet CO₂,
- la vente des véhicules dépassant 120 000 kilomètres ou de plus de 7 ans.

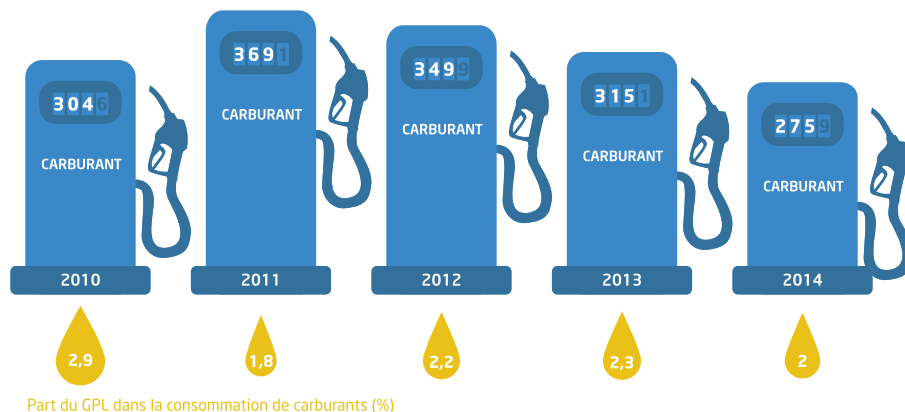
La flotte automobile du Département des Hauts-de-Seine totalise 647 véhicules dont 189 véhicules électriques (29,2 %). Le kilométrage moyen des véhicules est en moyenne de 6 000 Km par an et près de 20 % de la flotte automobile parcourent moins de 3000 Km par an.

Nombre de véhicules électriques dans la flotte automobile



L'optimisation de la gestion de la flotte automobile contribue à la diminution de la consommation de carburant.

Consommation totale de carburants (milliers de litres)



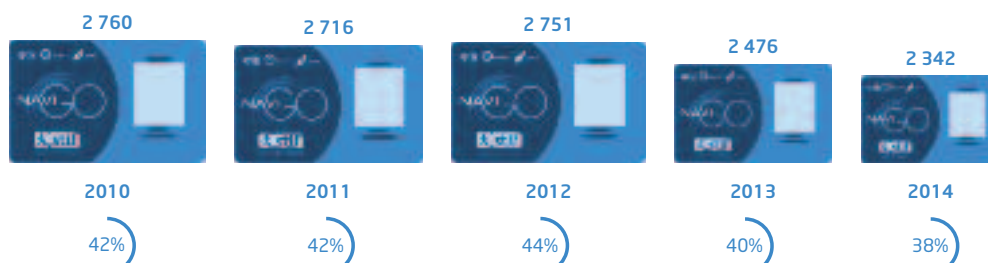
En 2014, 663 agents ont suivi une formation à l'éco-conduite. Cette formation permet de diminuer les risques d'accidents, de maîtriser les coûts d'utilisation du véhicule et de réduire la consommation de carburant.

Nombre d'agents formés à l'éco-conduite



Abonnement aux transports en commun

Agents abonnés aux transports en commun



La diminution du nombre d'agents abonnés aux transports en commun est due à la mise en place en 2012 d'une campagne annuelle de contrôle sur la prise en charge partielle des abonnements aux transports en commun.

Pistes d'amélioration :

- mutualisation des véhicules
- déploiement de la téléprésence

Modernisation des outils informatiques

Déploiement de la visioconférence sur les sites décentralisés

Deux systèmes de visioconférence sont installés sur les sites de Montluçon et Saint-Gervais-la-Forêt du Pôle Solidarités. Ces deux dispositifs de visioconférence permettent de supprimer les distances, de rapprocher les agents et donc d'améliorer l'efficacité du travail. Une réflexion globale est en cours afin de généraliser ce type de dispositifs au sein du Département.

1.2

L'efficacité énergétique dans les bâtiments de l'administration

Le patrimoine bâti du Département (hors collèges) est constitué de 5 bâtiments administratifs centraux à Nanterre et de 200 bâtiments repartis sur l'ensemble du territoire (PMI, musées, locaux techniques, bureaux...), soit 340 000 m² environ. Le Département poursuit son travail d'amélioration des performances énergétiques de ce patrimoine.

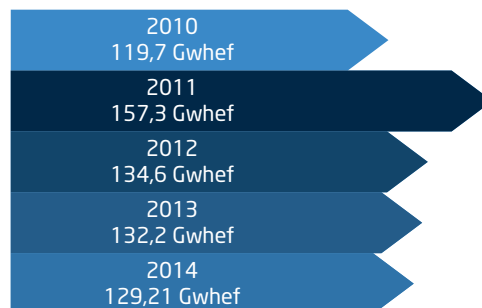
Baisse des consommations énergétiques

En 2014, le Département consomme toutes énergies confondues (électricité, gaz, réseaux urbains, fioul, carburants) sur l'ensemble de son patrimoine bâti (collèges inclus) 129,21 GWh en consommation corrigée des variations climatiques, soit une diminution de 2 % par rapport à l'année 2013. Cette diminution s'explique par une amélioration de la gestion des fluides et notamment dans le pilotage du marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments départementaux mais aussi par la sortie du patrimoine départemental de bâtiments notamment certaines crèches. Par ailleurs, lors des travaux sur les bâtiments ou les équipements, le Département opte pour des matériaux ou des technologies plus performants.

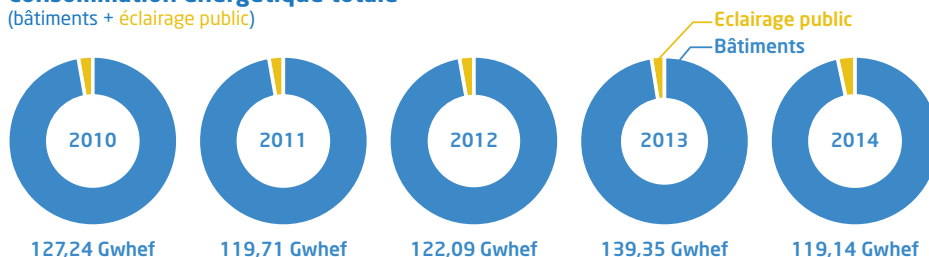
Consommation énergétique des bâtiments



Consommation énergétique des bâtiments corrigée



Consommation énergétique totale (bâtiments + éclairage public)



Amélioration des contrats d'exploitation et de maintenance sur le patrimoine départemental

Les contrats d'exploitation ou de maintenance avec intéressement : Les nouveaux marchés d'exploitation portant sur les bâtiments départementaux y compris les bâtiments administratifs centraux à Nanterre ont démarré le 1^{er} septembre 2014. Ils intègrent dorénavant une clause d'intéressement aux économies d'énergie.

Les cibles sont calculées pour les sites les plus énergivores (Hôtel du Département, Extension...) et visent une diminution des consommations d'au minimum 10 %. Le calcul de

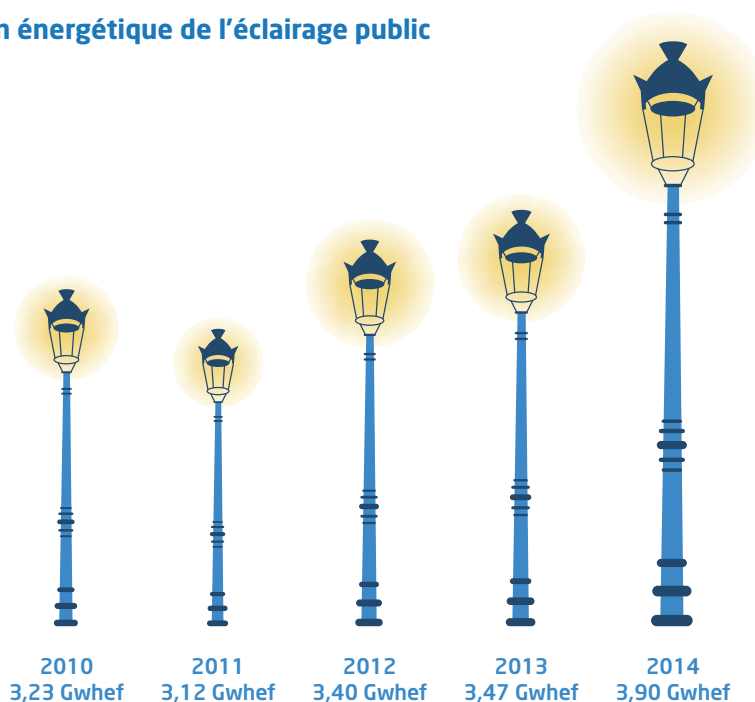
l'intéressement est prévu contractuellement avec une clé de répartition intégrant un système de bonus-malus pénalisant le prestataire en cas de non atteinte des engagements et le récompensant si l'objectif à atteindre est dépassé. Les cibles ainsi définies pour cet ensemble de bâtiments visent une réduction globale d'environ 24 % par rapport aux deux saisons de chauffe précédentes soit 1244 MWh.

Les contrats de chaleur : En 2014, une négociation a été conduite avec un opérateur de chauffage urbain afin de réduire la puissance souscrite sur le contrat de chaleur pour l'Hôtel du Département. Cette action permet d'abaisser d'environ de moitié la puissance initiale (passage de 4111 kW à 2200 kW). Cette modification représente une économie annuelle d'environ 125 000 € TTC, soit presque 15% du coût total annuel pour le chauffage de ce bâtiment. D'autres négociations avec cet opérateur sont engagées pour optimiser davantage de contrats comme celui du Salvador et de 3 collèges raccordés. Cette démarche devrait permettre une économie annuelle supplémentaire d'environ 20 000 € par an.

Poursuite de la rénovation de l'éclairage public des ouvrages de voirie

L'expérimentation de la rénovation de l'éclairage public par LEDs, moins énergivores, sur la voirie départementale a commencé en 2014 à Rueil-Malmaison. Deux nouvelles études de faisabilité sont lancées en 2014 sur des voies départementales de La Garenne-Colombes et du Plessis-Robinson. Par ailleurs, les travaux de rénovation de l'éclairage public se poursuivent sur les axes routiers départementaux, (souterrains inclus), dont l'éclairage est considéré comme vétuste, tant par le mauvais niveau d'éclairage de la voie que par la dangerosité des équipements en place (usure des pieds de candélabres, non-conformité de certaines installations électriques).

Consommation énergétique de l'éclairage public



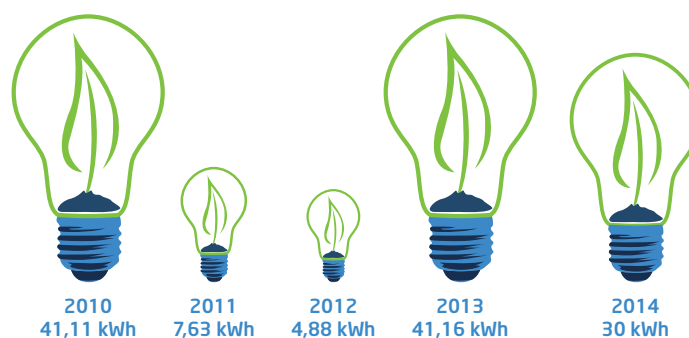
L'augmentation constatée des consommations énergétiques de l'éclairage public entre 2013 et 2014 relève surtout des consommations bénéficiant du tarif bleu (puissance inférieure à 36 kW) qui représentent 86 % des compteurs. Néanmoins, le mode de collecte des données des différents tarifs (bleu, jaune et vert) sur les compteurs ne permettent pas à ce jour de garantir la cohérence de l'information et une comparaison annuelle. Une des pistes d'amélioration est la consolidation de cet indicateur.

Valorisation des économies d'énergie à travers la capitalisation de certificats d'économie d'énergie

Les Certificat d'Economie d'Énergie (CEE) sont obtenus en contrepartie de travaux modifiant l'existant et l'emploi de matériaux (isolants, vitrages...) ou matériels (chaudières, éclairage LED...) aux rendements ou aux performances énergétiques supérieurs du standard. La valeur de ces certificats calculée par le Ministère est proportionnelle aux économies prévisibles sur la durée de vie de ces équipements ou matériaux.

En 2014, cinq opérations permettent de déposer un dossier de Certificat d'Economie d'Energie (CEE) d'environ 25 GWh CUMAC valorisables à 76 000 € se rapportant à des travaux d'isolation, de remplacement de chaudières à condensation et d'étanchéité de toiture.

Nombre de Certificats d'économie d'énergie (en millions)



Pistes d'amélioration :

- meilleure connaissance des consommations énergétiques par poste
- évolution précise des consommations des équipements informatiques par la mise en place de compteurs adaptés

1.3

La maîtrise des consommables et la gestion des déchets

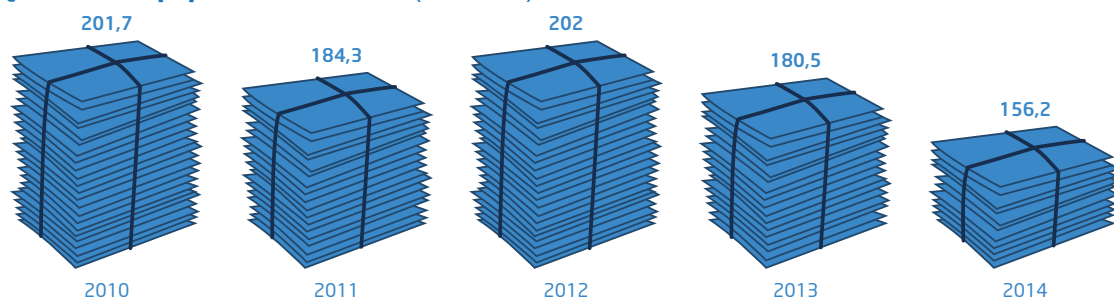
Poursuite de la baisse des consommations de papier

Le Département poursuit ses efforts pour diminuer sa consommation de papier. Après la baisse de 13,4 % en 2013, on enregistre une nouvelle baisse de 13,5 % en 2014.

Le programme éditique REMMI (Rationalisation de l'Éditique et Modernisation des Moyens d'Impression) favorise la diminution de consommation de papier. Il s'agit d'un audit mené de septembre à décembre 2014 concernant l'éditique en dehors des collèges. Un nombre important d'agents sont concernés sur les sites distants et sur les sites centraux du Département.

Cet audit est la première phase de la passation d'un marché d'infogérance globale éditique dont l'objectif majeur est une meilleure prise en compte des besoins de chaque agent tout en réduisant les coûts d'impression.

Quantité de papiers consommés (en tonnes)



En 2014, les papiers recyclés représentent 25 % des papiers consommés. On observe une légère diminution de ce pourcentage par rapport à l'année 2013.

Part des papiers recyclés par rapport à la quantité de papiers consommés



La quantité de papiers triés en 2014 s'élève à 168,3 %. Au regard de la baisse de papiers consommés, deux hypothèses sont envisageables :

- soit le volume de papiers reçus au Département a augmenté mais cela ne serait pas en adéquation avec la démarche de la dématérialisation mise en œuvre,
- soit les papiers reçus sont mieux triés et cela prouverait que le tri du papier deviendrait progressivement un automatisme.

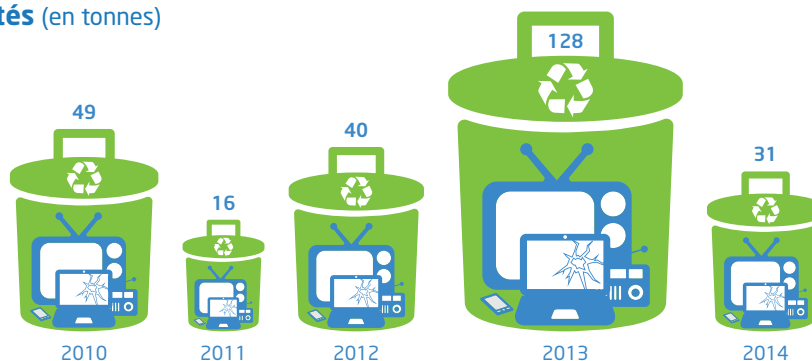
Quantité de papiers triés par rapport à la quantité de papiers consommés (en tonnes)



Collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Le Département poursuit son action d'élimination des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) : les déchets d'équipements électriques et électroniques sont des équipements qui contiennent souvent des substances ou composants dangereux pour l'environnement (piles et accumulateurs, gaz à effet de serre, tubes cathodiques...).

DEEE collectés (en tonnes)



Pour mémoire, en 2013, une très grosse campagne de collecte DEEE dans les collèges a eu lieu avec le déploiement NEURONES de matériels informatiques neufs. A cette occasion, les collèges concernés en ont profité pour faire évacuer également une conséquente volumétrie de matériels d'équipements électriques et électroniques qu'ils avaient stockés depuis de nombreuses années.

Le Département poursuit son action de collecte des piles usagées, des lampes et de tubes.

Collecte de lampes et tubes (en kg)



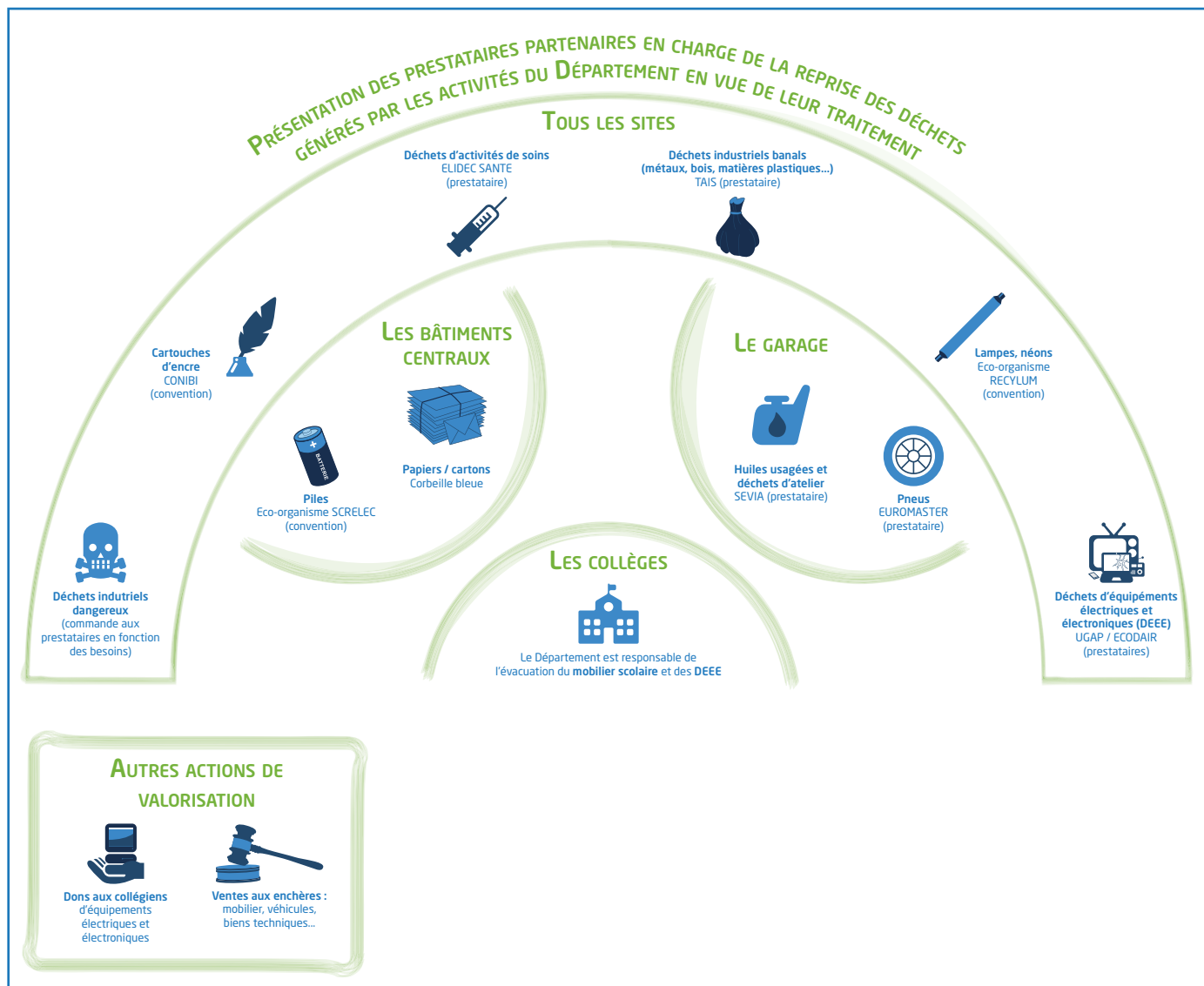
Collecte de piles (en kg)



Filières adaptées pour l'élimination des déchets du Département

Le Département veille à optimiser la gestion des déchets engendrés par ses activités. Selon leur nature, les déchets sont repris par un prestataire spécialisé et sont acheminés vers la filière d'élimination adaptée.

Par ailleurs, le Département valorise les biens dont il veut se dessaisir en leur donnant une seconde vie soit au travers de dons aux collégiens soit en les vendant aux enchères.



Elimination de déchets spécifiques

Afin de prévenir l'interdiction au 1^{er} janvier 2015 du remplissage des appareils contenant du gaz R22 contribuant à l'appauvrissement de la couche d'ozone, le Département a procédé en 2014 au remplacement de l'ensemble des équipements identifiés (pompes à chaleurs, climatiseurs) contenant ce gaz. Cette action a permis de récupérer puis éliminer environ 43 kg de gaz contenus dans les équipements.

Poursuite de la dématérialisation des procédures

La dématérialisation, permet de préserver nos ressources naturelles tout en accélérant les échanges administratifs entre les institutions locales et les préfectures en réduisant les coûts liés à l'impression et à l'envoi des actes mais également en optimisant le service rendu à l'utilisateur.

La dématérialisation des demandes de subvention représente une économie annuelle d'environ 58 000 feuilles de papier, soit 290 kg en y associant le poids de 5 g / feuille.

La dématérialisation des documents et de la chaîne de l'exécution budgétaire

Les documents des 4 étapes budgétaires (Budget Primitif, Budget Supplémentaire, Décision Modificative, Compte Administratif) sont ainsi envoyés aux services de la Préfecture par flux électronique. Cela représente une économie de plus de 1 500 pages.

La dématérialisation des documents de la chaîne comptable et financière repose sur l'adhésion par la collectivité à un nouveau protocole d'échange standard de données (PES V2) avec son comptable.

En 2014, le Pôle Finances conduit des travaux de mise à jour du logiciel financier « Grand Angle » et les tests d'émission de flux concourant au passage en production du PESV2. Ce protocole permettra à l'avenir de développer les échanges dématérialisés entre le Département et la Paierie départementale pour la transmission des pièces comptables (bordereaux, titres, mandats) et des pièces justificatives de dépenses et de recettes. A ce jour sont déjà envoyés via ce protocole les fichiers dématérialisés des états de paie et des états relatifs au Revenu Solidarité Active (RSA).

Le nombre de feuilles économisées est d'environ 150 000 feuilles par an, soit 750 kg de papier. Au-delà des gains de papier, la dématérialisation, reposant sur une rationalisation et une sécurisation des process, aura pour objectif d'améliorer le partage d'informations et d'optimiser les délais notamment par la fluidification des échanges.

La dématérialisation de la transmission des actes au contrôle de la légalité

Depuis 2008, le Département des Hauts-de-Seine envoie d'une façon dématérialisée les actes envoyés au contrôle de légalité via un dispositif de télétransmission homologué par le Ministère de l'Intérieur.

29 500 actes ont été envoyés jusqu'à ce jour via ce dispositif, ce qui a permis au Département des Hauts-de-Seine d'économiser plus de 2 500 000 pages de papier.

La Direction Générale des Collectivité Locale (DGCL) initiatrice de ce projet en 2005, travaille en permanence en étroite collaboration avec le Département des Hauts-de-Seine pour améliorer la performance de ce dispositif au niveau national.

La dématérialisation des outils de communication

Toujours dans l'optique de rationaliser les impressions et le budget, le nombre de cartes de vœux imprimées a été réduit et une carte de vœux électronique a été proposée à tous les agents.

Les cartons d'invitation de certains événements ne sont plus imprimés ni envoyés par courrier ; ils font l'objet d'e-mailing et les inscriptions se font aussi sur internet : cela a été le cas pour les rendez-vous économiques, les conférences et débats « Questions d'humanité » qui avaient lieu en 2014, le colloque « Bien vieillir dans 20 ans », la réunion d'information sur les marchés publics à destination des entreprises.

Le pôle Communication fait en sorte que les actualités départementales soient accessibles le plus facilement possible par tous les Alto-séquanais. C'est pourquoi les publications départementales, telles que HDS.mag, le guide Vallée-Culture des Hauts-de-Seine, L'Abeille, la Revue Vallée de la Culture, sont téléchargeables sur le portail www.hauts-de-seine.fr. Enfin, HDS.mag développe également sa diffusion sur tablettes numériques.

La dématérialisation des inscriptions en ligne et de facturation pour la demi-pension des collèges

Le Département a lancé pour l'année 2014-2015 un nouveau système d'inscription en ligne et de facturation pour la demi-pension de 55 collèges des Hauts-de-Seine. Cette première téléprocédure permet de dématérialiser entièrement les processus de 55 collèges. Ce dispositif a eu un grand succès puisque 13 000 familles sur un maximum de 18 000 se sont inscrites en ligne.

La dématérialisation des échanges pour la Maison Départementale des personnes handicapées (MDPH)

La MDPH s'inscrit dans un projet ambitieux de passage au dossier numérique, véritable démarche « zéro papier », qui concerne à la fois le stock des dossiers (110 000 dossiers environ) et le flux lié aux démarches administratives.

Ce projet est l'occasion d'une évolution globale du système d'information de la MDPH.

Il s'articule dans un premier temps autour de 2 axes complémentaires :

- La numérisation du stock des dossiers, à travers un marché porté par le Pôle Solidarités, notifié en octobre 2014 et avec un objectif de fin de numérisation du stock d'ici début 2016,
- La mise en place d'une chaîne de numérisation pour dématérialiser le flux quotidien de courriers reçus à la MDPH avec un objectif de démarrage au deuxième trimestre 2015. Cela comprend la mise en place d'une gestion électronique de documents (GED). Elle intègrera le dossier numérique et l'environnement de travail des utilisateurs sera adapté pour un fonctionnement sans papier, à travers des postes de travail intégrant un double écran pour faciliter la lecture des dossiers et l'équipement des salles de commission. Ce double écran permet de supprimer le risque d'impression du document scanné. Avec l'expérience des projets de dématérialisation, un double écran permet de s'assurer que l'objectif du zéro papier est pérenne.



Ce projet sera renforcé par une télé-procédure MDPH pour les familles avec comme objectif une mise en ligne au premier semestre 2016.

D'autres projets de dématérialisation comme A.I.R.S. Délib et CHSCT sont engagés en 2014 et verront le jour en 2015.

Montée en puissance de la carte achat

Outil de dématérialisation innovant, la carte achat mise en place en 2007 est un mode d'exécution des marchés publics, qui s'étend de la commande au paiement des fournisseurs.

Il s'agit de la dématérialisation intégrale du processus d'achat, de la commande effectuée sur le portail internet du fournisseur jusqu'à l'interfaçage du relevé d'opération mensuel dans le logiciel financier de la collectivité.

La montée en puissance s'est encore poursuivie en 2014 avec 2 nouveaux marchés déployés en carte achat :

- Le marché de fourniture d'éclairage et de petits matériels et équipements électriques,
- Le marché de fournitures de consommables et petits matériels d'entretien et d'hygiène et vaisselle jetable.

Ces marchés s'ajoutent aux trois marchés de fournitures en carte d'achat suivants :

- Le marché de fournitures de bureau,
- Le marché de fournitures de papier,
- Le marché de consommables informatiques.

En conséquence, le nombre de marchés exécutés en carte achats passe à 5 pour un total de 659 M €.

La réorganisation des services entreprise par la collectivité permet à l'unité Carte Achats de rationaliser le nombre de porteurs de carte et de diminuer le nombre d'engagements.

Les objectifs de la carte achat ont été atteints et se sont concrétisés par la diminution des délais de paiement, la réduction des coûts de gestion (avec une économie de 32 € par commande), une meilleure sécurité juridique dans la gestion financière des marchés publics, une plus forte responsabilisation des gestionnaires de crédits, une amélioration de la qualité de l'achat public, une réduction considérable du nombre de mandats et enfin une importante diminution de l'utilisation du papier.

Pistes d'amélioration :

- relancer le tri du papier dans les sites centraux par une sensibilisation des agents
- étendre le tri des papiers dans des sites décentralisés.

1.4

La commande publique responsable

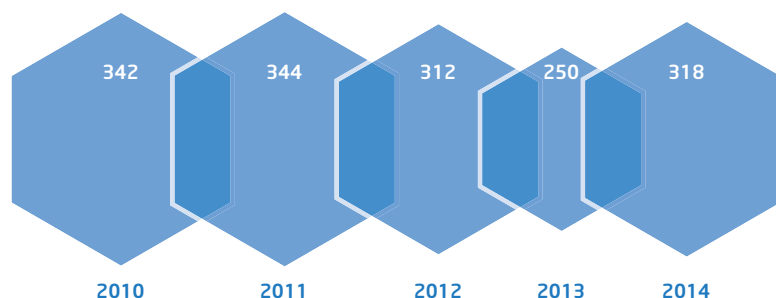
Achats responsables

Les publications en communication sont imprimées soit en papier recyclé (HDS +, l'Abeille, La Lettre Bleue, le programme trimestriel Vallée-Culture, des musées et des parcs départementaux) soit en papiers issus de forêts gérées durablement (HDS.mag, les cahiers des entretiens Albert-Kahn).

Par ailleurs, les plans de diffusions de tous les supports papier font l'objet d'un travail quantitatif et qualitatif très précis afin d'éviter toute déperdition (ciblage précis, quantités ajustées, mutualisation des envois...).

Enfin, le Département continue son adhésion à la plateforme de mutualisation des marchés publics franciliens "Maximilien". En 2014, 318 procédures ont été mises en ligne et publiées via cette plateforme de dématérialisation. Cette augmentation du nombre de procédure mis en ligne fait suite à la baisse de 2013 liée à une volonté de massifier les marchés pour faciliter leur optimisation et également, pour certains d'entre eux, à leur durée d'exécution (4 ans).

Nombre de procédures sur la plateforme de dématérialisation du Département



Intégration de clauses sociales dans les marchés publics

Cette année encore le dispositif des clauses sociales dans les marchés publics du Département dépasse son objectif initial de 10 % puisque 12,8 % des marchés contiennent des clauses d'insertion. Des résultats qui dépassent largement la moyenne nationale constatée de 6,1% de marchés publics mobilisant les clauses sociales.

La mobilisation des clauses sociales dans les marchés publics génère plus de 340 000 heures de travail permettant à 316 demandeurs d'emploi de retrouver une activité.

Les marchés de travaux

L'année 2014 est la première année où tous les marchés de travaux notifiés de la Direction de la Voirie comportent des clauses sociales et environnementales, quelle que soit la nature des chantiers : requalification de voirie, rénovation de l'éclairage public, entretien des ouvrages d'art, réfection de chaussées. Pour la première fois également, le choix des entreprises titulaires s'est systématiquement fondé sur des critères environnementaux, en sus des critères plus classiques (prix, délai, techniques, qualité...), dans le cadre du guide de bonne tenue des chantiers d'infrastructures.

Les marchés des outils de communication

Le marché de tractage et de dépôt d'outils de communication comprend une clause sociale qui permet l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et / ou professionnelles particulières. L'entreprise s'engage ainsi à faire travailler ces personnes au minimum 93 heures par an.

Le marché de mise sous pli des documents a été conclu avec un établissement de service d'aide par le travail (ESAT). Cet organisme a pour mission de donner aux personnes handicapées un accès à la vie professionnelle et de mettre en place les conditions de travail adéquates. Il dispense également les soins médicaux nécessaires au personnel en perte d'autonomie et aménage les activités professionnelles à leurs besoins spécifiques. L'ESAT retenu par le Département mène également une politique de responsabilité sociale et environnementale (qualité du recyclage et optimisation du transport).

Les marchés de boîitage de documents ponctuels et de la publication HDS.mag spécifient également le devoir social des prestataires avec lesquels le Département travaille.

Part des clauses sociales dans les marchés publics (%)



Piste d'amélioration :

- développer les clauses environnementales

1.5

Des finances saines et durables

Le renforcement de la solidarité et l'affirmation d'une politique d'investissement volontariste

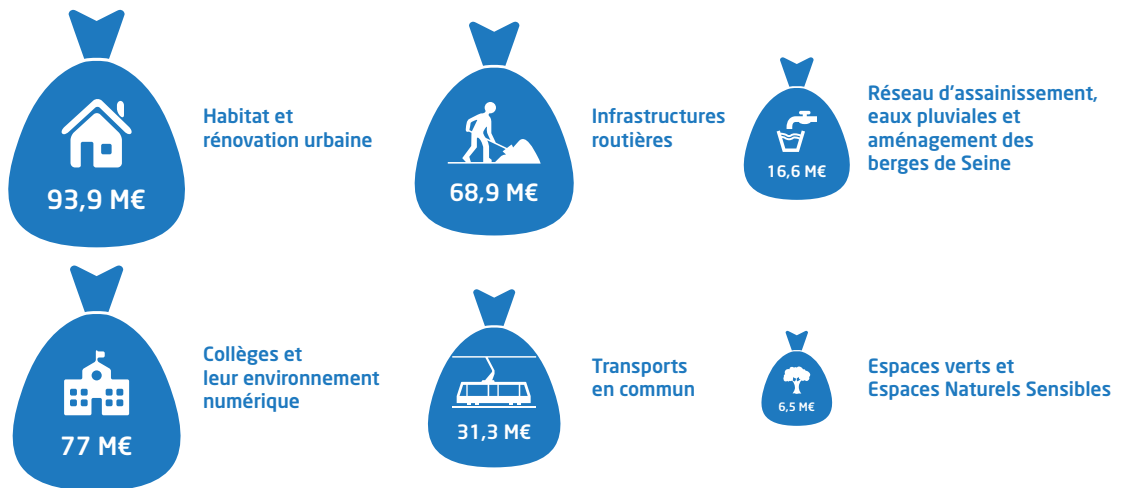
Le compte administratif 2014 du Département traduit un montant total de dépenses, réelles hors dette, de 1,89 Md€ dont 1,46 Md€ au titre des dépenses de fonctionnement et 433 M€ au titre des dépenses d'investissement.

Dans un climat économique et social difficile, le Département continue d'assurer ses missions de garantir des solidarités avec 749,4 M€ (hors frais de personnel et frais de structures) des crédits consacrés aux actions sociales en 2014, soit une progression des dépenses de ce secteur de + 2,5 % par rapport à 2013. L'engagement se porte principalement auprès des personnes fragilisées par le handicap, la perte d'autonomie, ou en difficultés sociales et économiques.

Le maintien d'un niveau conséquent en investissement est également porté dans le domaine des routes, des transports, de la rénovation urbaine et de l'habitat, ainsi que dans les établissements scolaires. Parmi les principaux postes d'investissement, on retrouve :

- 93,9 M€ au titre de l'habitat et de la rénovation urbaine,
- 77 M€ au titre des collèges, y compris leur environnement numérique,
- 68,93 M€ au titre des infrastructures routières,
- 31,3 M€ au titre des transports en commun,
- 16,6 M€ au titre du réseau d'assainissement et d'eaux pluviales, ainsi que pour l'aménagement des berges de la Seine,
- 6,5 M€ au titre des espaces verts et des espaces naturels sensibles ENS (4,65 M€ dédiés au réaménagement et à la préservation du patrimoine vert et 1,85 M€ relatifs à l'ENS).

Principaux postes d'investissement du budget 2014



L'action volontariste par la réalisation de travaux et le versement de subventions dans le développement de modes de déplacements alternatifs (transports en commun, pistes cyclables) et des mobilités, dans l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments public et privé, ainsi que dans l'optimisation des modes de production et de consommation, contribuent à la gestion responsable du patrimoine et des ressources du Département.

Veiller à la protection et à la valorisation des espaces naturels tout en assurant l'épanouissement des alto-séquanais par une politique diversifiée et attractive est une préoccupation forte du Département.

Politique d'endettement et politique fiscale durables et solidaires

La pression fiscale qui pèse sur les altoséquanais est contenue. En effet, sur la période 2000-2010, alors que le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties des départements a progressé de 32 % en moyenne, il a augmenté de 3 % seulement dans les Hauts-de-Seine. Depuis 2011, la taxe foncière sur les propriétés bâties est le seul impôt direct pour lequel le Conseil départemental conserve le pouvoir de fixation du taux. En 2014, ce taux n'a pas été augmenté, il est le plus bas de France (hors Paris) et s'établit à 7,08 %, alors que la moyenne des départements se situe à 18,7 % (contre 14,9 % en 2013).

Enfin, l'endettement du Département reste mesuré avec un encours total de 168 M€, représentant 105 € par habitant dans les Hauts-de-Seine. La durée de vie moyenne des emprunts en cours est de 3 ans et 8 mois.

L'intégration du partenariat public - privé du collège Pompidou à Courbevoie amène l'endettement à 192 M€ représentant un encours par habitant de 120 € par habitant et la capacité de désendettement à 8 mois.

Indicateur	Déclinaisons	Unité	2010	2011	2012	2013	2014
Montant de la dette par habitant	- fiscalité	En euros	152	125	104	123	105

A noter que l'endettement moyen en 2013 des 22 départements millionnaires est de 520 € par habitant (hors Paris).

Favoriser l'évolution professionnelle

L'accompagnement à la mobilité interne

En 2014, 109 agents bénéficient d'un changement d'affectation. Au travers de la cellule d'accompagnement à la mobilité interne, des actions sont mises en place afin de mettre à disposition des agents des outils leur permettant de :

- Clarifier leur projet professionnel,
- Identifier les métiers à cibler en fonction de leurs compétences, des besoins des directions et des offres de poste disponibles,
- Préparer leur mobilité (rédaction du CV, de la lettre de motivation, préparation de l'entretien de recrutement).

Pour l'année 2014, on compte :

- 48 rencontres individuelles organisées, dont 27 correspondant à une première demande adressée au conseiller en mobilité,
- 5 ateliers collectifs de « Rédaction de CV et de lettre de motivation » proposés aux agents permettant à 67 agents de travailler leur projet professionnel et de mieux préparer leur candidature.

Le développement des compétences par la formation

La diversité des métiers (plus de 180 métiers) et la fréquence des évolutions, qui relèvent du champ réglementaire, organisationnel ou de l'initiative des agents, nécessite une adaptation des compétences mais aussi le développement d'une politique de formation en lien avec les projets de la collectivité. C'est pourquoi, le plan de formation 2014 du Département est structuré autour des 3 axes suivants :

- L'hygiène et la sécurité,
- Les fondamentaux nécessaires à l'exercice professionnel (finances locales, marchés publics, accueil, communication, bureautique ...),
- Le management.

Par ailleurs, le service formation et évolution professionnelle organise des préparations aux concours et examens professionnels, afin de soutenir les agents dans leurs évolutions de carrière. Enfin, le Département contribue à l'insertion professionnelle des jeunes, en accueillant 17 apprentis et plus de 500 stagiaires.

Indicateur	Déclinaisons	Unité	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de jours de formation (1)	- éducation et formation tout au long de sa vie	Nombre de jours	24 000	23 638	20 781	17 005	15 565
Nombre d'agents concernés par les jours de formation (2)	- éducation et formation tout au long de sa vie	Nombre d'agents	4 019	3 978	3 965	3 223	3 188
Nombre d'apprentis	- éducation et formation tout au long de sa vie	-	20	28	19	17	17
Nombre de stagiaires	- inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous	-		624	635	502	500

(1) (2) : Plusieurs facteurs ont influencé le nombre de jours de formation et le nombre d'agents formés entre 2010 et 2014. Les diminutions constatées s'expliquent notamment par la fin de dispositifs comme le plan de formation RSA mis en œuvre entre 2009 et 2012 et la diminution du temps de formation réglementaire dans le cadre de l'intégration de la fonction publique territoriale.

L'accompagnement des agents dans leur parcours professionnel

L'Espace Conseil et orientation professionnelle est un lieu d'entretiens neutre et confidentiel, ayant pour missions principales :

- L'accompagnement individuel des agents qui souhaitent clarifier leur situation professionnelle,
- Le pilotage du dispositif de reclassement professionnel pour raison de santé,
- L'accompagnement des agents en situation professionnelle,
- La mise en œuvre du plan de prévention des risques psychosociaux...

En 2014, l'espace mène 223 entretiens individuels, portant sur la clarification d'objectif, le souhait d'évolution professionnelle, ou des problématiques liées au contexte professionnel. Par ailleurs, l'espace accompagne 84 agents dans des reconversions professionnelles, dont 32 en situation de reclassement professionnel pour raison de santé.

L'accompagnement au maintien dans l'emploi

En mai 2014, le Département emploie 6,12 % de travailleurs reconnus handicapés, respectant ainsi l'obligation réglementaire.

Par ailleurs, 46 078 € ont été dépensés pour favoriser le maintien dans l'emploi des agents (prothèses auditives, fauteuils médicalisés...).

Garantir la santé et la sécurité au travail

La médecine professionnelle assure le suivi médical de tous les agents départementaux et mène des actions en milieu professionnel en collaboration avec les conseillers de prévention ainsi que des missions préventives de santé publique (consultation rhumatologique, cardiologique, diabétologique, anti-tabac et de nutrition). Il travaille également avec le service social qui assure la mission handicap et dont les activités sont, entre autres, d'assumer sur préconisation médicale, les commandes, les prestations d'aide à la personne et les prestations de service pour les agents bénéficiant d'une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (RQTH).

La prévention des risques au travail à travers le document unique : En 2014, des actions sont menées dans différents domaines :

- La mise en œuvre la réforme de la pénibilité au travail afin d'assurer la traçabilité des expositions à certains facteurs de risques et des mesures à mettre en œuvre,
- La mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels,
- L'enrichissement de la communication dans le domaine de l'hygiène et la sécurité au travail,
- Le lancement d'une démarche de prévention des risques psychosociaux.

Par ailleurs, plus de 50 visites d'inspection menées par l'ACFI (Agent Chargé des Fonctions d'Inspection) ont été réalisées.

Assurer l'information des agents et favoriser le dialogue au sein de la collectivité

Pour rendre l'action départementale à la fois lisible et visible auprès du personnel, plusieurs actions de communication sont menées en 2014 :

- La poursuite et la pérennisation des dispositifs de communication interne existants (journal du personnel, matinées d'intégrations) tout en adaptant la formule de certains dispositifs déjà existants (journée des cadres, forum des agents, séminaires des directions orientés « team building »).
- Le développement du portail intranet en assurant la conduite du changement dans le cadre du lancement des futurs espaces de travail collaboratifs.

Trois grands chantiers sont menés :

- Le développement du portail intranet qui est actualisé quotidiennement,
- Le déploiement de l'outil de webinaire,
- Le prochain déploiement des espaces de travail collaboratifs « Buzzle ».

Ces trois outils répondent à une volonté de toujours mieux informer le personnel sur l'activité du Département et ses priorités de travail, mais aussi de faciliter de l'organisation du travail en interne et de favoriser la transversalité dans les échanges entre collaborateurs.

Le nouvel extranet collaboratif

L'année 2014 est consacrée au travail de fond de mise au point du nouvel extranet collaboratif dont la mise en service sera concrétisée au 1^{er} trimestre 2015.

Ce nouvel extranet a vocation à animer des communautés professionnelles et également à servir de support à l'animation de groupes projets transversaux.

Il propose un ensemble de fonctions de partage de documents et d'échange d'informations accessibles de manière sécurisée pour les agents internes et les partenaires du département.

Charte de l'Eco-agent

Le Département applique une politique d'accueil et d'intégration des nouveaux recrutés. Lors de cette journée, il est proposé aux agents de signer une charte de l'éco-agent où ces derniers s'engagent à faire des gestes éco-responsables comme par exemple : trier le papier, mettre en veille son ordinateur, utiliser les transports en commun. En 2014, 47 agents ont signé cette charte.

Nombre de signataires de la charte de l'agent Eco-responsable



La place des femmes au Conseil départemental en quelques chiffres

Répartition des effectifs par sexe (%)



Répartition des postes d'encadrement par sexe (%)



Les femmes représentent la majorité des effectifs du Département (72 % environ). Cette place majoritaire se retrouve au niveau des postes d'encadrement dont 72 % sont détenus par des femmes.

Piste d'amélioration :

- signature par tous les agents de la charte éco-responsable

Modernisation des outils informatiques des agents

Le déploiement de Windows 8.1 au profit des agents du Département

Le travail mené en 2014 sur le programme EPOC permet la mise en place des fondamentaux nécessaires à une gestion du cycle de vie du poste de travail, performante et sécurisée. Après une phase d'étude et de conception, les outils permettant une supervision globalisée d'un futur parc sous Windows 8.1 sont opérationnels. Cet outil performant autorise la mise à jour automatique des postes de travail et réduit ainsi les nombreux déplacements des techniciens.

Au total, 300 postes à ce jour ont été migrés au niveau du pôle Evaluation Organisation et Méthodes (PEOM) et du pôle Education Sport et Jeunesse (PESJ). Le calendrier prévoit une fin de ce chantier en novembre 2015.

La rénovation des infrastructures et l'innovation technologique

Les infrastructures techniques sont composées d'environ 250 équipements physiques. La mise en œuvre systématique des technologies de virtualisation permet d'héberger plus de 600 serveurs virtuels, exécutant environ 200 applications différentes.

L'optimisation, la fiabilisation et la modernisation des infrastructures se poursuivent durant toute l'année 2014 et cela afin d'améliorer la productivité, la sécurité et la résilience dans un objectif global de rationalisation de nos infrastructures et ainsi de réduire le nombre de serveurs.

L'utilisation quasiment systématique de technologie d'hyperconvergence autorise un regroupement de plusieurs composants informatiques en une solution optimisée. Ces infrastructures convergées permettent de centraliser la gestion des ressources informatiques, consolider les systèmes, accroître les taux d'utilisation des ressources et réduire les coûts d'exploitation. Enfin, cette architecture permet des gains importants de temps de réponse et assure un niveau élevé de continuité d'activité.

Certifications environnementales réussies

Dans le domaine de la gestion de l'eau, le Département s'engage dans une démarche environnementale certifiée selon la norme ISO 14001 depuis plus de 10 ans.

Cette démarche a pour but d'améliorer la performance environnementale et la qualité du service rendu aux usagers, qu'il s'agisse d'habitants ou d'entreprises. Elle a pour intérêt, notamment, de sécuriser les modes opératoires et d'uniformiser les pratiques, de programmer les actions efficacement et conformément au budget. Elle vise aussi à maîtriser les impacts environnementaux des activités et à s'assurer du respect des exigences réglementaires et autres exigences. Elle permet de maîtriser la gestion documentaire, de mobiliser le personnel autour d'un programme de management commun et de communiquer de manière transparente vis-à-vis des prestataires et des usagers.

La décision du Département visant à renforcer les engagements envers les riverains et les usagers, en coordination étroite avec les communes concernées, est intégrée à cette démarche au travers, notamment, d'un guide de bonne tenue de chantier. Pour assurer la prise en compte de ces engagements, par les prestataires en charge de la réalisation des chantiers ainsi que par ses maîtres d'œuvre, la Direction de l'Eau intègre dans les dossiers de consultation des entreprises son cahier de clauses environnementales des chantiers.

En plus de la norme ISO 14001, le Département s'est engagé depuis 2011 dans une démarche d'écocertification pour 14 de ses parcs avec l'organisme de certification ECOCERT. Pour obtenir la labellisation, la gestion des parcs doit respecter les exigences et recommandations du référentiel Eve® (Espaces végétaux écologiques).

Ce référentiel s'appuie sur les pratiques de l'agriculture biologique et du jardinage écologique. Il traite une dizaine de thèmes différents : la qualité du paysage, la protection de la biodiversité, la gestion économe de l'eau, le respect du sol en tant qu'élément vivant, la qualité de l'air, la tranquillité du site (par rapport au bruit), une gestion économe de l'énergie, une gestion attentive des déchets, la qualité des matériaux et produits utilisés et la valorisation des aspects sociaux et humains. Les végétaux introduits dans les parcs doivent être garantis non-OGM. Le référentiel interdit tout traitement chimique et exige que le bois importé soit éco-certifié et non traité

Le label est attribué pour un parc et pour une année. Les audits de labellisation ont donc lieu tous les ans.

2

**bilan des
politiques publiques
et des actions
mises en œuvre
sur le territoire**

Le Département met en œuvre une politique de développement des modes de déplacements alternatifs (transports en commun, pistes cyclables) et de maîtrise de la performance énergétique, permettant une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il veille aussi à la protection et la valorisation des espaces naturels, au développement des modes de production et de consommation plus responsables et à l'épanouissement des alto-séquanais notamment par des politiques culturelles et sportives.

2.1

La lutte contre le changement climatique

Le Département répond à la problématique de la lutte contre le changement climatique à travers deux actions majeures : le développement des transports en commun et l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les bâtiments.

2.1.1. Les déplacements autrement

Développement des transports en commun

Le Département participe à la conception et à la réalisation de projets d'amélioration des transports en commun traversant le territoire en qualité de financeur et en qualité de maître d'ouvrage de l'insertion urbaine pour les tramways. On dénombre les projets suivants :

- La future ligne de tramway T6 reliera Châtillon à Viroflay en 40 minutes et desservira Malakoff, Montrouge, Châtillon, Fontenay-aux-Roses, Le Plessis-Robinson, Clamart, Meudon, Vélizy-Villacoublay et Viroflay. Deux départements seront reliés et 9 villes seront desservies dont 7 communes dans les Hauts-de-Seine. Vélizy-Villacoublay et Viroflay seront desservies dans les Yvelines. 21 stations seront construites, dont 12 sur le territoire des Hauts-de-Seine et 9 dans les Yvelines, en correspondance avec de nombreuses lignes de bus, métro, RER et Transilien. Pour la partie alto-séquanaise, les travaux ayant démarré en 2010, sont désormais achevés. La mise en service de la section de surface jusqu'à Vélizy est effective depuis le 13 décembre 2014.

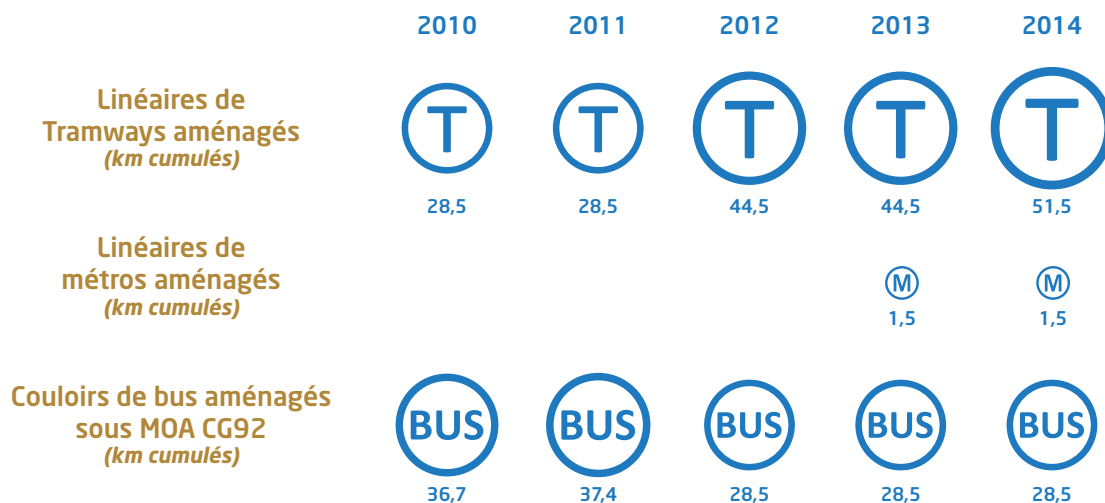


- Le futur tramway T10 reliera le carrefour de La Croix de Berny à la place du Garde en desservant les communes d'Antony, Châtenay-Malabry, Le Plessis-Robinson et Clamart. Comme pour le tramway T6, le Département assure la maîtrise d'ouvrage des aménagements urbains du tramway, ainsi que la coordination du projet. Le maître d'œuvre de l'opération a été désigné en octobre 2013, et les études détaillées se poursuivent en 2014 afin que l'enquête publique se réalise pour la mi-2015.

- Véritable ceinture de transport au nord de Paris, le projet de prolongement de la ligne tramway T1 à l'ouest reliera le terminus "Les Courtilles" à la station "Gabriel Péri" à Colombes. A l'horizon 2023, les 6,4 kilomètres du trajet de cette extension seront parcourus en une vingtaine de minutes par plus de 60 000 voyageurs par jour. La maîtrise d'ouvrage de ces aménagements urbains sera également assurée par le Département. Les enquêtes publiques relatives au prolongement à Colombes se tiennent entre septembre et octobre 2014.

- Un ultime prolongement du tramway T1 est envisagé et passera par Nanterre jusqu'au centre de Rueil-Malmaison voire le carrefour de la Jonchère. L'élaboration du Dossier des Objectifs et Caractéristiques Principales a été entamé cette année afin de préparer une concertation en 2016. Il sera réalisé en co-maîtrise d'ouvrage Département/RATP.

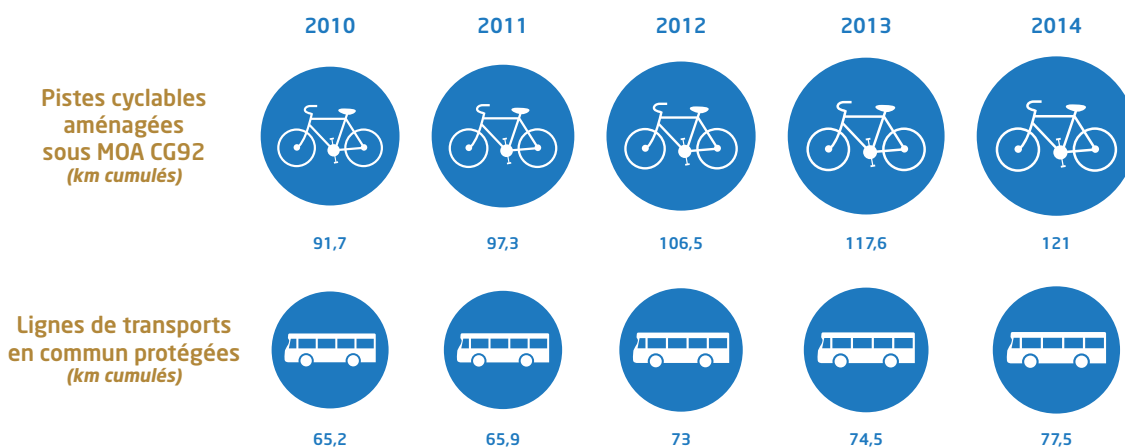




En 2012, 2013 et 2014, le Département n'a pas réalisé de couloir en faveur des bus. Le chiffre a diminué car certaines voies ont été municipalisées et différents couloirs de bus ont été remplacés par le tramway.

Prolongement des pistes cyclables

L'alternative aux véhicules motorisés est recherchée au travers d'un plan vélo qui comprend à la fois l'aménagement d'itinéraires cyclables sur voirie, en bords de Seine, ou dans les parcs, parfois associés aux itinéraires de randonnées. En 2014, le réseau cyclable compte 121 km de pistes cyclables. Il est à noter que les aménagements cyclables peuvent trouver un écho puissant localement. Ainsi l'aménagement d'une piste cyclable sur le pont d'Issy est emprunté aujourd'hui par plus de 800 personnes par jour (autant que la Coulée Verte ou Promenade des vallons de la Bièvre).



2.1.2. La maîtrise énergétique dans les bâtiments et sur les infrastructures

La maîtrise de la performance énergétique dans les bâtiments et les infrastructures joue un rôle prépondérant dans le politique de lutte contre le changement climatique. Différentes actions sont mises en œuvre :

- sur les bâtiments existants, il s'agit des travaux de rénovation thermique et de l'expérimentation des contrats de performance énergétique,
- sur les nouveaux bâtiments, il s'agit de la mise en œuvre de la démarche HQE.

« Chantier à faibles nuisances » dans le cadre de l'extension et de la restructuration partielle du collège Saint-Exupéry et de la construction d'un gymnase B+ à Meudon

La charte « Chantier à faibles nuisances » est signée par toutes les entreprises intervenant sur le chantier qu'elles soient en relation contractuelle directe ou indirecte (sous-traitants) avec le maître d'ouvrage. Ce chantier consiste en la mise en place d'une extension et restructuration partielle du collège Saint-Exupéry (futur Armande Béjart).

Tout en restant compatibles avec les exigences liées aux pratiques professionnelles du BTP, les objectifs d'un chantier « à faibles nuisances » sont de :

- Limiter les risques et les nuisances causés aux riverains du chantier,
- Limiter les risques sur la santé des ouvriers,
- Sensibiliser les acteurs au respect de l'environnement,
- Limiter les pollutions de proximité lors du chantier,
- Limiter les consommations énergétiques,
- Limiter la quantité de déchets de chantier, et la mise en centre d'enfouissement.

Pendant la phase de préparation de chantier, des réunions de travail sont organisées pour présenter et mettre en place la charte. Les installations et le suivi du chantier à faibles nuisances sont opérationnels dès le début des travaux.

Le respect de cette charte fait intervenir plusieurs acteurs :

- Un responsable Qualité Environnement (QE) qui est le bureau d'études Qualité Environnement de l'équipe de maîtrise d'œuvre. Il est le correspondant privilégié du Responsable Chantier Faible Nuisance (RCFN) et des Responsables Environnement Entreprise (REE),
- Un responsable « chantier à faibles nuisances » (RCFN) choisi parmi les entreprises selon les caractéristiques du chantier et son avancement. Il assure le contrôle des engagements communs à l'ensemble des entreprises contenues dans la charte « chantier à faibles nuisances », pendant toute la durée du chantier,
- Un responsable environnement (REE) désigné au sein de chaque entreprise. Il est responsable, pour l'entreprise, des engagements contenus dans la charte de chantier à faibles nuisances et de l'information auprès des compagnons.

Une réunion de capitalisation sera réalisée en fin de chantier avec l'ensemble des intervenants du chantier pour tirer des enseignements du chantier. Les travaux du collège ont commencé en février 2014 avec une fin prévisionnelle en mai 2016.

Remplacement de la chaudière fioul par une chaudière à granulats de bois dans le bâtiment administratif du Domaine du haras de Jardy à Marnes-la-Coquette

La chaufferie existante, au fioul, alimentée par une cuve enterrée de 5 000 litres était en très mauvais état.

Diverses sources d'énergies ont été étudiées pour alimenter la nouvelle installation. La solution du bois, qui a été retenue, est la plus pertinente tant du point de vue économique que d'un point de vue environnemental : production de 40 Kg de CO₂ contre 466 Kg de CO₂ par an pour le fioul par MWh de chaleur (source ADEME).

Le bâtiment dispose d'un espace pour le stockage des granulés avec une consommation de 41,15 m³ par an en trois livraisons. Les travaux seront réceptionnés début 2015.

Poursuite de la certification HQE du musée Albert-Kahn

Cette certification, sur le bâtiment neuf et les bâtiments existants, nécessite la mise en place d'un Système de Management d'Opération (SMO) associant l'ensemble des acteurs (maîtrise d'ouvrage et prestataires) afin de définir la Qualité Environnementale visée pour le Bâtiment (QEB) et d'organiser l'opération pour l'atteindre, tout en maîtrisant l'ensemble des processus opérationnels liés à la programmation, la conception et la réalisation de l'ouvrage. La certification de la phase programme a été obtenue le 25 octobre 2013.

La certification pour la phase conception est prévue pour le début 2015. L'audit a relevé notamment les points forts suivants :

- La charte « chantier à faible impact environnemental » très détaillée reflète des ambitions « Très Performantes » dans un contexte difficile (préservation des jardins, déconstruction sélective, riverains...),
- La cible 1 « relations des bâtiments avec leur environnement immédiat » est visée en « Très Performante » avec 2 points qui la caractérisent : favoriser l'accessibilité et les transports doux, intégrer le bâtiment au site,
- Le système chauffage/refroidissement/déshumidification, partiellement de type géothermique semble performant,
- Un suivi des consommations et des performances durant les 2 premières années d'exploitation.

La durée des travaux, dont le démarrage est prévu en novembre 2015, est estimée à 24 mois.

Bilan des Contrats de Performance Energétique sur 6 collèges

L'expérimentation du Contrat de Performance Energétique (CPE) sur 6 collèges du Département a débuté en août 2012. L'objectif contractuel du CPE est de réduire les consommations d'énergie de manière globale de 33% à partir de l'année scolaire 2015-2016, avec un palier intermédiaire d'une réduction de 19% sur l'année scolaire de 2014-2015. Ces réductions s'apprécient par rapport à la situation de référence corrigée des variations saisonnières. Tous les travaux sont désormais réceptionnés, la seconde vague de travaux s'étant déroulée durant l'été 2014 dans les 3 derniers collèges.

Pendant les deux premières années, alors que l'objectif contractuel consistait à ne pas consommer plus que la situation de référence, le résultat mesuré est un gain de 4 % sur 2012-2013. Sur la seconde année scolaire, 2013-2014, l'économie d'énergie obtenue globalement s'élève à - 14 %, se répartissant en -11 % sur l'électricité et -16 % sur le chauffage.

	Total réel	Cible 2013-2014	Différence	Diff. %
Electricité	1 368 974 kWh	1 539 600 kWh	- 170 626 kWh	- 11,1 %
Chaud	3 529 571 kWh	4 236 628 kWh	- 707 057 kWh	- 16,7 %



Par ailleurs, les résultats obtenus lors des deux premières années prouvent qu'il existe un gisement d'économies mobilisables sur les collèges, sans travaux conséquents, simplement par une meilleure conduite des installations de chauffage et d'électricité (l'ordre de grandeur étant une économie de - 10 %). Des cibles énergétiques sur le chaud sont calculées, pour chaque collège, afin que ces derniers intègrent ces valeurs d'intéressement dans leurs contrats d'exploitation au plus vite.

Dans le cadre du contrat de performance énergétique, le volet des économies d'énergie induites par le comportement des usagers est un axe d'amélioration. Les adultes et les enfants de l'établissement sont sensibilisés au développement durable et aux économies d'énergie potentielles liées à leur attitude. Chaque année les classes de sixièmes sont sensibilisées ainsi que les adultes.

Efficacité énergétique et adaptabilité des logements dans l'habitat public et privé

Le Département accompagne les bailleurs sociaux dans la production de logements neufs et dans la réhabilitation de leur patrimoine et contribue à l'amélioration et à l'adaptation de l'habitat privé. Le soutien du Département se traduit par l'aide à la création d'une offre nouvelle plus économe de logements sociaux, par l'amélioration de la performance énergétique du parc existant public et privé, et par l'adaptation des logements aux besoins spécifiques de leurs occupants.

Parc public

En 2014, le Département finance la création de 1 066 logements sociaux dont 1 041 bénéficiant de la certification Qualitel Habitat & Environnement, c'est-à-dire répondant à des normes de conception en accord avec un référentiel de qualité tant technique qu'environnemental et de confort d'usage d'un bâtiment.



Exemple de deux opérations au sein de l'éco-quartier Chandon-République à Gennevilliers Lot 1A (69 logements sociaux) et lot 7C (87 logements sociaux) : Opérations certifiées Habitat & Environnement profil A, Effinergie +, panneaux solaires pour couvrir à hauteur de 30 % les besoins d'énergie liés à la production d'eau chaude sanitaire, raccordement au chauffage urbain, gestion de l'eau à la parcelle, toitures et murs végétalisés, bassin de rétention et de récupération des eaux pluviales pour l'arrosage.

En 2014, 821 logements sociaux bénéficient de subventions départementales au titre de l'amélioration et de l'adaptation de logements locatifs. Cette intervention donne lieu à une amélioration de la performance énergétique du patrimoine mais vise aussi l'amélioration générale des conditions de confort des logements et leur adaptation au vieillissement de leurs occupants. Cette action permet ainsi de lutter contre le phénomène de déclassification de ces patrimoines par rapport à ceux plus récents tout en répondant aux besoins d'occupants en perte d'autonomie.

Pour agir en faveur de l'amélioration de la performance énergétique du parc social existant, le Département a mis en place une aide plafonnée à 1 500 € par logement pour un programme de travaux permettant d'évoluer d'une étiquette énergétique G/F/E/D à A ou B.

Par ailleurs, le Département soutient l'Office public de l'habitat « Hauts-de-Seine Habitat », dont il est la collectivité de rattachement, dans le cadre de son programme pluriannuel d'aide

à l'amélioration générale de son patrimoine.

L'affectation par grandes thématiques des crédits départementaux attribués à Hauts-de-Seine Habitat dans le cadre du programme pluriannuel 2011-2014 indique que près de 38 % d'entre eux sont dédiés à des travaux dits « Grenelle », c'est-à-dire répondant aux impératifs de développement durable et permettant la réalisation d'économies d'énergie.

Axes stratégiques	Réalisés en M€	%
Grenelle - performance énergétique	19,22	38
Modernisation du cadre de vie	16,55	33
Mise aux normes	8,54	17
Sécurisation	3,66	7
Divers	2,69	5
Total	50,66	100

Exemples de travaux :

- Grenelle-performance énergétique : réfection étanchéité toitures terrasse, amélioration du système de chauffage, remplacement des menuiseries extérieures ;
- Modernisation du cadre de vie : réfection des peintures halls, cages d'escaliers, extérieurs, remplacement des boîtes aux lettres ;
- Mise aux normes : électriques, des ascenseurs ;
- Sécurisation : remplacement des portes de halls par des portes métalliques, mise en place d'interphones, de lecteurs Vigik et de badges, de vidéosurveillance ;
- Divers : achèvement du passage en apparent des chutes EP, amélioration de la ventilation, étanchéité des coursives.

Parc privé

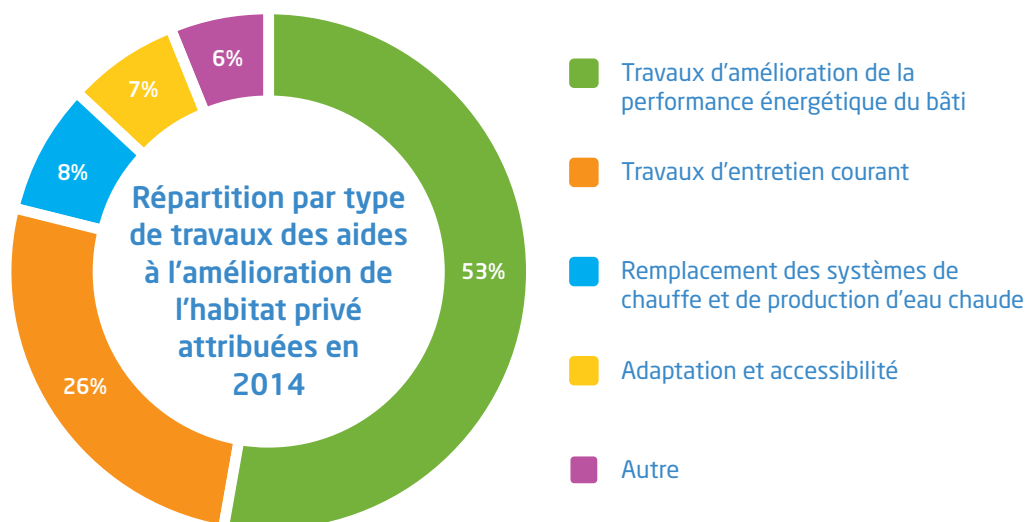
917 ménages sont aidés en 2014 au titre de l'amélioration de l'habitat privé pour un montant total de 2,049 M€.

Prévenir l'apparition de copropriétés dégradées sur le territoire des Hauts-de-Seine

Des aides du Département permettent à des propriétaires modestes d'assumer des travaux importants dans les parties communes tels que des changements de menuiseries, des réfections de toiture ou des ravalements.

Garantir la durabilité sociale des logements en les adaptant aux besoins spécifiques de leurs occupants

Dans le cadre de travaux dits privatifs, les propriétaires haut-séquanais modestes sont accompagnés dans l'amélioration de leur habitat que ce soit en matière de performance énergétique que de sécurisation. Ces aides favorisent le maintien des propriétaires occupants concernés dans leur logement dans des conditions de vie décentes.



Les techniques alternatives économes en énergie pour l'aménagement des infrastructures

Les enrobés tièdes

Depuis 2005, les enrobés tièdes sont privilégiés lors des travaux de voirie. Ce procédé permet de faire des économies d'énergie de 15 % car la température du bitume utilisé est moins élevée (étude du Centre Technique Sud Ouest). Sur 7 opérations, 10 022 tonnes d'enrobés tièdes sont mises en place sur les routes départementales en 2014 : avenue Jean Jaurès (RD998) à Ville-neuve-la-Garenne, Grande Rue (RD910) à Sèvres et à Saint-Cloud, avenue Jean-Baptiste Fortin (RD128) à Bagneux, carrefour du pont de Puteaux (RD1) à Neuilly-sur-Seine, pont de Puteaux côté petit bras de Seine (RD104) à Puteaux et Neuilly, boulevard Raymond Poincaré (RD907) à Marnes-la-Coquette et Garches, boulevard de la République (RD907) à Marnes-la-Coquette et Vaucresson.

2.2

La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

2.2.1. La poursuite de la protection des espaces naturels sensibles (ENS) et des continuités écologiques, piétonnes et paysagères

Poursuite des études sur le patrimoine naturel

L'amélioration de la connaissance du patrimoine naturel permet d'évaluer les modes de gestion de ces espaces. C'est un outil d'aide à la décision lors de la programmation d'aménagement. Les sites ayant fait l'objet d'études écologiques, d'inventaire faune-flore et de propositions de gestion en 2014 dont les premiers résultats ont été rendus à l'automne 2013 sont :

- Le parc départemental de la Vallée-aux-Loups à Châtenay-Malabry,
- Le parc départemental Pierre Lagravère à Colombes,
- Le parc forestier des Bruyères à Meudon,
- Le parc départemental de l'Île Saint Germain à Issy-les-Moulineaux,
- Le parc départemental du Chemin de l'Île à Nanterre,
- La faisabilité d'une continuité écologique à Garches,
- Le parc départemental des Chanteraines à Villeneuve-la-Garenne,
- Le Bois de l'Hôpital à Garches,
- La biocénose aquatique du parc de Sceaux,
- La coulée verte à Bois-Colombes,
- Le parc André Malraux à Nanterre,
- Le jardin de l'étang Colbert au Plessis-Robinson,
- Le parc Casimir Davaine à Garches,
- Le vallon des Gallicourts à Rueil-Malmaison,
- Le parc Henri Sellier au Plessis-Robinson.

Le Conseil départemental communique par ailleurs aux EPCI, communes et prestataires extérieurs, qui en font la demande, ces données d'inventaires cartographiques et naturalistes. Il apporte son expertise à différents projets de type transversal du Département ou émanant d'EPCI (les Trames Verte et Bleue de GPSO) et d'autres partenaires (SDRIF, SRCE).

Poursuite des continuités écologiques

Au titre de la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020, en vue du « rétablissement de continuités écologiques sur des infrastructures linéaires de transports existantes », le Département avait répondu au premier appel à projets lancé par l'Etat et a été lauréat en 2012. L'année 2014 voit la finalisation des programmes de travaux du passage à faune de la rue Yves Cariou à Marnes-la-Coquette. Un piège photographique a démontré la fonctionnalité du passage à faune.

Trois autres projets de restauration de continuités font l'objet d'études de faisabilité de passage à faune : la traversée du Chemin de la Jonchère à Rueil-Malmaison reliant le Vallon des Gallicourts au parc forestier de la Jonchère, la traversée du Boulevard Dequevauvilliers pour relier le secteur des Louvresses à celui du Vallon de Seine à Gennevilliers et la traversée de la Route du Pavé des Gardes à Meudon et à Chaville.

La continuité écologique du stade de la Marche à Marnes-la-Coquette, secteur d'Haras Lupin

Les travaux d'aménagement de la continuité du stade de la Marche à Marnes-la-Coquette et Vaucresson sont terminés et la promenade a été ouverte au public à l'été 2014. Ces aménagements comprennent :

- La création d'un passage à faune : un petit passage à faune, sous la rue Yves Cariou, afin de permettre la liaison entre le site de Villeneuve l'Étang et celui de la Marche.
- L'amélioration de la qualité de l'eau des étangs rendue possible par l'installation d'un dispositif d'oxygénation de l'étang aval et d'appareils de mesures en continu de la qualité des eaux de fond et de surface. Un ponton, réservé aux interventions de maintenance, au droit de l'ouvrage de surverse/vidange est construit.
- L'aménagement de la liaison verte : un cheminement piétonnier confortable favorisant l'accès des personnes à mobilité réduite, de la rue Yves Cariou au boulevard de la République est réalisé. Ce cheminement sinueux, en stabilisé, d'une longueur de 400 m et d'une largeur de 2 m à 3 m le long de l'étang répond aux contraintes de gestion du réseau d'assainissement existant.
- Les plantations d'essences végétales indigènes sont réparties en fonction des critères d'exposition et de sol en distinguant notamment la situation sableuse, légèrement acide et sèche du plateau boisé (châtaignier, chêne, charme, noisetier, sureau ...), des conditions de sol plus frais et argileux aux abords milieux humides (saule blanc, peuplier tremble, aulne glutineux, saule marsault, frêne ...).

Des plantations complémentaires de taillis à lisière arbustive sont réalisées en frange afin d'offrir un couvert propice à la faune et d'isoler la promenade des programmes de logements.

Le mauvais état du patrimoine arboré du site a nécessité des interventions d'abattage. Aux abords des étangs, 67 peupliers dépérissants ont été remplacés par 117 arbres et par des plantations choisies pour leurs caractéristiques d'accompagnement au milieu humide.

Pour garder le caractère naturel du site, la répartition des plantations s'établit en bosquets irréguliers mêlant arbres tiges, cépées, touffes et arbustes.

Il n'y a ni éclairage, ni mobilier, ni de réseau d'arrosage.

- Pour permettre aux automobilistes et aux promeneurs de découvrir le site actuellement caché des étangs, le mur a été reconstitué avec une ouverture barreaudée de 30 m dans l'axe du plan d'eau.

La fermeture de la liaison verte depuis le boulevard de la République est assurée par une clôture barreaudée sur muret et d'un portillon de 1,40 m de large.

Actualisation du Schéma des Espaces Naturels Sensibles

Le Département s'engage dès 1995 dans une politique de protection et de valorisation des espaces naturels en instaurant la taxe des espaces naturels sensibles (TDENS). Pour orienter ses actions, un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS), est adopté par délibération du Conseil départemental le 27 Avril 2001. Au terme de treize années d'interventions orientées par ce schéma, complétées par les objectifs émergent de l'étude sur les continuités réalisées en 2010 et par les groupes de travail pour la protection de la biodiversité dans les Hauts-de-Seine, le Conseil départemental s'engage aujourd'hui dans une nouvelle réflexion visant à actualiser ce document de référence.

Cette actualisation débute, au cours de l'année 2014, par la réalisation d'un bilan de la politique menée jusqu'à présent :

- Les actions menées dans le cadre de la politique ENS sont réalisées en majorité sur les

parcs départementaux. Les actions d'aménagement et de gestion différenciée dans ces espaces ont permis une très nette amélioration des conditions d'accueil pour la biodiversité,

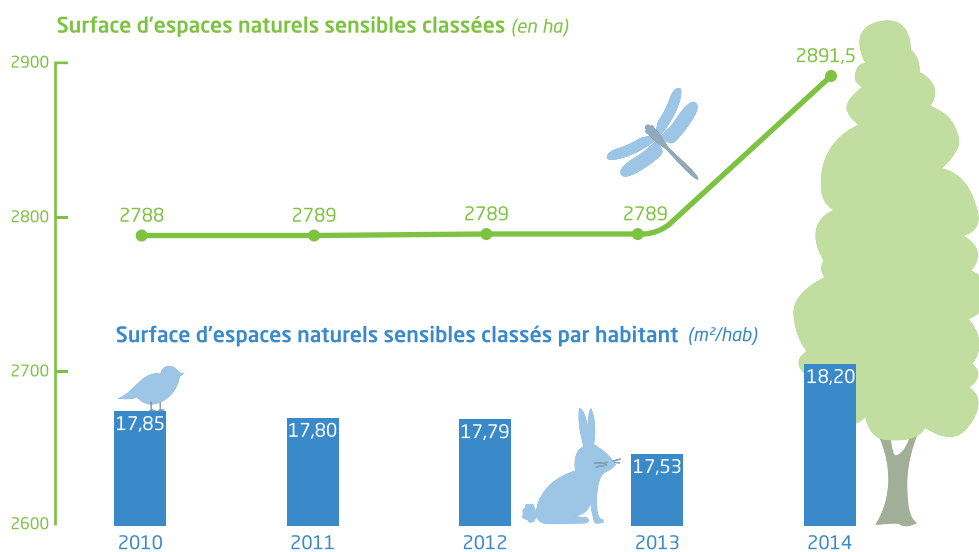
- L'accompagnement financier pour la gestion de certains sites ENS, le financement d'aménagements tel que des belvédères, des mares, ont permis d'améliorer la qualité de ces sites et de les valoriser,

- La préservation des sites emblématiques tels que : la Vallée-aux-loups et les Gallicourts.

Dans le cadre de ce bilan, la réalisation d'une nouvelle grille de notation a permis de hiérarchiser à nouveau les espaces potentiellement ENS en fonction de leur intérêt écologique, paysager, et de leur sensibilité. Cette nouvelle notation et ces inventaires ont notamment mis en évidence l'évolution faunistique et floristique de tous les parcs départementaux. Cette démarche a eu pour conséquence l'actualisation des périmètres ENS au sein des espaces gérés par le Département. On compte aujourd'hui plus de 100 ha supplémentaires classés en ENS.

Cette démarche d'actualisation sera poursuivie au cours de l'année 2015 par des réunions techniques au sein de chacune des communes.

Les espaces naturels sensibles classés



2.2.2. La découverte du patrimoine naturel des Hauts-de-Seine par ses habitants

Actualisation de l'inventaire des arbres remarquables

Au cœur du patrimoine végétal des Hauts-de-Seine figurent des arbres d'exception qui participent de manière éminente à la qualité du paysage de nos quartiers. Le caractère remarquable de ces sujets provient souvent de leur âge, mais peut être dû par ailleurs à leurs dimensions ou à leur rareté. D'autres sont recensés pour leur impact particulièrement marquant, pour leur caractère pittoresque ou encore pour leur valeur historique, dans la mesure où ils ont été côtoyés voire plantés par des personnages célèbres associés à l'histoire du département.

Le Département finalise en 2014 l'inventaire des arbres remarquables présents sur son territoire. Il concerne des arbres appartenant tant à des personnes publiques (qu'il s'agisse de leur domaine public ou privé) qu'à des propriétaires privés, personnes morales ou particuliers.

Cet inventaire recensait 4 371 sujets isolés ou en groupes, sous forme de bosquets ou d'alignements. En 2014, tous les arbres remarquables situés sur le domaine public sont visités et mesurés.

Plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée

Le département des Hauts-de-Seine concentre les plus beaux espaces boisés de la petite couronne parisienne, propices à la promenade et à la randonnée. Aussi, en 2011, le Conseil départemental a approuvé le plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée

(PDIPR). Il a également instauré une aide financière dédiée à l'aménagement des itinéraires inscrits au PDIPR et relevant de la maîtrise d'ouvrage des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale dont le patrimoine foncier serait traversé par ces sentiers.

Ce PDIPR a pour vocation de faire connaître et valoriser le patrimoine naturel départemental. A ce jour, 414 km sont ainsi inscrits et dévolus à la randonnée pédestre.

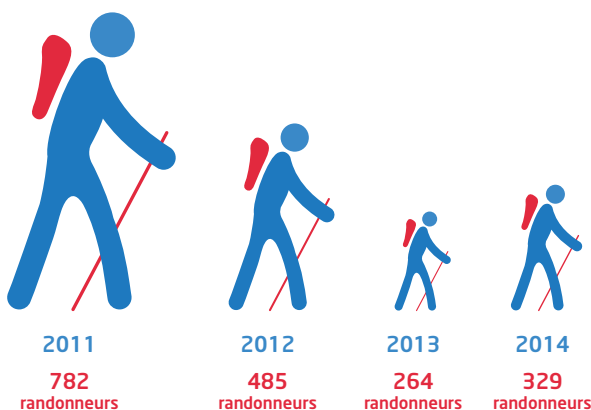
Les informations sur ce patrimoine naturel sont communiqués aux communes afin qu'il soit traduit dans leur plan local d'urbanisme (PLU).

Randonnées : l'événementiel

Pour la 4^{ème} année consécutive, le Conseil départemental organise des randonnées pour le grand public.

A cette occasion, petits et grands sont invités à participer gratuitement à un choix de cinq randonnées s'étalant sur le week-end pour découvrir le patrimoine naturel et culturel du département. Spécificité départementale, les itinéraires sont ponctués de trois ou quatre points d'intérêt en lien avec les projets d'aménagement du Département. Les arrêts sont commentés par des spécialistes. Encourageant les transports en commun, les trajets en boucle permettent un même lieu pour l'arrivée/départ et totalisent environ 7 kilomètres. En 2014, 310 adultes et 19 enfants se sont inscrits et ont participé à cette activité de découverte.

Nombre de participants présents à l'opération « Randonnées dans les Hauts-de-Seine »



2.2.3. La préservation des ressources

Labellisation des parcs départementaux

A ce jour, 14 parcs et jardins départementaux ont obtenu la certification espace végétal écologique EVE® pour la 3^{ème} année consécutive.

Les parcs du nord du département ont renouvelé le label « refuge LPO » (Ligue de Protection des Oiseaux) qui récompense une veille ornithologique et des actions de préservation des oiseaux. Depuis 2004, cette dernière constitue un bon indicateur de la gestion différenciée des parcs.

En 2014, les efforts se sont poursuivis sur le contrôle des intrants (tous matériaux, plantes... apportés sur le parc) et sur les traitements des déchets verts réutilisés dans les parcs grâce aux plateformes de compostage. Un plan de réduction d'utilisation de l'eau potable est formalisé ainsi qu'un plan d'action pour récupérer les eaux pluviales.

La consommation d'eau des parcs

La consommation d'eau en 2014 des parcs (non compris les parcs sportifs : Haras de Jarly, Pré Saint-Jean et Yves du Manoir) a été d'environ 165 000 m³ dont 125 000 m³ d'eau de ville.

L'objectif est de réduire cette consommation. En 2015, le stade Chazotte situé dans le parc des Chanteraines sera alimenté en eau de Seine (consommation en eau de ville en 2014 de 8 800 m³) et le travail de réduction des fuites d'eau sera poursuivi.



La mise en place de la collecte sélective

La collecte sélective a commencé dans les parcs en 2012 au parc du chemin de l'Île, au parc André Malraux, au parc Henri Sellier et sur la promenade des Vallons de la Bièvre. Les corbeilles existantes sont regroupées par 2 (1 pour la collecte sélective et 1 pour le tout venant). Des corbeilles bi-flux en plastique recyclés sont installées dans d'autres parcs : l'Île Saint Germain et la Vallée-aux-loups.

Au parc des Chanteraines, de petites plateformes de tri ont été installées, la collecte sélective est réalisée par les communes. Dans tous les autres parcs, la collecte sélective est réalisée par le Département (marchés passés avec les entreprises horticoles).

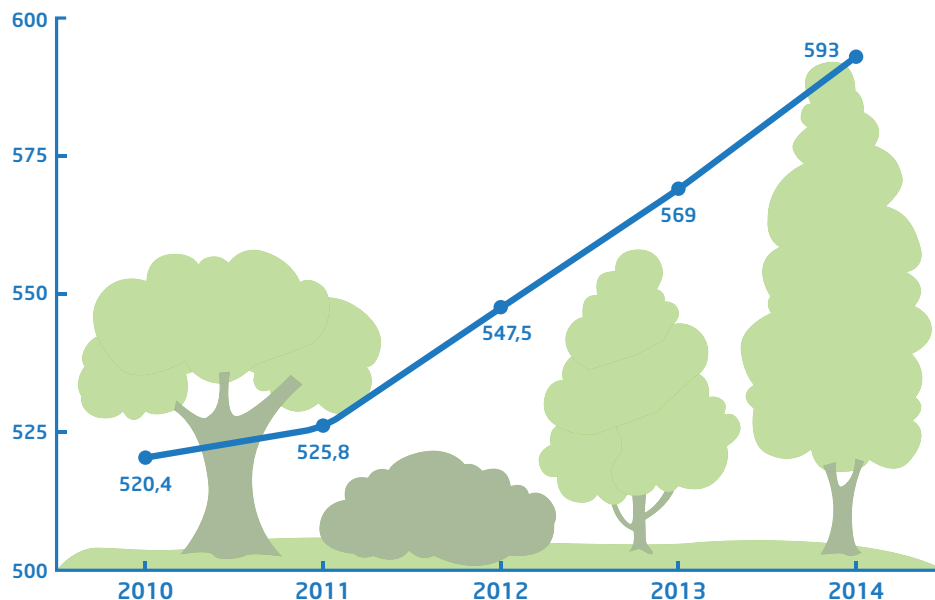


Gestion raisonnée d'un équipement sportif : Le Haras de Jardy

Le Domaine départemental du Haras de Jardy à Marnes-la-Coquette accueille des activités équestres, de golf, de tennis et de promenade. La gestion des équipements et de l'environnement se fait en suivant un programme de développement durable, ainsi la zone déléguée du tennis et du golf est labellisée « Golf Ecodurable » depuis janvier 2014.

Indicateur	Déclinaisons	Unité	2010	2011	2012	2013	2014
Part des espaces verts gérés avec des procédés écologiques	- préservation de la diversité des habitats écologiques et des milieux - lutte contre les pollutions des milieux	En pourcentage	100%	100%	100%	100%	100%
Nombre de parcs départementaux labellisés Ecocert	- préservation de la diversité des habitats écologiques et des milieux - accès pour tous à un environnement de qualité - stratégies d'adaptation aux changements climatiques - recours aux écolabels et à la certification environnementale	Nombre de parcs	0	0	14	14	14

Surface totale des parcs départementaux (surfaces entretenues en ha)



Gestion durable des eaux pluviales et terrasses végétalisées

Pour réduire les risques d'inondation par débordement des réseaux d'assainissement et limiter les déversements d'eaux usées dans la Seine, le Conseil départemental a fait le choix de la gestion des eaux pluviales à la source. Les techniques employées, notamment les techniques alternatives, favorisent la dépollution par le sol ou par décantation et réduisent les volumes déversés. Par ailleurs, l'eau peut être utilisée pour l'arrosage des espaces verts et le nettoyage des trottoirs. Pour atteindre ces objectifs, le Conseil départemental demande la non connexion des eaux pluviales au réseau public, limite à 2L/s/ha les rejets d'eau pluviale dans son réseau lorsque la non connexion totale n'est pas possible. Il incite les communes à inscrire des prescriptions équivalentes dans leur règlement d'assainissement et dans leurs documents d'urbanisme. Il coordonne le partage d'informations et l'assistance sur les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales et attribue des subventions pour les projets de gestion des eaux de ruissellement.

Depuis 2005, le Département a mis en place des aides destinées aux collectivités locales pour la mise en œuvre d'études et de travaux de maîtrise des eaux pluviales et des eaux claires. L'objectif est d'encourager la réalisation d'ouvrages de gestion des eaux pluviales intégrés dans la ville en favorisant, grâce à des taux différenciés, les techniques alternatives telles que les bassins de rétention paysagers, les fossés d'infiltration ou les toitures terrasses végétalisées. Ce nouveau dispositif a été élargi depuis 2010 aux zones d'aménagement concerté, via les sociétés d'économie mixte et aux personnes morales de droit privé.

Le Département aide également les particuliers qui souhaitent réutiliser ou infiltrer leurs eaux de ruissellement, privilégiant la déconnexion totale du réseau public d'assainissement. Cette subvention est de 20 % du montant TTC des travaux et peut atteindre 40 %, lorsque la non connexion est obtenue.

En 2014, 4 025 m² de surfaces de toitures végétalisées ont été subventionnées.

Indicateur	Déclinaisons	Unité	2010	2011	2012	2013	2014
Surface active* totale avec gestion des eaux pluviales à la source en m²	<ul style="list-style-type: none"> - gestion écologiquement rationnelle des déchets et des eaux usées - stratégies d'adaptation aux changements climatiques - urbanisme et cadre de vie 	En m ²	72 519	40 612	97 252	96 104	165 135

* Surface active (SA) : équivalent de surface entièrement imperméable.

Par exemple, une prairie en pleine terre génère 20% de ruissellement par rapport à sa surface totale. Par conséquent, 100 m² de prairie de pleine terre correspondent à 20 m² de surface active.

Gestion des eaux pluviales de voirie

Par temps de pluie, d'importantes quantités d'eaux pluviales se déversent dans les réseaux d'assainissement, ce qui induit une aggravation du risque d'inondations par débordement des réseaux ainsi qu'un accroissement des rejets polluants vers le milieu naturel aquatique. Aussi, le Département met en œuvre, dès que possible, des dispositifs de gestion des eaux pluviales à l'occasion de ses chantiers de réaménagement de voirie. A la fin de l'année 2014, 13 sites sont équipés de structures réservoirs. Des noues sont mises en œuvre dès que possible.

2.3

L'épanouissement des hauts-séquanais

Composante du développement durable, le bien-être des populations se situe au centre des préoccupations du Département.

2.3.1. Rendre la Seine aux habitants

Schéma d'aménagement et de gestion durables de la Seine et de ses berges

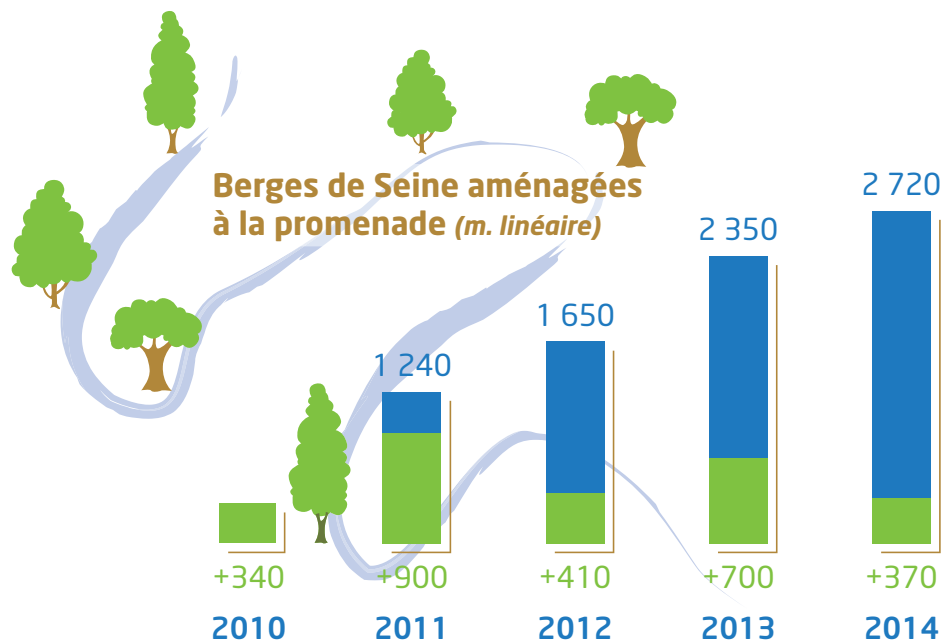
Le Département a conçu ce schéma pour rendre la Seine aux habitants à travers quatre orientations :

- le fleuve urbain : ouvrir la ville sur le fleuve et offrir une promenade continue et attractive aux habitants,
- le fleuve nature : développer la vocation de nature de la Seine, des îles, des berges, des parcs et des coteaux,
- le fleuve propre : reconquérir la qualité de l'eau de la Seine, supprimer les pollutions visuelles,
- la Seine active : conforter les activités économiques et de loisirs avec une exigence de qualité.

En 2014, 370 mètres linéaires de berges sont aménagés sur 4,9 km de berges en travaux (la plupart de ces travaux se poursuivant jusqu'en 2015) et 2,7 km sont à l'étude :

- Issy-les-Moulineaux, Meudon et Sèvres, berges de la Vallée Rive Gauche sur 4,2 km, entre le pont de Sèvres et Paris : les travaux d'aménagement de berges ont commencé fin 2012.
- Un premier tronçon de berge en amont du pont de Billancourt a été ouvert au public. Ce secteur qui s'étend jusqu'au pont d'Issy-les-Moulineaux sera achevé à l'automne 2015.
- Sur Meudon les travaux de berges ont également commencé, ils se poursuivront jusqu'en 2017.





2.3.2. La prise en compte de l'environnement dans les projets de voirie favorise l'amélioration du cadre de vie

Des voiries intégrées à l'environnement urbain

Les projets de voirie s'inscrivent dans une démarche d'amélioration du cadre de vie des alto-séquanais. Ils s'efforcent de prendre en compte l'ensemble des usages (circulations douces, voitures, transports en commun, stationnement et livraisons...) et de créer ou recréer un espace public partagé et de qualité. En témoigne notamment l'aménagement de Vallée Rive Gauche qui vise à la fois à rendre la Seine aux habitants par des aménagements de ses berges et à fluidifier et sécuriser la mobilité de l'ensemble des modes de déplacement. L'aménagement de la RD920 est également emblématique de cette démarche car il a pour objectif de transformer cet axe routier en boulevard urbain sécurisé, paysagé, convivial et partagé, permettant des déplacements plus efficaces.

Siter : Optimisation du trafic routier

Depuis 1998, le système intelligent de télésurveillance et de régulation du trafic (SITER) permet de réduire les temps de parcours d'environ 25 % par une diminution importante des arrêts et des temps passés à l'arrêt, et ceci sans incidence sur la vitesse maximale pratiquée par les usagers. Au plan environnemental, cette régulation est vertueuse : les principaux polluants liés à l'usage des véhicules thermiques diminuent dans la même proportion que le temps de parcours (source : Airparif).

Mise en œuvre des enrobés phoniques

La mise en œuvre de 4 619 tonnes d'enrobés phoniques a été réalisée sur 11 sites en 2014 : quai Aulagnier (RD7) et avenue de la Marne (RD9) à Asnières, avenue Jean-Baptiste Fortin (RD128) à Bagneux, avenue du Général Leclerc (RD920) à Bourg-la-Reine, rue Jean-Baptiste Clément (RD63) à Châtenay-Malabry, boulevard de Vanves (RD72) à Châtillon, avenue Marcel Paul (RD911) à Gennevilliers, quai de la Bataille de Stalingrad (RD7) et boulevard Gallieni (RD69) à Issy-les-Moulineaux, avenue Napoléon Bonaparte et avenue Paul Doumer (RD913) à Rueil-Malmaison.

Gestion des déchets des chantiers de voirie

Le recyclage des matériaux

Les matériaux enlevés sur les chantiers (enrobés décapés notamment) sont orientés plus systématiquement vers des filières de recyclage plutôt qu'en installations de stockage. En effet, le Département est désormais en mesure de déceler l'absence d'amiante et d'Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), composés toxiques, dans ses enrobés. L'utilisation des produits issus du recyclage reprend progressivement en 2014. Des produits de recyclage sont également utilisés en substitution de la grave non traitée, comme boulevard Gallieni (RD9) à Villeneuve-la-Garenne où elle a été remplacée par de la grave concassée de recyclage. Le Département effectue également de la réutilisation des matériaux en place : ainsi par exemple, avenue Jean-Baptiste Fortin (RD128) à Bagneux, les pavés existants ont été conservés et réutilisés.

La gestion du risque amiante

Début 2014, un diagnostic amiante et HAP a été lancé sur l'ensemble du réseau départemental de voirie et il s'achèvera en 2016. En 2014, 55 % du réseau départemental a été diagnostiqué et cela a permis d'identifier la présence d'amiante sur 3 % du linéaire contrôlé et la présence d'HAP sur 0,58 % de ce linéaire. Les sections de voirie concernées par des projets de travaux non encore analysées dans ce cadre systématique font l'objet de diagnostics spécifiques. Lorsque ces polluants sont détectés, un plan de retrait est mis en œuvre avant les travaux selon des modalités garantant la santé des travailleurs et des riverains, et préservant l'environnement. Les enrobés retirés sont alors orientés vers des installations de stockage de déchets dangereux (ISDD).

2.3.3. Les collégiens et le développement durable

Trophées IDEES Junior

Le concours Trophées IDEES Junior a déjà 4 ans d'existence. Destinés aux collégiens du département, les Trophées IDEES Junior valorisent et promeuvent les réalisations concrètes entreprises au sein des collèges en faveur du développement durable.

Au vu de la qualité des projets présentés, il a été décidé en 2013 d'attribuer un premier et un second prix afin de souligner davantage l'intérêt des initiatives collégiennes.



En 2014, les candidats ont proposé des réalisations particulièrement innovantes et abouties sur des thématiques variées. Les deux lauréats ont travaillé sur le thème de l'éco-conception et de l'énergie avec des projets singulièrement différents.

Le 1er lauréat est le Collège Jules Verne de Rueil-Malmaison avec le projet « Eco-Velrigo ». Il s'agit de la construction avec des matériaux récupérés d'un vélo générateur d'énergie et une glacière solaire.

Le second lauréat est le Collège Jean Jaurès de Clichy-la-Garenne pour son projet de mur aquaponique. Il s'agit d'un mur végétal couplé avec un bassin de poissons et alimenté par un système de récupération des eaux de pluie.

Une mention spéciale a été décernée au Collège Sainte Marie d'Antony pour son travail sur l'habitat d'urgence.

Nombre de collèges candidats au concours Trophées IDEES Junior



« Eco-collèges »

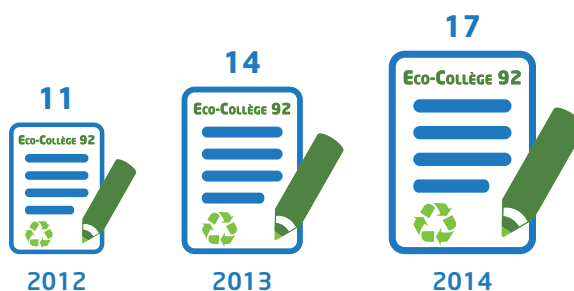
Ce dispositif mené en partenariat avec l'Inspection académique, a pour but d'accompagner les établissements qui s'engagent dans une démarche d'éducation au développement durable. Son objectif est, par le biais d'une pédagogie active autour d'un projet, d'inciter les élèves à adopter un comportement citoyen. Dans cet esprit, des outils sont proposés aux établissements (visites de terrain, animations, prêt de bornes interactives, conseils techniques, petits équipements...).

En 2014, 17 Eco-collèges se sont investis plus en avant dans une démarche globale, structurée et pérenne, portée par chaque chef d'établissement.

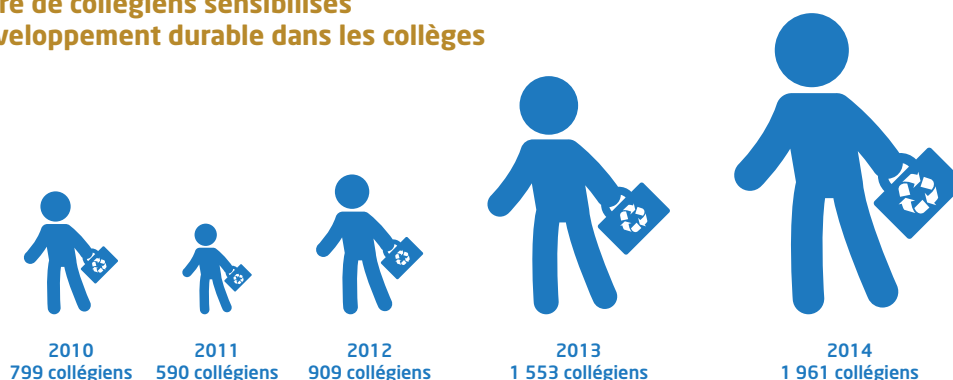
Quelques chiffres :

- 73 animations dans 17 collèges,
- 48 prêts d'une borne Développement Durable dans 46 collèges,
- 23 collèges ont mis en place la collecte et le tri du papier par l'intermédiaire de l'entreprise d'insertion Triéthic. En 2014, ils ont collecté 3 003 kg de papiers blancs et 4 227 kg de papiers couleurs,
- 13 collèges ont mis en place la collecte des piles par l'éco-organisme Screlec : 4 937 kg de piles et batteries ont été collectés.

Nombre d'éco-collèges ayant signé la charte d'engagement Eco-collège 92



Nombre de collégiens sensibilisés au développement durable dans les collèges



Les classes créatives

A compter de l'année scolaire 2013/2014, le Département a proposé le dispositif « Classes créatives » qui consistent à réaliser une œuvre suivant un thème différent chaque année, choisi dans les programmes scolaires. Il s'agit de travailler en pédagogie de projet et en interdisciplinarité. Les classes choisissent de travailler seules ou à plusieurs. Ce dispositif est ouvert aux classes de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} ainsi qu'aux Unités Locales pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) et aux Unités d'Enseignement (UE) des établissements d'enseignement, publics ou privés sous contrat d'association du Département. Ce dispositif a concerné à 40 classes (857 élèves) en 2014.

Le thème général « Correspondances » se déclinait en trois sujets :

- La Fayette « héros des deux mondes » : réalisation soit d'une enveloppe « Mail Art », soit une lettre de La Fayette à sa femme restée en France lors de la révolution américaine, et lui relatant son action,
- Présentation de votre ville. : réalisation d'un album A3 qui présente les messages électroniques imprimés, classés périodiquement et agrémentés de dessins, croquis, photos, plan légendés..., ainsi que les résumés des interviews réalisés,
- Ma ville, découverte citoyenne et patrimoniale : réalisation d'un plan collectif et d'une carte postale par élève.

Les classes ayant rendu une réalisation conforme au règlement ont gagné une journée-récompense à Jardy pour des ateliers équitation et golf.

Recyclage des ordinateurs de + de 6 ans des collèges

Le parc informatique des collèges publics des Hauts-de-Seine représente un parc de plus de 10 000 ordinateurs maintenus par une société extérieure. Un inventaire complet du parc a été réalisé par l'Infogérant Technique des Collèges. Tous les équipements obsolètes ont été rebutés. Maintenant que le déploiement du programme ENC est achevé, chaque collège bénéficie d'une évolution de parc annuelle comprenant la gestion de l'obsolescence mais aussi le déploiement de nouvelles dotations. La procédure utilisée par le Conseil départemental permet d'assurer la collecte des rebuts et leur sortie d'inventaire par un passage en commission de réforme. Cette démarche se poursuit au fil de l'eau et au gré des campagnes annuelles de gestion de parc.

Le don des ordinateurs aux collégiens

Pour la deuxième année consécutive, le Département a cédé en deux phases distinctes des postes de travail dont les services n'avaient plus l'usage. Ces postes ont pu être reconditionnés par l'association ECODAIR, et cédés gratuitement à des collégiens en difficulté.

La remise des ordinateurs aux familles s'est déroulée le 20 mars et le 18 décembre 2014, pour respectivement 180 postes et 200 postes. Les cérémonies se sont déroulées à l'Hôtel du Département sous la présidence du Président du Conseil départemental, aux côtés des Vice-présidents concernés.

Cette action s'inscrit dans le cadre des politiques de développement durable et de réduction de la fracture numérique conduites par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

Environnement Numérique des Collèges

Véritable point d'accès permanent à un ensemble d'outils et de contenus pour les élèves, les familles et les enseignants, l'environnement numérique des collèges est un plan d'action stratégique lancé en 2009. Sur 5 ans, il amène chaque collège des Hauts-de-Seine, en accord avec l'éducation nationale, à entrer dans l'ère du numérique.

L'année scolaire 2014-2015 est marquée par la généralisation du programme Environnement Numérique des Collèges (ENC) des Hauts-de-Seine.

Ce système d'information et de ressources numériques concerne 150 000 utilisateurs potentiels. Les accès au portail ont atteint 1 million de visites par mois depuis le mois de mars 2014.



Indicateur	Déclinaisons	Unité	2012	2013	2014
Nombre de collèges bénéficiant de ENC (Environnement Numérique des Collèges)	- accès de chacun à une éducation de qualité - éducation et formation tout au long de sa vie	Nombre de collèges	35	68	93
Nombre d'élèves bénéficiant de ENC	- accès de chacun à une éducation de qualité - éducation et formation tout au long de sa vie	Nombre de collégiens	2011-12 6 582	2012-13 9 600	2013-14 54 537

Atelier PREMIS Système D

Huit élèves issus des classes de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} 3^{ème} en difficultés scolaires, rencontrant des problèmes d'intégration dans le collège, élèves manquant de confiance en eux et ayant un sentiment d'échec ont participé à ces ateliers au collège Henri Dunant à Rueil-Malmaison. Les objectifs pédagogiques de cet atelier sont de :

- Développer la créativité en détournant des objets issus du recyclage,
- Rechercher une nouvelle utilisation d'un objet du quotidien devenu inutile,
- Connaître les différentes techniques et règles du recyclage,
- Construire des habitudes de recyclage et une attitude citoyenne face à la gestion des déchets,
- Développer un œil critique et averti à travers l'élaboration en groupe de fiches de recyclage.

Exemples de transformation d'objets :

- Cannette > Vide poche / photophore
- Brique de lait > Porte-monnaie

Mini-entreprises

L'activité mini-entreprises a pour but de permettre à des collégiens de développer leur sens de l'initiative et des responsabilités, s'initier à la gestion de projets et à la vie économique, d'acquérir un esprit entrepreneur ainsi qu'un ensemble de savoir faire et de savoir être qui leur seront utiles dans leurs vies futures, tant sur le plan professionnel que personnel.

Pour cette activité, le Département s'appuie sur l'association « Entreprendre pour apprendre - Ile-de-France », EPA, association régie par la loi de 1901, qui est affiliée à l'association EPA France. Elle propose le programme « Mini-entreprises » qui consiste en la création et l'animation par les jeunes d'entreprises basées sur le modèle des sociétés miniatures dans un strict but pédagogique.

En 2013/2014, le collège Henri Dunant à Rueil-Malmaison a remporté le prix International au concours régional Ile-de-France des mini-entreprises avec 15 élèves de DP3 (option découverte professionnelle 3 heures).

La mini-entreprise créée par les élèves « EsNatural.esp » avait pour but d'importer des produits biologiques et écologiques de pays hispaniques, Espagne, Nicaragua. Elle travaillait en collaboration avec 2 mini-entreprises en sous-traitance au Lycée Richelieu à Rueil-Malmaison et une jeune productrice de café au Nicaragua issue de Junior Achievement (équivalent EPA en France). Ce projet a été mené sous l'égide d'EPA avec un parrainage d'Oracle et UPS comme principal sponsor pour le transport. Un voyage en Espagne a permis aux élèves de rencontrer la mini-entreprise espagnole I Market et le producteur d'huile d'olive à Lleida.

Restauration responsable dans les collèges

Pour la rentrée scolaire 2014/2015, le Département a choisi l'entreprise ELIOR pour la restauration de 56 collèges du Département. Première entreprise de restauration à adhérer au comité 21, elle dispose d'une charte pour l'Environnement qui traduit son engagement dans les actions suivantes : l'interdiction des OGM, le respect de la saisonnalité de produits, la promotion des conditionnements uniques à jeter écologiques, l'approvisionnement en produits locaux, une offre responsable par la proposition de produits issus du commerce équitable et de produits BIO... D'autres actions se mettent en place progressivement dans les collèges comme les tables de tri, les barquettes biodégradables, la place de la corbeille en fin de ligne de self, des animations auprès des collégiens pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

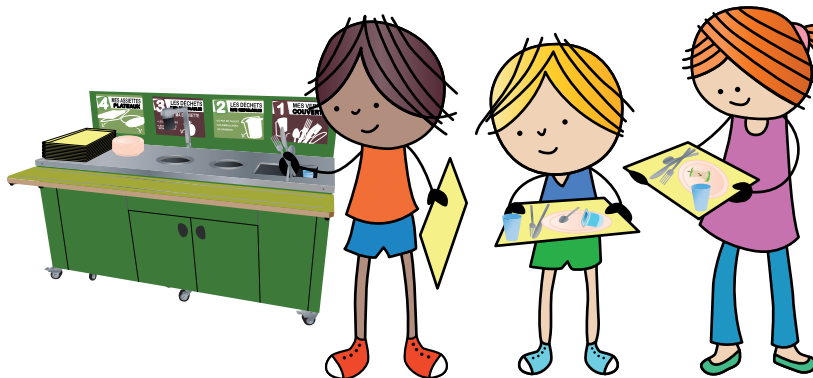
ZOOM

Les tables de tri

Les 13 plus grands collèges sont équipés progressivement d'une table de tri et de débarassage dans les cantines. Cette action a pour objectif de faire prendre conscience aux élèves que tout ce qui n'est pas consommé est jeté.

4 compartiments permettent aux convives de vider leur plateau en séparant les différents éléments :

- Traitement des déchets plastiques,
- Récupération des couverts et des verres,
- Traitement des déchets alimentaires,
- Récupération pour les assiettes et plateau.



Piste d'amélioration :

- gestion de la consommation d'eau dans les collèges

2.3.4. La culture, facteur de valorisation du territoire et vecteur de lien social

L'objectif de la culture pour tous est au cœur du projet « Vallée de la Culture » dont le point d'ancrage est la Boucle de Seine, à la Cité musicale sur l'Île Seguin à Boulogne-Billancourt (pose de la première pierre en 2014) et la restructuration en cours du Musée Albert-Kahn à Boulogne-Billancourt.

Le Conseil départemental propose une offre culturelle large et diversifiée, accessible à tous, valorisant son patrimoine et l'ensemble du territoire.

Une offre riche et variée dans les trois musées départementaux

L'offre muséale est un atout majeur de valorisation du patrimoine culturel du Conseil départemental. Les trois musées départementaux proposent un large éventail d'expositions permanentes et temporaires, ateliers, conférences, colloques, visites guidées et sont situés dans des parcs et jardins historiques : Albert-Kahn Musée et Jardins à Boulogne-Billancourt, Musée du domaine départemental de Sceaux, musée de la Vallée-aux-Loups-Maison de Chateaubriand à Châtenay-Malabry. Ils ont attiré plus de 240 000 visiteurs en 2014.

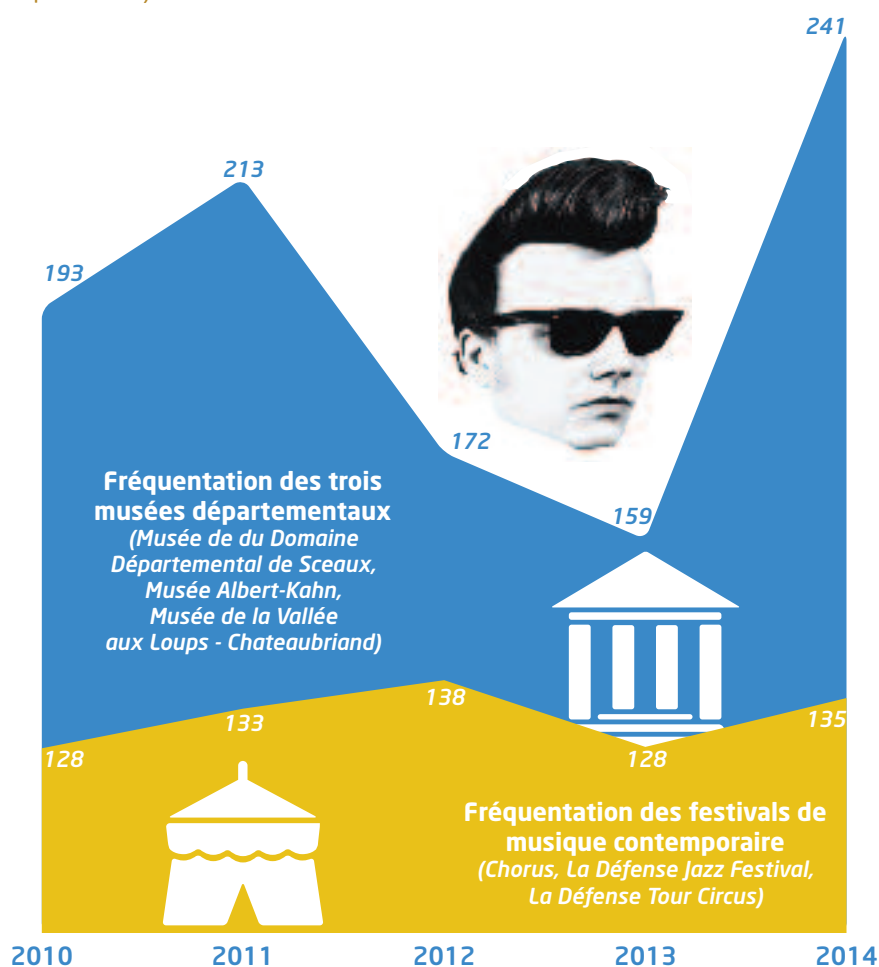


Les grands festivals à la Défense, maillons de la vallée de la culture des Hauts-de-Seine

- **La 26^{ème} édition de Chorus**, festival de musiques actuelles, proposant une offre payante (le soir) et gratuite (les midis) a accueilli du 28 mars au 6 avril 2014 plus de 60 concerts avec plus de 51 000 spectateurs ;
- **La Défense Jazz Festival** a accueilli du 29 juin au 6 juillet 2014 pour sa 37^{ème} édition plus de 40 000 spectateurs. Cet événement entièrement gratuit lance la saison d'été des festivals de jazz et offre à un public toujours plus nombreux une programmation ouverte à toutes les esthétiques des musiques jazz ;
- **La 4^{ème} édition de la Défense Tours Circus**, festival des Arts de la rue et du Cirque s'est tenue du 4 au 6 septembre à La Défense, avec 14 spectacles et 43 représentations gratuites en plein air pour un public de 30 000 personnes. En 2015, la politique de soutien aux arts de la rue et du cirque sera redéfinie.



Fréquentation des festivals de musiques et des musées départementaux (en milliers de personnes)



Des manifestations majeures mettant en valeur le patrimoine départemental

• **Les Petites Nuits de Sceaux**, évocation de l'esprit des fêtes de la duchesse du Maine, se sont déroulées à l'Orangerie et au musée du domaine départemental de Sceaux. 5 concerts pluridisciplinaires ont permis d'accueillir 1 000 spectateurs ;

• **Les Rendez-vous de la Vallée aux Loups – Maison de Chateaubriand**. 2 460 personnes ont assisté à des spectacles autour de la musique mais aussi du théâtre, de la danse et des arts de la rue ;

• **La 18^{ème} édition de La science se livre** s'est adressée à 27 000 personnes, proposant 166 animations scientifiques sur la thématique du temps. Ces animations se sont déroulées dans les établissements de lecture publique, les archives et musées départementaux et dans les écoles d'art ;

• **Un Brin de lecture**, salon de lecture à ciel ouvert, s'est déroulé dans les deux parcs départementaux de l'Île Saint Germain à Issy-les-Moulineaux et de la Vallée-aux-Loups-Maison de Chateaubriand du 8 juillet au 28 août. 2000 personnes ont participé à cette 4^{ème} édition.

Le Conseil départemental met également en œuvre des dispositifs de soutien aux acteurs et équipements culturels, ce qui contribue à l'attractivité du territoire.

Dans un souci de lisibilité de l'action départementale et de rationalisation des dépenses, la réflexion, pour faire évoluer les modalités d'attribution des subventions, initiée en 2013 avec la mise en place du guichet unique, s'est poursuivie en 2014. Elle sera concrétisée en 2015 par le vote d'une délibération selon deux axes essentiels :

- le soutien aux équipements dits « structurants » (théâtres, festivals, centres d'art) qui développent un ancrage territorial fort ;
- le soutien à l'innovation sur le territoire par la mise en place de résidences musicales.

Echange autour du savoir, de la connaissance, culture émancipatrice

Rendre la culture accessible au plus grand nombre est une exigence démocratique, elle est aussi un levier pour lutter contre l'exclusion et un moyen de transmettre le patrimoine.

La mission mise en place par les Archives départementales pour partager le patrimoine alto-séquanais avec le public éloigné de la culture s'est développée en 2014 : accueil de jeunes adultes étrangers, ateliers pour les détenus de la Maison d'arrêt des Hauts-de-Seine.

Les propositions déjà initiées en 2013 et poursuivies en 2014 sont :

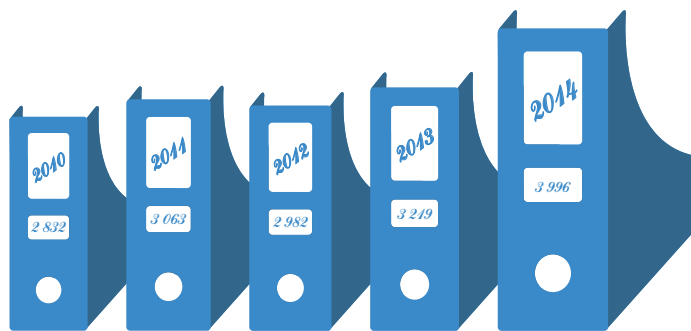
- 4 séances avec des jeunes étrangers primo-arrivants par le biais des Ateliers de la Garenne (2 fois 2 groupes de 12 et 10 jeunes) ;
- 1 visite, à l'occasion de la Journée européenne des Métiers d'Art, de 4 jeunes de l'ESAT (Etablissement et Services d'Aide par le Travail) des Ateliers de la Garenne ;
- 4 ateliers à la Maison d'arrêt des Hauts-de-Seine (pour un total de 26 détenus) ;
- 10 séances d'atelier d'écriture et une lecture musicale à l'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) La Chamade à Nanterre sur le thème de « La ville, mémoire individuelle et collective » (13 résidents).

ZOOM

Animation d'un atelier d'écriture dans une maison de retraite à Nanterre sur le thème de « La ville, mémoire individuelle et collective »

Il s'agissait, grâce aux documents d'archives, de remonter le cours du temps en explorant l'histoire de Nanterre au travers de différents thèmes (évolution du territoire, transports, métiers, guerres, habitat, fêtes, Mai 68...), puis d'inviter les participants à se remémorer leurs souvenirs personnels sur ce thème, pour les raconter, les écrire, et partager des moments particulièrement importants de leurs vies. Cet atelier inscrit dans la démarche de "la culture pour tous", a montré à quel point la culture, le patrimoine, la mémoire partagés sont des éléments essentiels du bien-être et a permis à ces personnes bien isolées de retrouver une place et de recréer du lien. En témoigne avec force les réactions de participants à la fin de cet atelier et le mot "vivant" exprimé par les encadrants de La Chamade.

Fréquentation du service éducatif des archives départementales (en nombre d'élèves)



Capacité d'accueil maximum de 110 classes par an en moyenne

Fréquentation du site Internet Archives & Patrimoine



2.3.5. Accessibilité et handicap

Des dispositifs en faveur de la démocratisation culturelle et sportive nécessitent des mesures spécifiques et des adaptations in situ. Une attention toute particulière est portée à l'accessibilité des publics éloignés de la culture et du sport, notamment des publics empêchés ou en situation de handicap.

Une attention particulière à l'accessibilité des publics éloignés de la culture

La culture pour tous, c'est aussi une offre de parcours diversifiés pour un public élargi, prenant en compte les besoins de chacun et favorisant le lien social. Elle s'inscrit dans une démarche d'accessibilité qui se veut inclusive et citoyenne, visant à offrir pour tout public une même qualité de service. Une attention toute particulière est portée aux publics spécifiques : personnes âgées, jeune public et collégiens, personnes éloignées de la culture (pour des raisons économiques, sociales ou physiques) ou en situation de handicap.

- **Culture 3.4** est un dispositif créé en 2014 qui a permis de proposer tout au long de l'année des actions culturelles dans les établissements d'hébergement pour personnes dépendantes (EHPAD). Ces actions concernent tous les champs artistiques (théâtre, chant, danse, musique, lecture, écriture) et sont mises en place en collaboration avec les équipes d'animation de ces établissements et en partenariat avec des compagnies artistiques. Les trois musées départementaux ont également proposé une offre de médiation sur mesure en direction des personnes en foyers logements.

- Le **festival Chorus des Hauts-de-Seine** a proposé à 5 classes de collégiens de suivre les différentes étapes du Prix Chorus, dispositif de repérage de jeunes talents en participant au « Coup de Cœur des Collégiens ». De plus, le festival organise des rencontres entre les artistes et des collégiens en situation de handicap scolarisés dans les classes ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire).

- **La science se livre** propose des animations scientifiques à l'attention des détenus de la Maison d'arrêt de Nanterre.

• Le **Schéma départemental des enseignements artistiques** vise à favoriser le développement de la pratique artistique, à soutenir les établissements menant une politique en faveur des publics éloignés de la culture et permettant une meilleure accessibilité de l'offre aux personnes en situation de handicap. Des rencontres organisées dans les établissements d'enseignement artistiques, à l'initiative du Conseil départemental, ont favorisé les échanges entre professeurs et nourri la réflexion autour de l'accueil des élèves en situation de handicap dans les conservatoires.

• A destination des collégiens, **l'opération EVP « Eteignez Vos Portables »** sensibilise les collégiens du territoire à l'ensemble des disciplines artistiques (théâtre, cinéma, chant, danse, arts plastiques), par le biais d'actions leur permettant de rencontrer des œuvres, des lieux de création et de diffusion et des artistes. Sur 392 classes de collégiens, 20 classes ULIS et du secteur de l'enseignement adapté accueillant des collégiens en situation de handicap ont participé à ce dispositif.



• Concernant **l'offre muséale**, la prise en compte de l'accessibilité passe par l'aménagement du confort d'usage des établissements (mise à disposition de fauteuils roulants, boucles magnétiques, audio guides et audiophones, sanitaires adaptés, rampes d'accès, ...) et l'adaptation du contenu de l'offre aux publics en situation de handicap :

- Musée du Domaine départemental de Sceaux : maquettes tactiles, conférences à destination des personnes en situation de handicap mental, visites tactiles pour les malvoyants sur différents thèmes (parterres de broderie, costumes, exposition à bicyclette) ;

- Albert Kahn Musée et Jardins : livret d'aide à la visite des jardins en gros caractères, dispositif des "Souffleurs d'images" pour les malvoyants, visites adaptées pour les personnes en situation de handicap mental ;

- Musée du Domaine départemental de la Vallée-aux-Loups-Maison de Chateaubriand : visites tactiles des collections, découvertes sensorielles des jardins, livret de visite en gros caractères, fiches en braille à destination des malvoyants, visites adaptées pour les personnes en situation de handicap mental.

En 2014, l'offre culturelle a concerné 25 % de la population altoséquanaise.

Par ailleurs, une politique tarifaire attractive est développée, en proposant une tarification réduite, voire la gratuité selon les cas, aux personnes en situation de handicap et à leurs accompagnateurs ainsi qu'aux bénéficiaires des minimas sociaux.

Visite sensorielle au musée du Domaine départemental de Sceaux pour appréhender le handicap

Le 1^{er} juillet 2014, l'Association Valentin Haüy a visité le musée du Domaine départemental de Sceaux avec les salariés de la société L'Oréal.

En partenariat avec l'association Valentin Haüy (AVH) et l'association Unis-Cité, pionnière du service civique en France et à l'origine d'une Journée d'Action Solidaire mobilisant les salariés d'entreprises, le musée du Domaine départemental de Sceaux a accueilli le 1^{er} juillet 2014 un groupe de 16 personnes déficientes visuelles de l'AVH et autant de salariés de la société L'Oréal pour les accompagner.

Maquettes en relief thermoformées, costumes et reproductions de costumes d'époque,

tableaux tactiles reproduisant les portraits des collections du musée, échantillons de tissus et supports en braille ont permis aux visiteurs d'avoir une approche sensorielle de toutes les matières proposées et de pouvoir toucher les costumes et les parterres de broderie du parc.

Cette initiative prend place dans une série de nouvelles actions mises en place en direction des publics en situation de handicap dans le cadre de la Vallée de la culture des Hauts-de-Seine.

Perspectives : Des actions en 2015 en direction des publics spécifiques:

Les actions en direction des publics se poursuivront en 2015 avec notamment une adaptation des horaires à la demande du public (week-end) sur les deux musées départementaux (domaine départemental de Sceaux et domaine départemental de la Vallée-aux-Loups).

Les ateliers des Archives départementales :

Ces séances sont adaptées pour des jeunes en situation de handicap. Des propositions déjà initiées en 2013 sont poursuivies en 2014 :

- 3 séances avec l'Institut des Jeunes Sourds de Bourg-la-Reine (3 fois 8 élèves),
- 1 séance pour des collégiens ULIS du collège Gay-Lussac à Colombes (4 collégiens niveau 5^e).

Accessibilité des lignes d'autobus aux usagers en fauteuil roulant

L'accessibilité aux moyens de transports (bus, voirie) des personnes à mobilité réduite et des usagers en fauteuil roulant est une priorité du Conseil départemental.

Au 1^{er} janvier 2014, il restait à traiter 232 points d'arrêt dans le cadre de la mise en accessibilité de la voirie départementale. Au 31 décembre 2014, 132 points d'arrêt bus et 77 passages piétons ont été mis aux normes d'accessibilité sur une dizaine de lignes de bus.

Les travaux réalisés durant l'année 2014 portent à 93 % le taux d'avancement du programme initial du Conseil départemental de mise en conformité des arrêts de bus. L'achèvement des 100 points d'arrêt restants sera programmé en 2015 et 2016.

A ce programme initial sont venues s'ajouter des demandes supplémentaires de création et de mise aux normes de points d'arrêt bus de la part des collectivités (communes, communautés d'agglomération) et des principaux exploitants des lignes, comme la RATP. Ainsi, 171 points d'arrêt supplémentaires vont être mis aux normes d'accessibilité par le Conseil départemental, portant à 271 le nombre total d'arrêts restant à traiter. A noter que ces travaux sont réalisés en coordination avec la RATP, les services techniques des villes, l'association des paralysés de France et le STIF qui cofinance les travaux à hauteur de 75 %.

Parallèlement, les études de mise aux normes ont été réalisées en 2014 pour une vingtaine de lignes de bus, soit au total 162 points d'arrêts. Les travaux pourront être programmés en 2015-2016.

Favoriser l'intégration du handicap au travers du sport

Favoriser l'accès à la pratique sportive des jeunes et adultes en situation de handicap est l'une des priorités du Département. Qu'il s'agisse d'un handicap physique, mental ou sensoriel, une réflexion systématique est menée afin d'adapter l'ensemble des actions et activités. Cette intégration doit être un moment privilégié d'échanges et doit conduire à changer leur regard face au handicap.

Concernant spécifiquement les jeunes, l'ensemble des actions proposées aux collèges privés et publics du département est également accessible aux établissements spécialisés accueillant des jeunes en situation de handicap ainsi qu'aux élèves scolarisés en ULIS dans les collèges.

En 2013/2014, 560 jeunes en situation de handicap ont participé aux différents trophées et rassemblements organisés durant le temps scolaire. 1 800 jeunes soit une augmentation de l'année de plus de 26 % par rapport à 2012/2013 ont également pu pratiquer des activités sportives en pleine nature dans le cadre des dispositifs « **Plein Air Handicap** » et « **Activités équestres adaptées** » (17 670 passages et 3 110 heures cumulées de pratique).

Le dispositif « **Activités équestres adaptées** » offre la possibilité aux élèves scolarisés en Classe d'Inclusion Scolaire (CLIS), en établissements spécialisés et en ULIS de participer à des cycles d'équitation. Lors des séances, la relation avec l'animal est privilégiée pour ces enfants, essen-

tiellement atteints de troubles cognitifs ou autistiques. Un excellent travail, riche en enseignements et profitable à l'épanouissement de ces enfants, est réalisé. On constate souvent une amélioration du travail scolaire et du développement moteur de l'enfant.

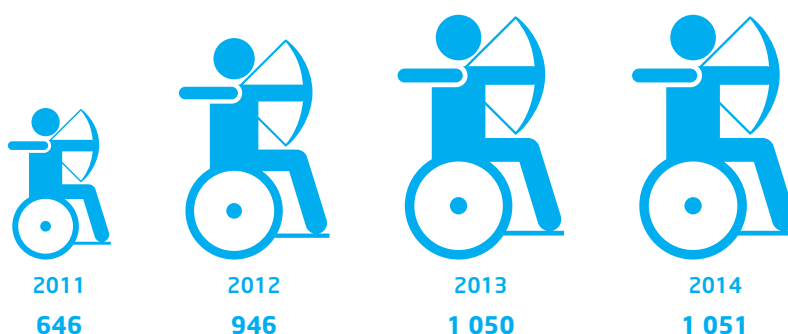
Au-delà des objectifs de développement personnel de l'adulte ou du jeune en situation de handicap, l'ensemble des actions a pour ambition de favoriser leur intégration sociale et citoyenne. En effet, tout comme l'accès à une vie scolaire, professionnelle et culturelle, la pratique sportive et de loisirs crée les conditions d'une authentique participation à la vie locale et départementale.

Outre, les dispositifs scolaires et extrascolaires, le Département soutient le milieu associatif :

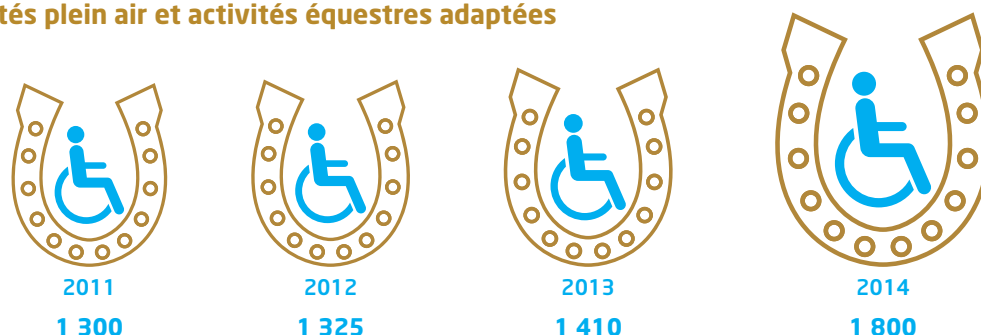
- Les actions développées par les Comités départementaux Handisport et Sport Adapté ;
- Les Internationaux de France de tennis handisport au Parc des Sports d'Antony. La 29^{ème} édition du Tournoi BNP PARIBAS Open de France a été organisée sous l'égide de la Fédération Française Handisport. Ce tournoi du « NEC Wheelchair Tennis Tour » de l'ITF (International Tennis Federation) est un événement majeur du circuit mondial Super Série ;
- Les Parcours moteurs des Hauts-de-Seine des Kiwanis à Vanves.

Vacan'Sports

Participation des jeunes en situation de handicap



Activités plein air et activités équestres adaptées



Le soutien à ces actions est complété par une prise en compte du handicap sur l'ensemble des aides du Département aux communes et aux associations en matière de pratique sportive et de loisirs des personnes en situation de handicap. Ainsi, les travaux d'accessibilité des personnes à mobilité réduite s'inscrivent dans les critères d'attribution des subventions d'investissement allouées par le Département pour les équipements sportifs des communes.

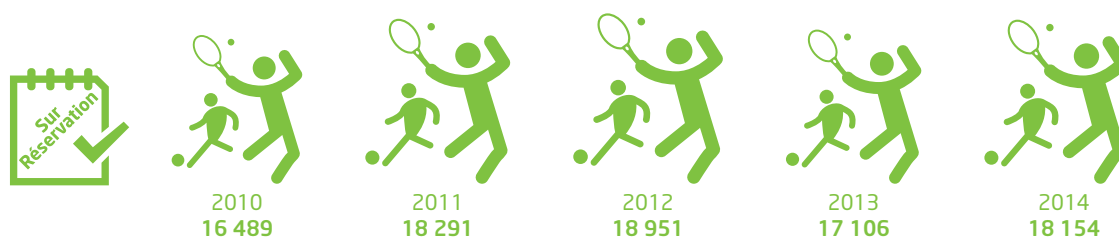
2.3.6. Le sport, vecteur de santé et de bien-être

Le sport représente un vecteur efficace de valeurs en résonance avec les principes du développement durable, en permettant un accès à la pratique sportive pour tous, en développant des démarches écologiques dans les équipements sportifs et en favorisant des actions en faveur de la santé.

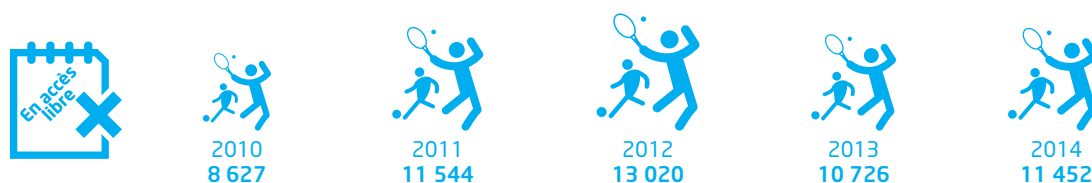
Les activités sportives participant à la construction de la personnalité du jeune et à son intégration sociale et citoyenne, le Département propose par le biais du programme

« **Vacan'Sports Hauts-de-seine** » des activités sportives gratuites pour tous les jeunes âgés de 6 à 17 ans durant l'ensemble des vacances scolaires (sur réservation ou en libre accès). En 2014, 18 154 places sur réservation (une place représentant un créneau journalier de 4 heures d'activités pour un jeune) ont été utilisées et 11 452 passages de jeunes ont été enregistrés durant l'été en accès libre.

Nombre de participants à Vacan'Sports



Nombre de passages en accès libre



Le dispositif « **Parcs Courons Hauts-de-Seine** » propose aux habitants du département de participer gratuitement à des séances sportives de remise en forme (jogging, étirements, assouplissements) dans les parcs départementaux de septembre à juin, encadrées par des éducateurs sportifs diplômés d'Etat. Il favorise ainsi la prévention santé et lutte contre la sédentarité des habitants. De plus, il crée un lien social intergénérationnel.

Plus de 11 000 participations ont été enregistrées durant la saison 2013/2014.

La **course d'orientation** est un autre dispositif proposé. L'objectif est de permettre aux collégiens du département de découvrir une activité qui favorise l'acquisition de compétences pluridisciplinaires et développe l'esprit d'équipe. Huit « ESO » (Espace Sport Orientation) sont situés dans huit parcs départementaux avec l'ouverture en septembre 2014 de l'ESO du parc Lagravère. Ces sites permettent la pratique de la course d'orientation dans le cadre de nombreuses opérations départementales : Plein Air, Vacan'Sports, Trophée Aventure, Azimut Hauts-de-Seine. Cette opération Azimut se déroule en octobre au Domaine départemental du Haras de Jardy et en forêt de Fausses-Reposes à Marnes-la-Coquette. Elle propose aux collèves, aux ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) et aux structures spécialisées une journée d'initiation et un challenge. Lors de l'édition d'octobre 2014, 1 950 passages de jeunes ont été enregistrés. Ainsi, sur l'année scolaire 2014, ce sont plus de 73 000 passages qui sont réalisés à travers les diverses courses d'orientation proposées soit environ + 30 % par rapport à l'année 2013.

2.3.7. La sécurité routière

Sécurité routière et collégiens

Au-delà de la prise en compte de la sécurité routière comme élément déterminant de conception des projets, des actions de sensibilisation sont menées. La caravane de la sécurité routière est une action de sensibilisation à destination des collégiens menée conjointement avec la Préfecture et la direction des services départementaux de l'Education nationale des Hauts-de-Seine. Ce dispositif, sous forme d'ateliers, intègre l'ensemble des enjeux liés à la sécurité routière et aux mobilités durables. Le programme est mis en œuvre sur la base du volontariat des établissements. En 2014, 8 512 élèves de 59 collèges ont bénéficié de ce dispositif départemental de prévention.

Nombre de collégiens sensibilisés à la sécurité routière



Résorption des sites identifiés comme potentiellement dangereux

Parallèlement, le Département continue ses programmes d'implantations de radars pédagogiques sur les voies départementales et de travaux de sécurisation des sites identifiés comme potentiellement dangereux.

La Direction de la voirie dispose de vingt radars informatifs mobiles qui renseignent les usagers sur leur vitesse réelle en certains points sensibles du réseau départemental.

2.4

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

La cohésion sociale suppose de recréer ou de renforcer le lien entre les êtres humains, les sociétés et les territoires.

2.4.1. Les solidarités au service de la cohésion sociale

L'action sanitaire et sociale a vocation à améliorer le bien-être des habitants par des actions de prévention et d'accompagnement.

Services à destination des familles

Au cours de l'année 2014, le Service de Protection Maternelle et Infantile-Petite Enfance (PMI-PE) a poursuivi le développement de projets en collaboration avec des partenaires extérieurs.

Participation au projet PANJO

PANJO, acronyme signifiant Promotion de la santé et de l'attachement des nouveau-nés et de leurs jeunes parents, est une recherche-action pilotée par l'Institut national de prévention et d'éducation à la santé (INPES) visant à promouvoir la santé des parents et des jeunes enfants.

Son objectif est d'expérimenter, dans des services de PMI volontaires, un dispositif de promotion de la santé et de soutien à l'attachement auprès de familles primipares (femmes accouchant pour la première fois) isolées. Il consiste à proposer à des mères vivant dans un contexte de vulnérabilité psychosociale, dès la période prénatale et jusqu'au 6^{ème} mois de l'enfant (1^{ère} phase pour toutes) voire aux 12^e mois (2^e phase pour les familles qui en expriment le besoin) des visites à domicile (VAD) par une puéricultrice de PMI supervisée par un professionnel de santé mentale. Les objectifs de l'intervention de la puéricultrice sont de promouvoir des relations mère-enfant de qualité, promouvoir l'inscription médico-sociale et le maintien auprès des services de PMI, promouvoir le réseau social des familles et promouvoir des comportements de santé.

Tous les professionnels de PMI participant ont bénéficié d'une formation spécifique en mars 2014. Les premières visites à domicile ont débuté en avril 2014.

Quatre centres de PMI des Hauts de Seine (Châtenay-Malabry, Châtillon, Meudon et Sèvres) font partie des quinze centres des 4 Départements participant (outre Les Hauts-de-Seine : La Loire-Atlantique, Paris et La Seine-Saint-Denis).

Améliorer l'accès aux droits santé

En 2013 au sein du public accueilli en PMI, 1 156 femmes enceintes et 603 enfants n'avaient pas de couverture sociale. Un projet expérimental d'accompagnement personnalisé pour l'accès aux droits à une protection sociale a été élaboré sur 6 mois à partir d'octobre 2014 dans 5 villes du Département : Asnières, Clichy, Colombes, Suresnes et Puteaux.

Les objectifs de ce projet étaient :

- Mieux connaître cette population,
- Identifier et analyser les facteurs de risque pouvant aboutir à l'absence de protection sociale,
- Identifier les freins d'accès aux droits pour les familles,
- Clarifier les conditions d'ouverture d'un accès aux droits et faire connaître les dispositifs d'accès aux droits existants.

Quatre-vingt deux situations familiales, totalisant 106 adultes et 70 enfants dont 43 âgés de moins de 3 ans, ont été repérées par un professionnel de PMI, le plus souvent une puéricultrice ou une sage-femme. Pour 66 familles, soit près de 93 %, une ouverture de leurs droits à l'assurance maladie a été effectuée : soit en tant que ressortissants européens (22 familles – 33 %), d'ayant droit à l'Aide Médicale de l'Etat (21 familles – 32 %), du régime général de la CPAM (15 familles – 23 %), d'ayant droit à la Couverture médicale Universelle (8 familles – 12 %).

Les principaux freins ont été identifiés : difficultés administratives pour constituer un dossier suite à des problèmes de compréhension du français écrit ou oral, la perte de documents administratifs, des difficultés pour se repérer entre les services, la méconnaissance de la procédure pour le rattachement d'un enfant et, spécifiquement pour les ressortissants européens, des difficultés pour attester de l'ouverture de leurs droits dans leur pays d'origine et la méconnaissance de l'existence du formulaire S2 à demander pour des soins programmés.

Perspectives : Cette expérimentation va conduire à renforcer en 2015 l'information des professionnels de PMI-PE sur les différentes procédures pour permettre, dans les meilleurs délais, l'orientation pertinente de toute famille pouvant prétendre à une ouverture de droits CPAM.

Le projet de service de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) : moderniser les pratiques au service de l'enfant et de sa famille

Les orientations stratégiques en matière de protection de l'enfance sont fixées par le **schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance et de la jeunesse**, qui a été adopté fin 2011 par l'Assemblée départementale, pour la période 2012-2016.

Ce schéma s'appuie sur les recommandations du Conseil de développement durable des Hauts-de-Seine (C2D) dans son avis n°10 de septembre 2011 sur la « Protection de l'Enfance et de la Jeunesse ». Il est désormais complété par le **projet de service de l'Aide sociale à l'enfance qui a été finalisé en juin 2014**.

Issu d'une démarche de concertation à laquelle ont été associés près de 500 professionnels, ce projet décline en termes d'organisation et de fonctionnement l'ensemble des missions dévolues au service de l'Aide sociale à l'enfance, ainsi que les objectifs fixés par le schéma départemental. Une large communication a accompagné l'élaboration et la diffusion de ce projet de service. Porté par l'ambition de moderniser les pratiques au service de l'enfant et de sa famille, le projet de service vise à :

- Faire évoluer le dispositif de l'accueil familial,
- Valoriser les métiers et harmoniser les pratiques dans les services territoriaux de l'ASE, au travers notamment de la généralisation du projet pour l'enfant,
- Sécuriser et rationaliser la fonction comptable à partir d'une centralisation du traitement des factures,
- Développer les outils de pilotage de l'activité de l'ASE,
- Développer la transversalité de l'ASE avec les autres directions du Pôle Solidarités, à partir d'outils communs comme le guide « de la prévention à la protection de l'enfance : les modalités d'intervention des professionnels des Espaces Départementaux d'Action Sociale (EDAS), PMI et ASE ».

Les actions menées en 2014 ont permis d'accompagner la généralisation du projet pour l'enfant, et de préfigurer le nouveau service départemental de l'accueil familial. Elles rejoignent

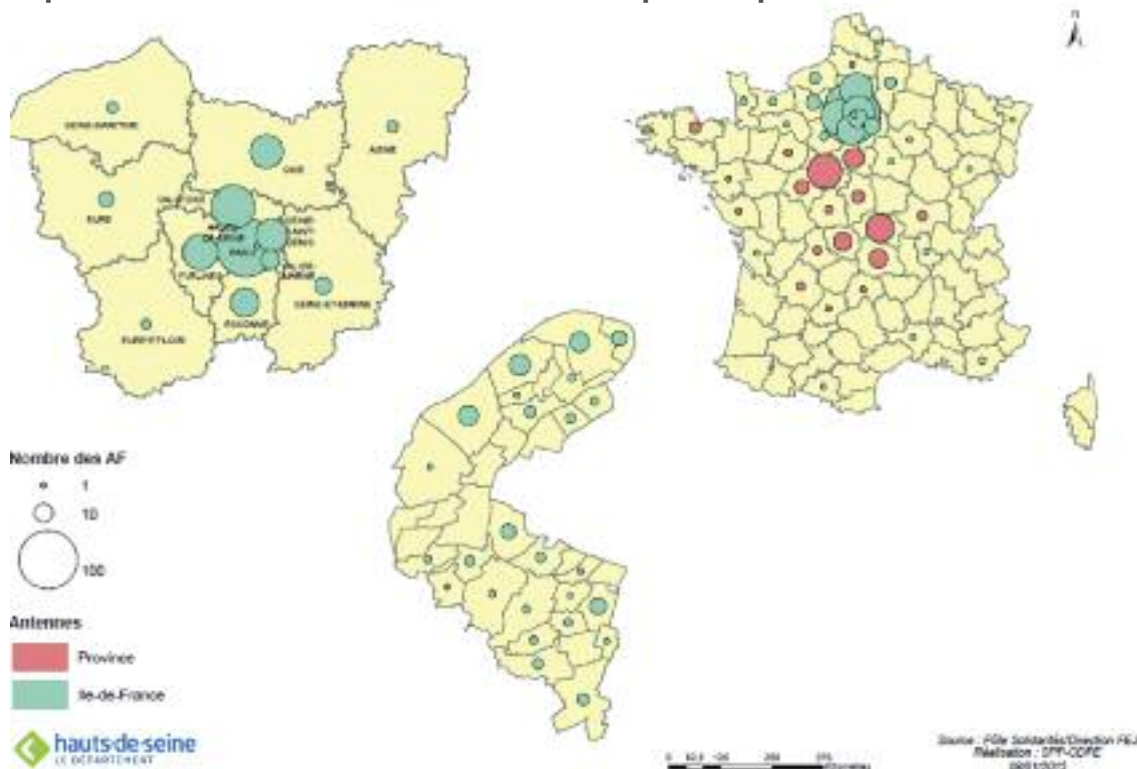
ainsi deux des recommandations formulées par le Conseil de développement durable des Hauts-de-Seine (C2D) dans son avis de septembre 2011 sur la « Protection de l'Enfance et de la Jeunesse ». L'une vise à mieux associer l'enfant et sa famille aux décisions les concernant ¹, et l'autre à améliorer l'accompagnement des familles d'accueil ².

Le projet pour l'enfant est un document qui doit être établi entre les services départementaux de l'ASE et les titulaires de l'autorité parentale, dès lors que l'enfant bénéficie d'une prise en charge en protection de l'enfance. **Co-construit avec l'enfant et sa famille** dans le respect des droits de chacun, il formalise le cadre d'intervention des services de protection de l'enfance en **garantissant la cohérence et la continuité des interventions et en clarifiant la place de chacun**. Expérimenté en 2013 par trois services de la direction Famille-Enfance-Jeunesse, il se déploie progressivement, grâce à une démarche organisée, concertée et harmonisée entre les services. D'ici fin 2015, un projet pour l'enfant doit avoir été formalisé pour chaque enfant confié à l'ASE et un bilan chiffré sera établi à cette échéance.



« **Développer et améliorer l'accueil familial** » est l'un des thèmes majeurs fixés par le schéma départemental. Aussi, le Département a décidé, de restructurer le dispositif départemental d'accueil familial. Depuis avril 2015, il repose sur d'une part un service unique constitué de deux antennes territorialisées, l'une en Ile-de-France et l'autre en province, toutes les deux étant appuyées par une unité « ressources humaines », et d'autre part, le service Familles d'Accueil Relais d'Urgence (FARU) rattaché à la Cité départementale de l'enfance et de l'adolescence (CDEA). Cette nouvelle organisation permettra de renforcer le **suivi professionnel des assistants familiaux**, qui sera désormais dissocié du suivi éducatif des enfants confiés aux familles d'accueil, et **d'optimiser l'utilisation des agréments disponibles** par une gestion centralisée des places d'accueil. L'objectif est également de **développer le nombre de familles d'accueil tout en veillant à la diversité des profils en adéquation avec les besoins des enfants et des jeunes**.

Répartition des 473 assistants familiaux salariés par le Département fin 2013 :



¹ Recommandation n°11 : « Mieux associer l'enfant et le jeune aux décisions, qui sont prises à son sujet afin qu'ils les comprennent »

² Recommandation n°13 : « Améliorer l'accompagnement des familles d'accueil, en leur apportant une formation continue tout au long de leur parcours professionnel et en leur proposant des groupes de réflexion adaptés à leurs besoins »

Indicateur	Déclinaisons	au 31.12. 2010	au 31.12. 2011	au 31.12. 2012	au 31.12. 2013	au 31.12. 2014
Nombre de mineurs et majeurs de moins de 21 ans pris en charge par l'ASE 92 (bénéficiaires d'une mesure d'accueil ou d'action éducative)	- lutte contre toute forme d'exclusion	5 895	5 760	5 948	5 890	5 882
dont nombre de mineurs	- satisfaction des besoins essentiels	5 435	5 319	5 475	5 379	5 391
dont nombre de majeurs de moins de 21 ans		460	441	473	511	491

Assurer l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées

La politique départementale, soucieuse de poursuivre la mise en œuvre d'une politique publique adaptée aux problématiques spécifiques de la perte d'autonomie mène des actions visant au bien-être, à l'accès aux droits et à la qualité de vie des personnes âgées et des personnes handicapées.

Le schéma de soutien à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées 2014-2018

Le schéma de soutien à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées 2014-2018 a été arrêté par le Président du Conseil départemental le 14 mars 2014.

L'année 2013 a été marquée par l'élaboration du schéma, fruit d'une large consultation menée par le Département entre les mois de novembre 2012 et juin 2013, auprès des usagers, de leurs aidants et de l'ensemble des acteurs du handicap et de la gérontologie. Au total, près de 2 000 personnes ont contribué à son élaboration.

Pour la première fois, le Département a fait le choix de regrouper dans un schéma unique, sa politique en direction des personnes âgées et celle en direction des personnes en situation de handicap.

Ainsi, le schéma s'organise autour de trois axes qui concernent à la fois les personnes âgées et les personnes handicapées :

Axe 1 : Simplifier les parcours de vie des personnes

L'enjeu de cet axe est d'offrir à chaque usager un parcours cohérent plutôt qu'une succession de prises en charge ponctuées par des ruptures. Il s'agit de positionner la personne au cœur de son parcours de vie et de lui offrir un accompagnement personnalisé afin de soutenir son autonomie malgré la dépendance.

Axe 2 : Améliorer la qualité de l'offre de services

Les précédents schémas d'organisation de l'offre médico-sociale, centrés sur le déploiement des places en établissement et services pour répondre aux besoins des personnes âgées ou handicapées, ont rendu possible le développement d'une palette diversifiée de réponses. Ces schémas ont permis au Département des Hauts-de-Seine d'augmenter le nombre de places et de diversifier les réponses sur le territoire. C'est pourquoi, l'enjeu de ce deuxième axe, porte davantage sur les moyens d'optimiser l'existant pour répondre aux besoins de manière plus pertinente, et garantir la fluidité des parcours.

Il s'agit de mieux organiser l'offre de services pour adapter les réponses à l'évolution des besoins des usagers, dans une logique d'amélioration de la qualité.

Axe 3 : Contribuer à l'épanouissement des personnes dans leur environnement

La promotion de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées passe également par leur inclusion au sein de la Cité et leur participation à la vie sociale et citoyenne. Au sein de chaque axe, plusieurs orientations stratégiques ont été définies (17 au total). Les modalités de mise en œuvre concrètes des orientations stratégiques sont déclinées dans 50 fiches-actions annexées au schéma.

A partir de 2014, des groupes de travail, instances chargées d'organiser la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre des orientations stratégiques, sont créés. Ils réunissent

certaines acteurs concernés par la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de l'orientation stratégique. Un groupe de travail est constitué par orientation stratégique, soit 17 groupes au total.

Chaque pilote de groupe de travail est chargé d'organiser les réunions et de veiller à ce que ces groupes soient composés de manière pluri-institutionnelle et pluridisciplinaire.

Les réunions des groupes de travail seront l'occasion :

- de définir de manière opérationnelle la démarche de mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de l'orientation stratégique,
- de définir des indicateurs d'évaluation de la mise en œuvre et de l'impact des actions,
- de s'assurer de la mise à jour du calendrier de suivi et des tableaux de bord relatifs à la mise en œuvre de l'orientation stratégique,
- d'évoquer les éventuels freins, difficultés dans la mise en œuvre des actions,
- d'évaluer l'atteinte des objectifs fixés.

Ainsi, ce schéma, document réglementaire obligatoire, constituera le document de référence de la politique départementale pour les 5 années à venir.

Bien vieillir dans les Hauts-de-Seine

Le Département est très sensible à la question de la géronto-croissance. Ainsi, il a organisé le 10 octobre 2014, une matinée d'étude sur le thème « Bien vieillir dans 20 ans ». Cette initiative a été l'occasion d'engager une réflexion prospective sur la situation et les demandes des personnes âgées dans 20 ans et d'imaginer des solutions nouvelles pour favoriser leur maintien à domicile, parmi lesquelles l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) à domicile, mais aussi la mise en place d'un comité d'experts pour le développement des technologies destinées aux personnes âgées, ont toute leur place.

Mission Solrès Hauts-de-Seine : agir pour la bientraitance des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Solrès Hauts-de-Seine est un dispositif départemental dédié aux personnes victimes de maltraitance, à leur entourage, ainsi qu'aux professionnels.

Depuis le 1^{er} septembre 2014, le Conseil départemental a repris la gestion directe de l'action de médiation qu'il finançait déjà en quasi-totalité, à hauteur de 233 000 € annuels, depuis la création de l'association Solrès 92 en 2002. Ainsi, une Mission Solrès Hauts-de-Seine a été créée au sein de la Direction de l'autonomie du Pôle Solidarités.

La mission de **Solrès Hauts-de-Seine** est, un travail d'accompagnement, destiné à apporter une écoute aux personnes victimes de maltraitance et à leur entourage, ainsi qu'aux professionnels de la gérontologie et du handicap. Ce dispositif est destiné aux professionnels des espaces départementaux d'action sociale, des centres communaux d'action sociale, des centres locaux d'information et de coordination, aux intervenants à domicile ou en établissement confrontés à une situation préoccupante mais également aux associations, aux personnes âgées ou en situation de handicap ainsi qu'à leur entourage. La Mission Solrès Hauts-de-Seine est donc un lieu-ressource pour tous les professionnels du territoire.

Pour y parvenir, 3 objectifs ont été fixés :

- Analyser en comité technique pluridisciplinaire la situation et proposer un projet d'aide pour la personne âgée ou en situation de handicap,
- Activer le réseau de proximité pour une prise en charge de la situation par les acteurs locaux,
- Créer un lien entre les professionnels du Département.

La Mission assure une permanence téléphonique du lundi au vendredi. Solrès Hauts-de-Seine est le référent de la plate-forme nationale d'écoute des situations de maltraitance des personnes âgées ou en situation de handicap, par le biais du numéro : "3977".

Parmi les dispositifs départementaux existants pour faciliter le maintien à domicile des personnes âgées et personnes handicapées, citons notamment :

- **L'Allocation aux familles Hébergeant leur Ascendant (AFHA)** qui peut être versée aux familles accueillant à leur domicile leur ascendant en ligne directe, soit les enfants ou les petits-enfants.

Indicateur	Déclinaisons	Unité	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de bénéficiaires de l'allocation aux familles hébergeant un ascendant	- lutte contre toute forme d'exclusion - accès égal au territoire et aux services urbains	Nombre de bénéficiaires concernés	262	257	239	220	196
Montants versés au titre de l'allocation aux familles hébergeant un ascendant	- satisfaction des besoins essentiels : logement, eau, santé, environnement sain	En euros	973 800	961 758	932 700	856 800	806 700

• **L'aide APA Habitat** : celle-ci est à destination des bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile. En 2014, 55 personnes ont pu, grâce à l'aide APA Habitat, adapter leur logement à leur perte d'autonomie et ainsi continuer à vivre dans leur domicile. Le montant total de cette aide attribuée en 2014 s'élève à 162 K€.

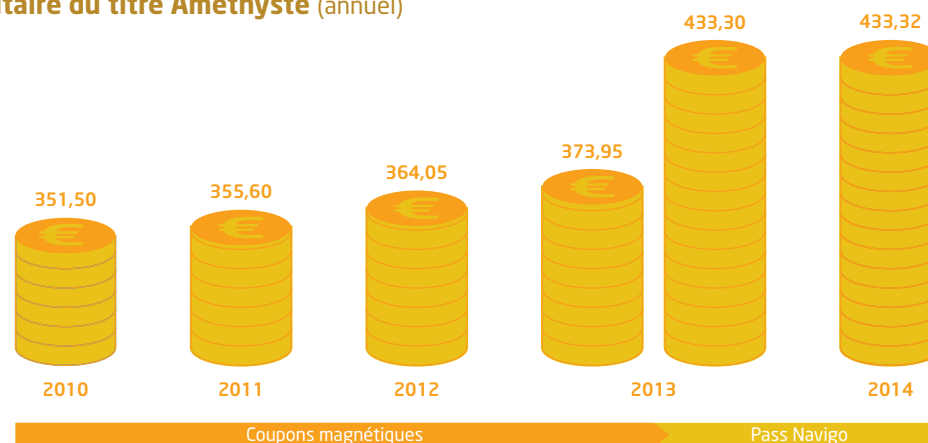
• **Le titre de transport Améthyste**, est un forfait annuel, conférant sous certaines conditions (âge, ressources...), l'accès illimité aux transports sur l'ensemble du réseau RATP, OPTILE, SNCF de Paris et de la banlieue parisienne, téléchargeable comme un passe Navigo (plus facile à manipuler).

En 2014, l'ensemble des bénéficiaires du dispositif Améthyste a utilisé un « titre » chargé sur Passe Navigo pour se déplacer sur le réseau de transport en commun francilien. Les dernières « cartes » encore en circulation ont totalement disparu au 1^{er} semestre 2014. Ce nouveau système dématérialisé facilite la vie du bénéficiaire grâce au système de badge sans contact. Tout au long de l'année, la mobilisation de l'équipe de l'Unité Améthyste a porté sur la consolidation des méthodes de travail, l'évolution du logiciel dédié (Amétic) et sur l'amélioration des délais d'obtention du « titre » de transport.

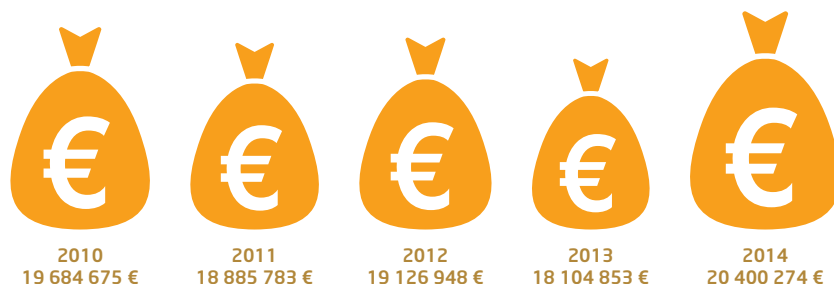
Nombre de bénéficiaires du titre Améthyste



Prix unitaire du titre Améthyste (annuel)

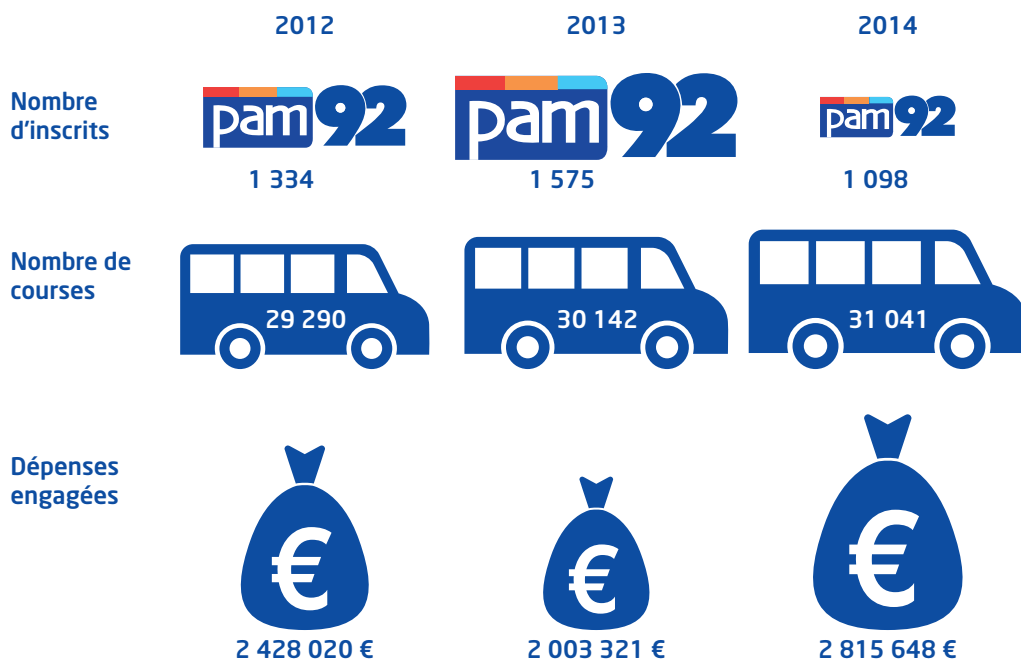


Dépenses engagées au nom du titre Améthyste



• **Service PAM 92 (Programme d'Aide à la Mobilité)** est un transport spécialisé, à la demande, de porte à porte, réservé aux personnes handicapées et aux personnes âgées ayants-droits, définis par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF). Il s'agit d'habitants des Hauts-de-Seine, vivant à domicile, justifiant d'une invalidité supérieure ou égale à 80 % (MDPH) pour les adultes, de jeunes de moins de 20 ans et d'étudiants justifiant d'une invalidité supérieure ou égale à 80 % (MDPH) qui effectuent des trajets réguliers ou occasionnels (hors trajets scolaires) ou, pour les étudiants, des trajets vers les établissements d'enseignement supérieur lorsque ceux-ci ne sont pas pris en charge par une aide sociale.

Le service PAM92



Perspectives : En 2015, le Département va, avec l'Agence Régionale de Santé, lancer un appel à projet d'EHPAD à domicile. Celui-ci permettra de répondre au souhait des alto-séquanais de demeurer à domicile, tout en leur offrant une prise en charge adaptée à leurs besoins et garantissant leur sécurité. Le Conseil départemental des Hauts-de-Seine sera le premier à mener cette démarche pour des personnes âgées dépendantes en Ile-de-France.

Cette adaptation de la prise en charge fera notamment appel aux innovations technologiques (objets connectés, domotique, voire robotique), afin d'améliorer le quotidien des personnes âgées et de leurs familles.

2.4.2. Les politiques territoriales de cohésion sociale

L'accès au logement et la lutte contre la précarité énergétique

Le FSL : un dispositif d'insertion pour le logement en faveur de personnes en difficulté

En application de la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement modifiée par la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, le Conseil départemental des Hauts-de-Seine a créé un Fonds Solidarité pour le Logement (FSL). Ce dispositif d'action sociale vise les personnes "éprouvant des difficultés particulières en raison de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence (...) pour accéder à un logement ou s'y maintenir et pour y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques" (article 1 de la loi du 31 mai 1990).

Ainsi au 31 décembre 2014, 5 621 ménages hauts-séquanais ont bénéficié du versement d'une ou de plusieurs aides financières du FSL (hors accompagnement social lié au logement et plan départemental d'aide au logement pour les plus démunis) :

- 1 531 ménages ont bénéficié d'une aide au titre de l'accès au logement,
- 1 670 ménages ont bénéficié d'une aide au titre du maintien dans le logement,
- 2 806 ménages ont bénéficié d'une aide au titre de l'énergie.

A titre expérimental, 465 kits d'économie d'énergie, pour un montant de 10 000 €, ont été distribués aux ménages bénéficiant d'un accompagnement social lié au logement via les opérateurs officiant auprès des familles. Chaque kit se composait d'une ampoule basse consommation, d'un coupe-veille, de mousseurs et d'une brochure de conseils pour la maîtrise de l'énergie.

En décembre 2014, en partenariat avec la Croix-Rouge insertion-IDEMU, une table ronde de 45 participants s'est tenue à l'Hôtel du Département sur le thème de la précarité énergétique : « comment agir dans les Hauts-de-Seine ? ». Les acteurs du territoire, les travailleurs sociaux et les collectivités ont échangé autour des bonnes pratiques et de la diffusion d'informations auprès des ménages pour prévenir et lutter contre ce phénomène.

Une offre nouvelle de logements permettant de renforcer la mixité sociale

Le Département poursuit comme objectif de favoriser la mixité sociale par une répartition équilibrée du parc de logements sociaux sur le territoire des Hauts-de-Seine. Il s'agit ainsi de soutenir prioritairement les communes qui ont une obligation de rattrapage et de favoriser la diversification des produits (PLAI, PLUS, PLS³). En 2014 ce sont 1 066 logements sociaux nouveaux qui ont été financés par le Département.

La rénovation urbaine et la politique de la ville

Des projets d'envergure mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat du Département avec les Villes bénéficiaires permettent à celles-ci de retisser les liens entre les quartiers sensibles et le reste de leurs territoires. L'intervention du Département en 2014 en faveur de ces territoires prioritaires et de leurs habitants s'est élevée à 35,56 M€, dont 33,08 M€ pour la rénovation urbaine et 2,48 M€ pour la politique de la ville.

La rénovation urbaine

Des projets d'envergure mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat du Département avec les Villes bénéficiaires permettent à celles-ci de retisser les liens entre les quartiers sensibles et le reste de leurs territoires. L'intervention du Département en 2014 en faveur de ces territoires prioritaires et de leurs habitants s'est élevée à 35,56 M€, dont 33,08 M€ pour la rénovation urbaine et 2,48 M€ pour la politique de la ville.

Quelques exemples de livraisons d'opérations en 2014 :

- Programmes de construction de logements sociaux neufs : 45 logements par France Habitat à Villeneuve-la-Garenne, 33 logements avenue de la Redoute à Asnières-sur-Seine par Hauts-de-Seine Habitat, 30 logements 16 avenue Louis-Pasteur par la Semaba à Bagneux,

³ PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), PLS (Prêt Locatif Social).

- Résidentialisation du secteur 2 du quartier des Grèves à Colombes,
- Opérations d'aménagements urbains : l'espace Forum tranche 1 par la Société Anonyme d'Economie Mixte (SAEM) Val de Seine Aménagement à Boulogne-Billancourt, plusieurs aménagements urbains à Gennevilliers réalisés par la commune (rue Castel, requalification de l'avenue du Luth, 1ère tranche de la coulée verte des Grésillons, espace Sud-Ravel, espace Sud-Beaumarchais, entrée Ravel-Est), la coulée verte des Pâquerettes à Nanterre par la Société d'Economie Mixte (SEM) de Nanterre,
- La nouvelle salle de quartier polyvalente du Mont-Blanc à Antony et le Pôle public de proximité à Colombes,
- Le nouveau centre commercial des Mourinoux réalisé par Immobilière 3F à Asnières-sur-Seine.

La politique de la ville

Il s'agit d'aider les populations des territoires prioritaires par des mesures relevant des champs de l'économique, du social et de l'environnemental.

Les 16 communes des Hauts-de-Seine ayant signé un contrat urbain de cohésion sociale en 2007 avec le Département se sont attachées à mettre en œuvre en 2014, avec leurs partenaires locaux et avec le soutien financier du Département, des actions directes en faveur des habitants dans le cadre des 5 priorités suivantes :

- Favoriser l'emploi et le développement économique : « ateliers bureautiques destinés aux demandeurs d'emploi » à Suresnes,
- Améliorer l'habitat et le cadre de vie : « être éco-citoyen au cœur du logement social » à Clichy,
- Assurer la réussite éducative des enfants et des jeunes : « prévention des décrochages scolaires au collège » à Boulogne-Billancourt,
- Prévenir la délinquance, le soutien de la citoyenneté et la promotion des valeurs républicaines : « lutte contre l'exclusion et la marginalisation » à Châtenay-Malabry,
- Améliorer l'accès aux soins : « prévention nutrition et santé bucco-dentaire » à Villeneuve-la-Garenne.

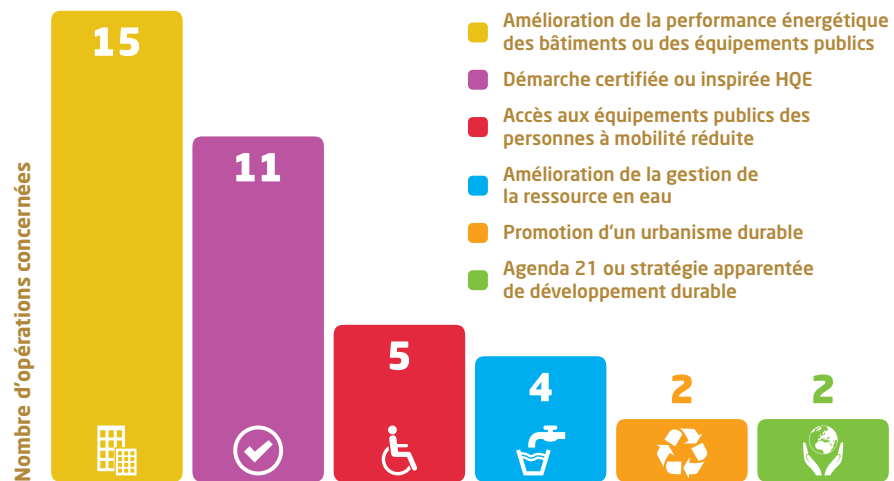
Une politique de contractualisation engagée dans le développement durable

Le Département répond aux besoins des hauts-séquanais en accompagnant au quotidien les 36 communes des Hauts-de-Seine. Il intervient aussi bien sur des projets structurants en investissement que sur des actions de proximité en fonctionnement. Une politique de soutien des communes a été ainsi engagée, fondée sur un partenariat contractuel, sur la base du volontariat et couvrant une période triennale. Le dispositif d'attribution des subventions est de ce fait simplifié.

Il vise à clarifier l'engagement du Département auprès des villes et met en application le principe de subsidiarité qui consiste à rechercher le niveau d'intervention le plus pertinent au plus proche des usagers en l'occurrence l'échelon communal.

Au 31 décembre 2014, on compte 20 contrats de développement Département/ Ville signés au sein desquels 29 opérations d'investissement comportent des critères environnementaux.

Composantes développement durable dans les contrats

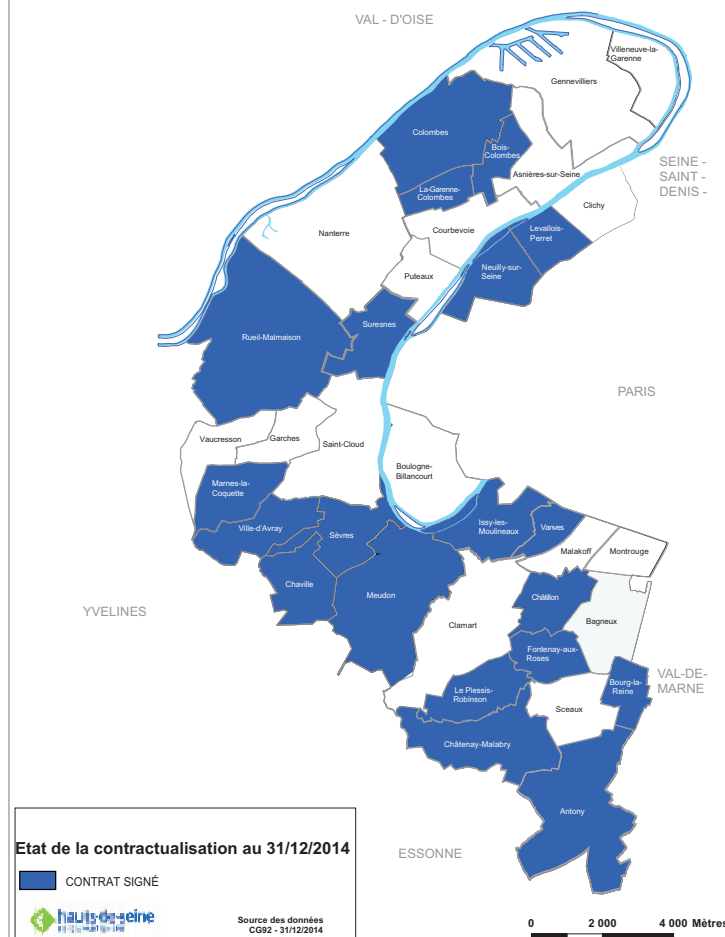


Plus de la moitié des opérations mettent l'accent sur l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments ou des équipements publics tels que l'éclairage public comme cela a été le cas lors de la construction de l'Espace Vasarely à Antony, inauguré en novembre 2014.

Un nombre important d'opérations financées dans le cadre de la contractualisation relèvent d'une démarche certifiée HQE ou s'inspirant d'une telle démarche (choix de cibles avec degré de performance significatif), notamment dans le cadre de travaux engagés dans des groupes scolaires et centres de loisirs (Bois-Colombes, Châtenay-Malabry, Colombes, Meudon, Vanves).

La rénovation de terrains sportifs, gymnases et bâtiments culturels contribue à lutter contre les exclusions en visant à améliorer leurs accès aux personnes à mobilité réduite (Fontenay-aux-Roses, Rueil-Malmaison).

AVANCEMENT DU DISPOSITIF DE CONTRACTUALISATION Département / Ville



Prévention de la délinquance et l'aide aux victimes

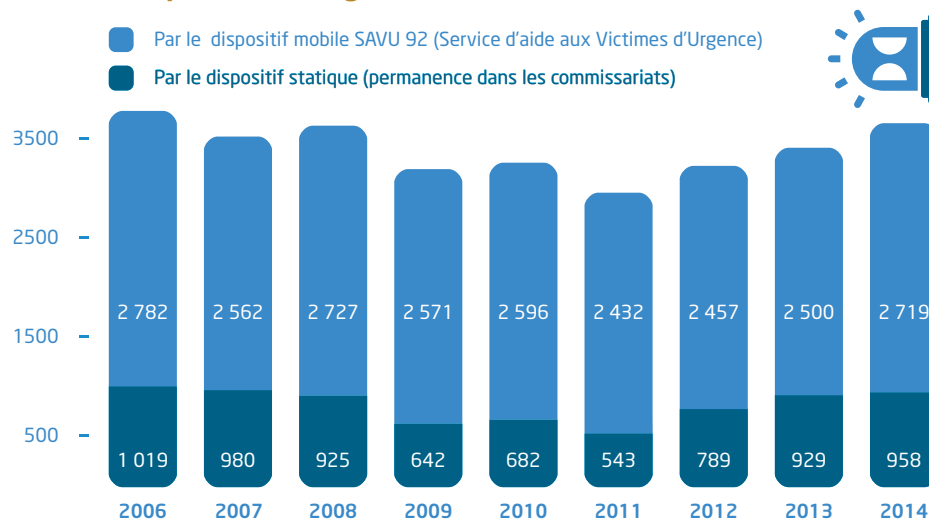
Assistance victimes Hauts-de-Seine

Ce dispositif d'aide aux victimes d'infractions pénales est unique sur le territoire français. Il est financé par le Département des Hauts-de-Seine et géré par l'Association Départementale d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales (ADAVIP92).

Il propose des permanences dans chaque commissariat des Hauts-de-Seine et un soutien psychologique, mobile, assuré par une équipe de professionnels (SAVU92).

Ce sont près de 31 000 victimes qui ont été prises en charge depuis la création du dispositif en 2005.

Nombre de victimes prises en charge



Intervenants sociaux en commissariats

Cinq intervenants sociaux interviennent dans les 9 commissariats d'Antony, Asnières, Boulogne-Billancourt, Châtenay-Malabry, Gennevilliers, Nanterre, Issy-les-Moulineaux, Villeneuve-la-Garenne et Colombes.

Total pour les 9 commissariats	Nombre de personnes prises en charge	Nombre d'entretiens réalisés
2011	1 660	3 009
2012	1 560	4 285
2013	1 733	4 072
2014	1 698	3 994

Programme départemental de lutte contre les violences intra familiales

Ce programme est organisé autour de deux axes d'intervention :

- Le soutien au logement temporaire et à l'accompagnement des femmes victimes de violences et/ou exposées à des situations de risques,
- Le soutien aux actions d'écoute, d'accueil, d'information et de prévention contribuant à améliorer et à lutter contre les violences faites aux femmes à travers :
 - Un dispositif départemental d'écoute et d'accueil « femmes victimes de violences »,
 - Des actions d'information et de prévention contribuant à améliorer la condition des femmes ainsi que des actions de lutte contre les violences faites aux femmes.

10 associations travaillent en partenariat avec le département des Hauts-de-Seine dont 4 Centres d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) et 6 structures dont celle du Mouvement du Nid.

Le Mouvement du Nid, est une association française reconnue d'utilité publique depuis 1976. Elle a pour but d'agir sur les causes et les conséquences de la prostitution en vue de sa disparition.

Le Dispositif d'écoute et d'accueil a traité 1 952 appels téléphoniques et 1 885 femmes ont été suivies en entretien assorti d'un accompagnement individuel si elles le souhaitent.

Le soutien aux actions de prévention

Le programme départemental d'appui aux politiques locales de prévention de la délinquance a permis de soutenir **183** actions en 2014, initiées dans le cadre des Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD,) Contrats Locaux de sécurité (CLS) et Stratégies Territoriales de Sécurité et de Prévention de la délinquance.

ZOOM

Le Département soutient l'action ISMENE à Boulogne-Billancourt

Lutter contre la délinquance, prévenir la récidive, proposer un soutien psychologique aux jeunes afin de les aider à gérer au mieux leurs difficultés et guider leurs parents dans cette démarche sont les principaux objectifs de cette cellule d'écoute à psychologique mise à disposition au commissariat de Boulogne-Billancourt. Il s'agit de rencontrer les mineurs auteurs et victimes d'actes de délinquance ainsi que leurs familles. Depuis octobre 2000, 1 466 familles ont été rencontrées (soit 5 754 personnes). En 2014, 223 familles ont été reçues (soit environ 700 personnes).

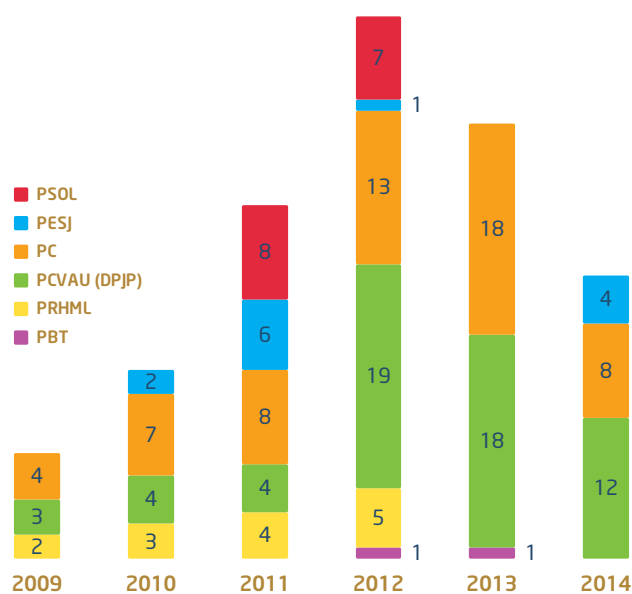
La prévention de la récidive et la réinsertion sociale

Assistance Accueil de personnes condamnées à une peine de Travail d'Intérêt Général (TIG)

Le Travail d'Intérêt Général (TIG) est une peine alternative aux courtes peines d'emprisonnement prononcées par l'autorité judiciaire. Il consiste en un travail non rémunéré effectué au profit d'une personne morale de droit public ou d'une association habilitée à cet effet par la juridiction.

Depuis 2008, **20 postes de travaux d'intérêt général** (peines alternatives à l'incarcération) ont été mis en place au **sein des services du Département**. Ce dispositif, géré par la Mission prévention de la délinquance et aide aux victimes en lien avec le Pôle Ressources Humaines Modernisation et Logistique, en partenariat avec le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP 92), a permis d'accueillir **près de 170 personnes** au sein des directions opérationnelles du Conseil départemental depuis sa création en 2009.

Répartition des postes de TIG au sein des directions opérationnelles du Département



TIG : Travaux d'intérêt général

La réinsertion des sortants de prison

L'association Mouvement pour la Réinsertion Sociale (MRS) est chargée de la réinsertion des sortants de prison (logements, transports, formations) et contribue ainsi à prévenir la récidive.

Indicateur	Déclinaisons	Unité	2011	2012	2013	2014
Sortants de prison pris en charge par le MRS	- prévention de l'incivilité - accès égal à la justice - inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous	Nombre de personnes	116	62	56	57

2.4.3. L'ouverture vers l'international

Coopération internationale

Depuis 2008, le Département mène une politique de coopération internationale axée sur la lutte contre **l'insécurité alimentaire et l'extrême pauvreté** dans cinq pays (Mali, Cambodge, Arménie, Haïti et Bénin depuis 2012) et axée sur la sensibilisation des altoséquanais aux déséquilibres mondiaux et à leurs impacts en termes de développement durable. L'ensemble de ces actions s'appuie sur l'idée que la mobilisation de tous pour lutter contre les inégalités est la condition d'un développement durable.

Le Département a ciblé la thématique de l'insécurité alimentaire partant du postulat que la sous-nutrition sous ses différentes formes est la cause sous-jacente du retard de développement global pris par certains pays du monde fortement affectés.

En 2014, cette politique oriente ses actions en particulier en Arménie, au Cambodge et en Haïti, les actions initiées au Mali étant suspendues pour des questions de sécurité.

Les programmes sont mis en place en partenariat avec des associations professionnelles de l'aide au développement. Ils se concrétisent sous la forme d'actions de développement agricole, visant la diversification des productions, l'accès à l'eau, le renforcement des compétences d'association de producteur ou la mise en place de coopérative, l'appui à la commercialisation, etc.

Au Cambodge, un bilan très positif au terme de quatre années d'accompagnement

De 2011 à 2014, les opérateurs du Département (le Groupement de recherches et d'échanges technologiques - GRET, et Agrisud) ont mis en place des activités dont les résultats sont très encourageants :

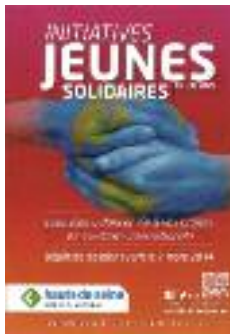
- plus de 300 sessions de formation ont été dispensées à l'ensemble des bénéficiaires ;
- 2 mares communautaires et 340 mares familiales ont été construites ou réhabilitées ;
- une quinzaine de circuits-courts ont été mis en place avec des restaurants, une cantine scolaire, un supermarché et un marché hebdomadaire des produits locaux ;
- une quarantaine de groupements de producteurs, une quarantaine de groupes d'épargne ont été structurés ;
- 25 collecteurs ont été formés ;
- 3 jardins pédagogiques ont été mis en place ;
- 2 séminaires sur l'agro-écologie ont été organisés en 2014 à l'échelle nationale.

Grâce à ces actions, les producteurs ont vu leurs revenus augmenter de façon significative, passant en moyenne de 30 à 150 dollars par mois. Cette hausse de revenus sert principalement au financement de dépenses de santé et des études de leurs enfants.

Enfin, un comité de pilotage organisé en 2014 entre le Département des Hauts-de-Seine et la province de Siem Reap, en coopération décentralisée depuis 2013, a été l'occasion pour les autorités locales d'affirmer leur soutien à la promotion de la production locale. Les équipes provinciales, également formées, devront prendre le relais en termes d'appui technique des paysans.

Initiatives Jeunes Solidaires : un appel à projets destiné à sensibiliser les altoséquanais aux actions de solidarité entre pays du Nord et du Sud

Au-delà de l'exemple que donne le Département, le dispositif Initiatives Jeunes Solidaires a été conçu par le Conseil départemental afin de mobiliser la créativité, les idéaux et le courage des jeunes (18-30 ans) pour un monde plus équitable et durable. Les initiatives sont ensuite diffusées sur le territoire, afin d'élargir le questionnement aux altoséquanais.

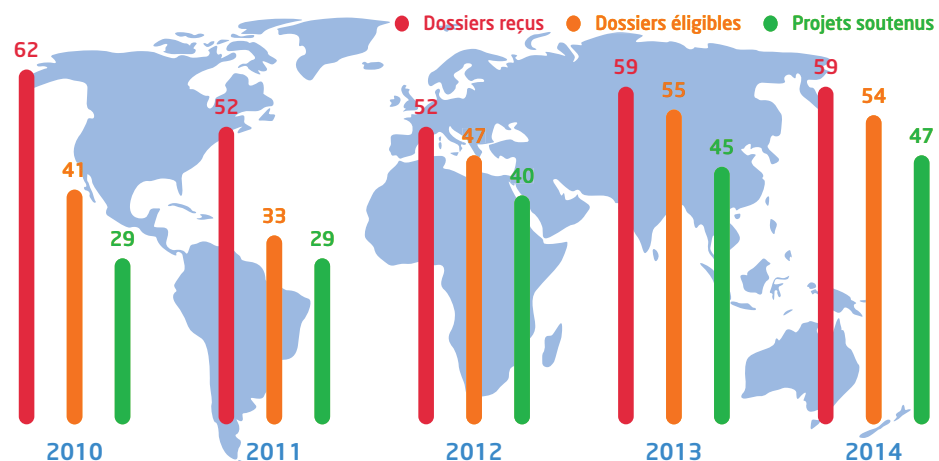


Quelques exemples des projets lauréats de l'édition 2014 :

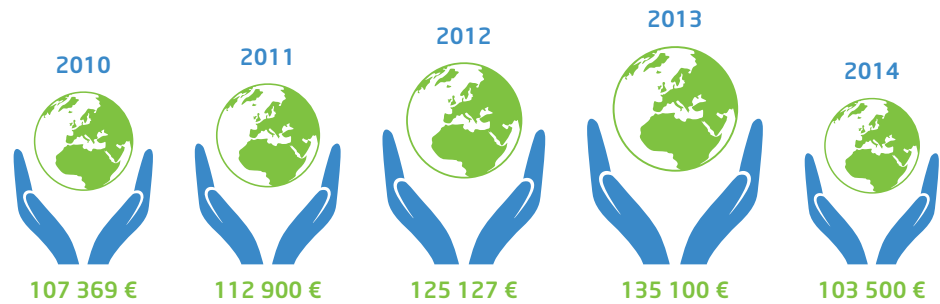
- Le projet « **Madacompost** » contribue à développer la filière de compostage à Mahajanga (Madagascar). Porté par Olivier Amestoy en partenariat avec l'association Happy Nest, il vise à élaborer un plan d'action commercial et marketing pour l'association *Madacompost*, ainsi que son déploiement et sa mise en œuvre sur le terrain.
- Le projet « **Samé Motive** » améliore les conditions sanitaires dans le village de Samé au Sénégal par la construction de latrines écologiques.
Porté par Théophile Parjadis et l'association *PC Coup d'Pouce*, ce projet a permis l'installation de latrines avec le système ECOSAN. En complément, des actions de sensibilisation relatives aux problèmes d'hygiène et à la bonne utilisation des latrines, notamment pour récupérer le compost à des fins agricoles, ont été mises en place. Ce projet vise également à la formation des jeunes à l'utilisation de cette technologie, et ainsi permettre la création d'une micro entreprise capable d'installer ces latrines dans les villages voisins.
- Le projet d'« **Amélioration du système de production de deux communautés Shipibas dans la région d'Ucayali** » au Pérou, concourt au développement rural, par la reforestation et la réhabilitation des milieux naturels dégradés, la sauvegarde des connaissances et savoir-faire traditionnels et le travail de légitimation de la propriété territoriale des peuples autochtones de la forêt amazonienne. Il est porté par Théo Saunier-Zoltobroda en partenariat avec l'association International Agro-Développement Expertise (IADE) (association de l'ISTOM).
- Le projet de « **Lutte contre la pauvreté des petits producteurs de patchouli en Indonésie : vers un commerce durable et solidaire** » étudie la filière d'huile essentielle de patchouli en Indonésie pour permettre le passage d'une partie de la production en Commerce Equitable. Il est porté par Selin Le Visage en partenariat avec l'association MJExpert (association de l'ISTOM).

Evolution du dispositif depuis 2010 :

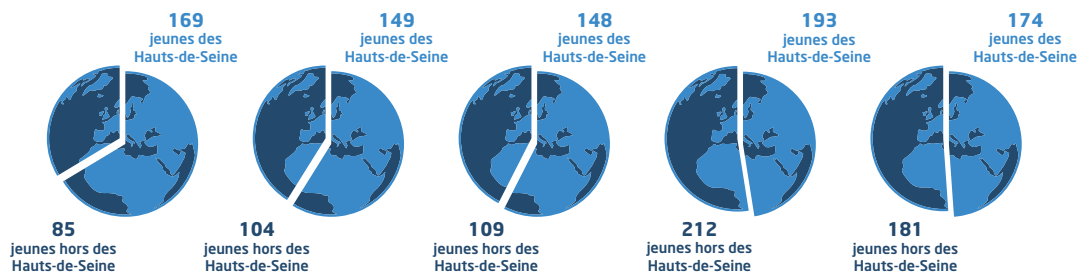
Nombre de dossiers du dispositif Initiatives Jeunes Solidaires



Montant global attribué au dispositif Initiatives Jeunes Solidaires



Jeunes participants aux projets du dispositif Initiatives Jeunes Solidaires



2.5

Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

2.5.1. Le développement économique du territoire et l'emploi

Réussite de l'insertion

Avec 79 960 demandeurs d'emploi en catégorie A à la fin décembre 2014, soit une hausse de 6,7 % en un an, près de 36 000 bénéficiaires du RSA à accompagner vers l'emploi, 287 000 projets de recrutement dont 38 % d'entre eux difficiles à pourvoir selon les entreprises, la situation du marché du travail dans les Hauts-de-Seine (même si elle s'est légèrement améliorée par rapport à 2013), nécessite de ne négliger aucune piste pour parvenir à l'objectif du retour à l'emploi.

Depuis la mise en œuvre du RSA en 2009, le Département concentre ses efforts sur les bénéficiaires du RSA avec pour objectif prioritaire de les faire accéder à l'emploi durable le plus rapidement possible.

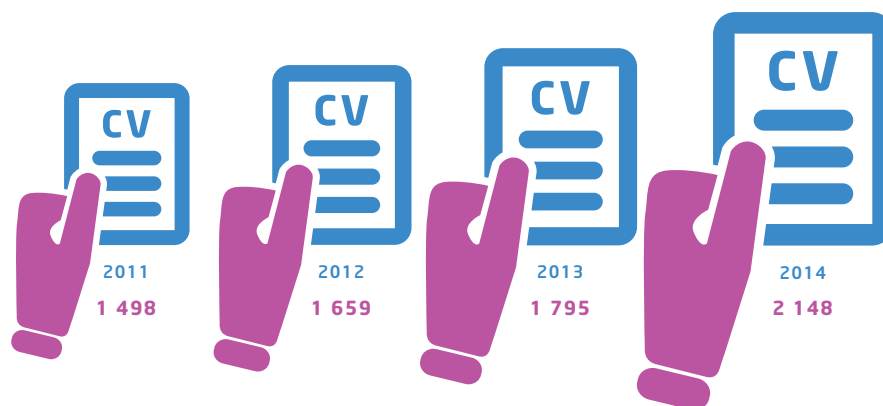
Il s'appuie notamment sur un dispositif unique en France : « **Tuteurs Agir pour l'emploi** ». L'originalité de ce dispositif (créé en 1990), consiste en un accompagnement individualisé des bénéficiaires RSA par des cadres alto-séquanais, eux-mêmes en recherche d'emploi. En 2014, 2 148 personnes ont été accompagnées par 33 tuteurs. 841 d'entre elles ont retrouvé un emploi. Grâce à leur présence sur le terrain auprès de tous les acteurs locaux de l'emploi et l'expérience acquise au cours de cette mission, 63 % des tuteurs ont retrouvé un emploi.

L'autre point du dispositif est constitué par le Programme Départemental d'Insertion et de retour à l'Emploi (PDI-RE) qui a été refondu à l'occasion du RSA. Ce plan constitue la boîte à outils des référents grâce à laquelle ils peuvent proposer à chaque bénéficiaire des actions permettant d'amener le bénéficiaire sur le chemin du travail en fonction de sa proximité à l'emploi.

Les Espaces Insertion constituent le dispositif original mis en place par le Département des Hauts-de-Seine pour accompagner les bénéficiaires du RSA. Plateforme unique d'accueil, d'ins-truction, d'orientation et d'accompagnement, les Espaces Insertion assurent une prise en charge globale des bénéficiaires du RSA.

Des Associations conventionnées ont pour mission d'accompagner des publics dits spécifiques du RSA comme les gens du voyage (association ASAV), les SDF (association CASH), et sortants de prison (association ASSOL).

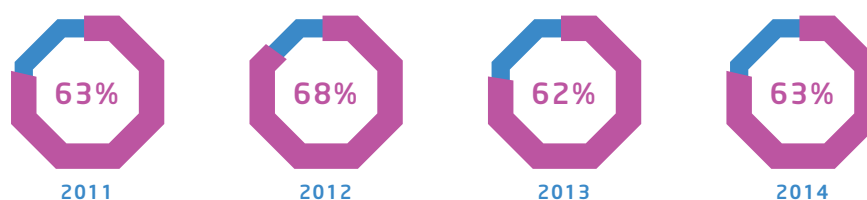
Nombre de bénéficiaires du RSA accompagnés par les tuteurs « Agir pour l'emploi »



Nombre de bénéficiaires du RSA ayant trouvé un emploi



Taux de retour à l'emploi des tuteurs « Agir pour l'emploi »



En 2014, le Département a poursuivi le développement du partenariat avec les entreprises créatrices d'emploi, afin de permettre aux bénéficiaires du RSA de retrouver plus vite un emploi stable et durable. La Mission Prospection et Placement propose une offre de service au recrutement gratuite aux entreprises. Elle recueille les offres d'emploi, sélectionne finement les candidats en lien avec les Espaces Insertion, et accompagne les entreprises jusqu'au recrutement. Depuis 2013, la Mission Prospection et Placement a permis à 438 bénéficiaires du RSA de retrouver un emploi. Grâce à la mise en place d'un accompagnement dans l'emploi des salariés recrutés par des « tuteurs entreprises » du Département, 72% des bénéficiaires du RSA placés en 2013 sont toujours en poste.

2.5.2. Susciter l'innovation pour promouvoir le territoire

Trophées IDEES

Les prix Trophées IDEES visent à récompenser des réalisations innovantes en matière de développement. Plusieurs prix sont ainsi décernés.

Les lauréats de l'édition 2014 ont été respectivement dans les catégories Association, Entreprise, Innovation Entreprise, et Personne Publique :

- L'association **Creative Handicap** pour sa démarche de « Sensibilisation au handicap au sein des entreprises, collectivités territoriales et établissements scolaires ». Cette association créée par un collectif d'artistes en situation de handicap et de valides valorise la personne en situation de handicap, promeut son travail et sensibilise le monde des entreprises, les personnes publiques au travers de différents ateliers artistiques,
- L'entreprise **Atelier des Recyclarts** pour sa réalisation « L'Atelier des Recyclarts ». L'atelier fabrique du mobilier pour l'agencement de boutiques et de salons avec des matériaux de récupération par l'insertion de personnes handicapées,
- L'entreprise **FormaKaliT** pour sa réalisation « Institut de la Monétarisation ». Procédé innovant permettant d'évaluer et de monétiser le bénéfice socio-environnemental apporté par les projets mises en place,
- La **ville de Colombes** pour son action « Les Agendas 21 scolaires Colombiens ». La ville s'est dotée d'un Agenda 21, et propose aux établissements scolaires (primaires, maternels et élémentaires), d'adhérer à cette démarche. Celle-ci est utilisée comme outil à l'éducation à l'environnement et au développement durable,
- Le jury a par ailleurs attribué à l'unanimité un prix spécial à l'**Association Thermie** pour sa réalisation « Thermie ». Cette Association a pour but de sensibiliser et de faciliter l'accès des propriétaires et copropriétaires adhérents à une rénovation énergétique performante de l'habitat.

Exonération fiscale en faveur des jeunes entreprises innovantes

Le Conseil départemental a souhaité maintenir et développer le vivier d'innovation alto-séquanais, constitué de prestigieux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et d'une main d'œuvre qualifiée, en exonérant les jeunes entreprises innovantes de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. En 2014, 4 entreprises (13 en 2013, 18 en 2012) ont été exonérées pour un montant total de 22 k€ (159 k€ en 2013, 178 k€ en 2012).

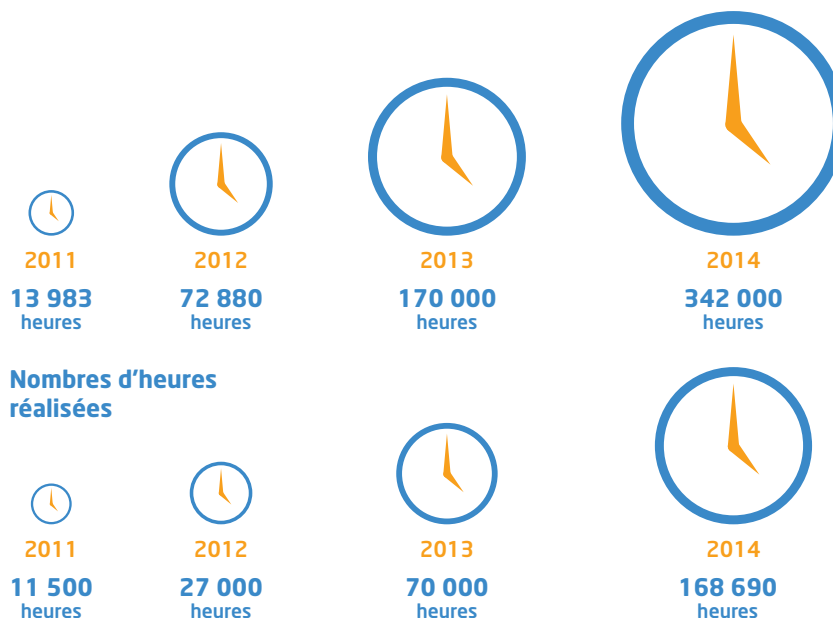
2.5.3. L'économie sociale et solidaire

Appel à projets Economie Sociale et Solidaire (ESS)

Depuis le début de sa mise en œuvre, la politique de développement de l'économie sociale et solidaire du Département est en constante progression.

Les marchés publics poursuivent leur mobilisation des clauses sociales.

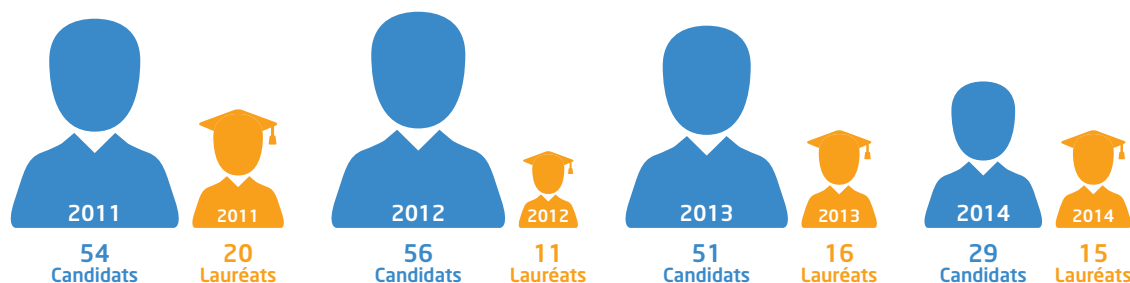
Nombre d'heures mobilisables dans le cadre des clauses sociales



L'appel à projets ESS a récompensé 62 lauréats (dotation totale de 2 091 599 € en fonctionnement et 966 151 € en investissement) grâce auxquels plus de 500 emplois ont été créés.

En 2014, un nouvel appel à projets plus réactif a été proposé, permettant d'instruire les candidatures tout au long de l'année avec des dotations augmentées (100 000 euros maximum en fonctionnement, et 50 000 euros maximum en investissement). A ce titre, 15 projets ont été proclamés « lauréats » à l'occasion du forum départemental de l'ESS, qui s'est tenu à l'Hôtel du Département le 20 novembre 2014.

Nombre de candidats et nombre de lauréats subventionnés dans le cadre de l'appel à projets Economie Sociale et Solidaire



3

**des pratiques
professionnelles
au service de
l'évaluation,
la gouvernance,
et de la
transversalité**

Attentif à la transparence, la sécurité juridique et à la maîtrise financière de son action ainsi qu'à l'amélioration continue du service rendu aux Alto-Séquanais, le Département doit s'assurer du bon usage des ressources publiques.

Ainsi, des missions d'audit, de contrôle, d'évaluation des politiques publiques et de conseil en organisation sont conduites par le Pôle Evaluation, Organisation et Méthodes (Direction de l'audit, du contrôle et de l'évaluation des politiques publiques- DACEP et Mission Organisation et Méthodes - MOM), suivant une programmation annuelle en concertation avec les différents pôles de la collectivité.

Des missions d'évaluation dans le but d'améliorer les politiques publiques et répondre aux besoins des citoyens

Ces missions d'évaluation permettent notamment :

- D'apprécier les effets d'un dispositif, d'un programme ou d'une politique sur les usagers, le plus objectivement possible : quels sont les résultats mesurables, les effets directs et indirects ?
- De développer la connaissance des processus de mise en œuvre : en quoi l'organisation a-t-elle favorisé ou gêné l'atteinte des objectifs ?
- D'aider les décideurs et les élus à porter un jugement sur la valeur de la politique : a-t-elle permis d'apporter une réponse efficiente aux problèmes à l'origine de son lancement ?

Une évaluation peut être conduite à plusieurs moments, et notamment en amont du processus d'élaboration d'une politique publique, afin d'étudier de manière prospective la pertinence et l'impact de la mesure projetée.

Des missions de conseil en organisation pour apporter une aide à la décision

Un soutien en matière de stratégie organisationnelle, mais aussi dans la mise en place de dispositifs et outils de pilotage afin d'accompagner les directions dans l'amélioration de leurs processus, de leur organisation. Les interventions se font sous forme de mode projet, associant des ressources internes au pôle, mais également issues d'autres pôles, en fonction des missions et des sujets à traiter. Corrélativement, un accompagnement et appui méthodologique peut être apporté aux services dans les actions et projets conduits.

Des missions d'audit pour contrôler la mise en œuvre des politiques et les risques associés

Les missions d'audit ont principalement pour objectif de donner l'assurance de l'application des décisions prises pour la mise en œuvre des politiques départementales et de permettre de maîtriser les risques induits par les évolutions de l'environnement des collectivités territoriales. Chaque rapport donne lieu à l'élaboration d'un plan d'actions, dont le suivi de la mise en œuvre est assuré tout au long de l'année, et de manière annuelle dans le cadre d'un comité de suivi des recommandations.

Des missions de contrôle des établissements sociaux et médico-sociaux pour améliorer la qualité de la prise en charge des usagers

Ce contrôle s'effectue dans les différentes catégories d'établissements (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, Maison d'Enfants à Caractère Social, foyer pour personnes handicapées...) qui présentent des difficultés importantes (financières, de personnel, plaintes d'usagers, problèmes liés à la sécurité...). Elles portent sur tous les aspects du fonctionnement de l'établissement.

En 2014, une quinzaine de missions ont été réalisés mais au-delà de conseils ponctuels, la DACEP et la MOM ont accompagné plusieurs directions ou Pôles dans leurs projets, qu'ils soient organisationnels ou liés à la préfiguration ou la mise en œuvre d'une politique.

A titre d'exemple, la DACEP a poursuivi sa collaboration avec la Direction de l'Autonomie pour la mise en place d'une démarche d'évaluation du schéma de l'autonomie (2014-2018). Elle a également réalisé, pour le compte de la DPMI-PE, plusieurs questionnaires de satisfaction diffusés dans les centres de protection maternelle et infantile, avant d'en analyser les résultats.

La DACEP a également travaillé cette année, en s'appuyant sur les pôles, à l'identification de l'ensemble des processus à l'œuvre dans la collectivité (processus métier, de management et transversaux). Au-delà de l'apport en termes de lisibilité et de compréhension des missions exercées, l'objectif de cette cartographie est d'identifier les risques et opportunités liés aux processus, mais également les connexions entre eux, dans une logique d'amélioration continue du service rendu à l'utilisateur.

Dans cette même logique, les équipes des directions du PEOM travaillent de concert sur les projets SI stratégiques ou transversaux, qui nécessitent un diagnostic et un accompagnement organisationnel dès l'amont du projet. La mise en œuvre de la feuille de route informatique de la Maison Départementale des Personnes Handicapées des Hauts-de-Seine (MDPH 92), conduite par le Pôle Solidarités, avec l'appui des équipes de la MOM, de la DSI et de la DACEP, s'est ainsi traduite en 2014, par des avancées concrètes en termes de dématérialisation des dossiers des usagers.

L'ensemble de ces missions contribue au renforcement de l'efficacité et de l'efficience des politiques et actions conduites, ainsi qu'à l'optimisation de l'organisation départementale. Elles sont également un outil de management qui favorise la mode projet et la transversalité, mais également le partage d'une culture évaluative au sein du Département.

3.2

La gouvernance

C2D Hauts-de-Seine

Le Département des Hauts-de-Seine dispose d'un Conseil de développement durable, le C2D, composé de 48 membres répartis au sein de quatre collèges (élu, acteurs socioprofessionnels, personnalités qualifiées de la société civile organisée, représentants associatifs). Le C2D 92 est chargé d'émettre des avis et des propositions en matière de développement durable sur saisine du Président du Conseil départemental.

Le 23 juin 2014, le Conseil de développement durable des Hauts-de-Seine a rendu son 13^{ème} avis, « Numérique et Très Haut Débit », portant sur les usages liés au déploiement du Très Haut Débit. Il a élaboré sa réflexion en examinant les usages du numérique, porteurs d'enjeux pour le territoire des Hauts-de-Seine qui pourront être amplifiés ou bouleversés par la généralisation du Très Haut Débit. Il a regroupé ces usages en six grands domaines : Enseignement, Travail, Ville, Loisirs-Tourisme-Culture, Santé, Relations Administration-Citoyens.

Pour chacune de ces thématiques, l'avis décrit les effets du numérique et ceux attendus (ou d'ores et déjà constatés) en raison du Très Haut Débit et énumère une série de préconisations en matière de politiques publiques. Ces préconisations visent ainsi à encourager les pouvoirs publics et tout particulièrement le Conseil départemental des Hauts-de-Seine à « soutenir, favoriser, encourager, expérimenter des usages innovants permis par le Très Haut Débit, au profit des acteurs économiques du territoire et des citoyens ».

En matière d'usages innovants, on peut ainsi citer les préconisations suivantes :

- Accompagner et organiser la mutualisation des contenus et ressources numériques, la mise en commun de parcours de formation en ligne créés par les enseignants (appel à projet, concours,...),
- Expérimenter un tiers-lieu relié au Très Haut Débit et offrant des services informatique disponibles grâce à la présence de la fibre,
- Expérimenter le pilotage d'objets connectés relevant du patrimoine départemental via le réseau Très Haut Débit,
- Mettre en place une stratégie digitale au niveau départemental dans les domaines du tou-

risme et de la culture, au service de contenus innovants et porteurs d'image (application de tourisme connecté, visites virtuelles,...),

- Impulser le développement d'applications innovantes de tourisme connecté,
- Expérimenter la diffusion via internet d'évènements culturels produits par le Conseil départemental et notamment en lien avec les spectacles de la future Cité musicale de l'île Seguin,
- Faire des Hauts-de-Seine un territoire pionnier pour des usages médicaux liés au Très Haut Débit (THD) et expérimenter les potentialités du numérique et du THD pour apporter une aide à l'autonomie, dans l'optique d'un maintien à domicile des personnes âgées et handicapées,
- Créer un portail unique et unifié des téléprocédures,
- Poursuivre la mise en place d'un Open Data territorial, fédérant au niveau départemental les données diffusées par les acteurs publics du territoire.

Ouverture des travaux du Conseil du développement durable des Hauts-de-Seine sur l'accessibilité de l'Open Data

Le 17 décembre 2014, le C2D a lancé ses nouveaux travaux sur l'ouverture des données publiques. La problématique de l'ouverture des données publiques et ses enjeux multiples :

- le décloisonnement des services et le partage d'informations,
- la modernisation de l'action publique,
- la diffusion envers le plus grand nombre d'informations jusqu'alors détenues par quelques uns,
- la transparence de l'action publique envers le citoyen,
- le ré-emploi des données publiées par des acteurs privés et son impact sur l'activité économique d'un territoire.

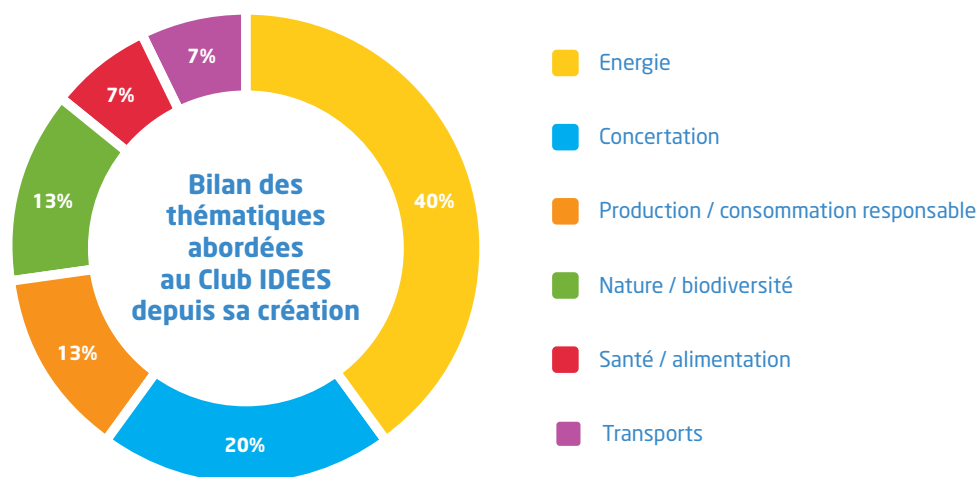


Club IDEES (Initiatives Durables pour l'Environnement, Economique et le Social)

Depuis sa création, en septembre 2008, le Club IDEES, fort de ses 516 membres, réunit à intervalle régulier des acteurs départementaux impliqués dans le développement durable pour partager des expériences et trouver des solutions à des problématiques communes. Ce Club a organisé 15 rencontres portant sur des thématiques variées en lien avec le développement durable. Les acteurs départementaux, associations, entreprises, élus et techniciens des collec-

tivités territoriales, sont invités à participer à ces réunions afin d'y trouver de l'information, de partager des expériences et d'aborder des sujets d'actualité. Les objectifs sous-jacents de ces rencontres sont de créer des liens entre acteurs et de susciter des initiatives nouvelles.

L'année 2014 a été marquée par deux sujets au cœur des préoccupations des collectivités : le transport et l'alimentation. En effet, le club a abordé, en janvier 2014, le thème de la mobilité durable en zone fortement urbanisée. Puis, il s'est axé, en juin, sur la problématique du gaspillage alimentaire, sujet d'actualité puisque 2014 était l'année de la lutte contre le gaspillage alimentaire.



Les rendez-vous économiques des Hauts-de-Seine

Initiés en 2012 par le Pôle Attractivité et Emploi les rendez-vous économiques des Hauts-de-Seine se sont poursuivis en 2014. Ils ont permis de nouer davantage de liens entre le monde économique et les acteurs locaux, à l'occasion de la présentation d'études réalisées par le Département ou de visites de grands pôles de développement du territoire.

Quatre rendez-vous économiques des Hauts-de-Seine ont été organisés en 2014 :

- Les entreprises étrangères dans les Hauts-de-Seine, en partenariat avec l'INSEE,
- La visite d'Issy Grid, avec la participation d'ERDF et de Bouygues Immobilier, (partenaires dans le projet Issy Grid),
- Les Hauts-de-Seine dans la métropole du Grand Paris, en partenariat avec la CCI des Hauts-de-Seine,
- Un « business tour » à La Défense a été organisé pour la presse et les collectivités du département à l'occasion du SIMI, avec une visite du chantier de l'Arena Nanterre-La Défense et de la tour Majunga.

Ces rendez-vous économiques sont rendus possibles par la poursuite des travaux engagés depuis plus de dix ans en matière d'analyse économique et d'immobilier d'entreprises.

Les Entretiens Albert-Kahn

S'inspirant des travaux précurseurs menés par le Comité National d'Etudes Sociales et Politiques au début du XXe siècle, les Entretiens Albert Kahn cherchent à aborder des thématiques d'actualité et prospectives et à servir de laboratoire d'innovation publique pour le Conseil départemental des Hauts-de-Seine. Leurs objectifs sont de favoriser une réflexion transversale sur les grandes questions de société, et en particulier celles liées à la mondialisation. Ils proposent :

- Des cycles de conférences sur des sujets socio-économiques et politiques qui feront l'objet de publications,
- Des rencontres ou « missions » spéciales à la demande du Département.

En 2014, les thématiques des entretiens Albert Kahn ont porté sur :

- Comment coopérer autrement de manière plus innovante et durable ?, le 2 avril 2014
- Sortir de la pauvreté, le 10 avril 2014,

- L'économie collaborative, quels potentiels pour les territoires ?, le 12 juin 2014,
- Démocratie et numérique, quels impacts en terme de gouvernance ?, le 18 septembre 2014,
- Bien vieillir dans vingt ans, dans le cadre de Question de famille, le 10 octobre 2014,
- Repenser l'action collective, le 13 novembre 2014.

3.3

La transversalité

La conduite du projet d'Open Data départemental

Dans le sillon de l'Open Data du Département qui associe une trentaine de services et plus d'une cinquantaine d'agents, l'administration optimise ses pratiques en favorisant l'échange et la transversalité en lien étroit avec le Pôle Cadre de Vie et Aménagement urbain, le Pôle Communication et le Pôle Evaluation, Organisation et Méthodes .

L'année 2014 a vu la publication de nouveaux jeux de données issus de l'administration départementale (48 publiés en juin 2014), ceci se traduisant par des pics de fréquentation de la plateforme. A la fin de l'année 2014, on recensait 107 jeux de données publiés relevant de 12 thématiques, 220 fichiers ressources, 24 500 utilisateurs et 125 000 pages vues. La hausse continue et régulière des téléchargements directs de données se poursuivait, pour un total de 6 300, tandis que le total de requêtes de données via les API (Application Programmable Interface) s'élevait fin 2014 à 40 000.

Application du guide de bonne tenue des chantiers

Le Conseil départemental a souhaité renforcer son engagement dans la réduction des nuisances de chantiers pour les riverains et les usagers en coordination étroite avec les communes concernées. Ce guide a été élaboré de façon transversale et est utilisé par l'ensemble des directions métiers concernés. L'intégration des engagements du Guide de bonne tenue des chantiers d'infrastructures dans les pratiques du Département a poursuivi son développement en 2014. Pour ce faire, au niveau des enrobés de voirie, la maîtrise d'œuvre annexe systématiquement le Guide de bonne tenue des chantiers d'infrastructures aux Cahiers de Clauses Techniques Particuliers (CCTP) de ses marchés de travaux. Des clauses et des pénalités appropriées sont intégrées dans les documents contractuels. Un outil de contrôle mensuel de la bonne mise en œuvre des prescriptions lors de la réalisation travaux est mis en œuvre.

Elaboration du rapport du développement durable

L'élaboration du rapport développement durable du Conseil départemental se fait depuis quatre ans en mettant en œuvre un projet transversal au sein de l'administration départementale, associant 27 correspondants répartis au sein des différents pôles, départements et directions. Plusieurs réunions de ces correspondants ont permis d'expliquer les attendus du rapport développement durable, la méthodologie de collecte des données et de débattre de la mise en place d'indicateurs permettant un suivi de l'impact des actions menées. Ces réunions se sont déroulées en parallèle d'entretiens bilatéraux menés au sein des pôles, départements et directions. Les données recensées ont alors été synthétisées et agrégées avant d'être retranscrites dans l'édition 2014 du rapport développement durable. Pour cette quatrième édition, une représentation graphique des données et des indicateurs a été introduite.

Animation de plusieurs réseaux d'acteurs du Département

Les réseaux d'animation permettent d'améliorer les échanges d'une même collectivité. Au sein du Département, plusieurs réseaux d'acteurs se sont développés au cours de ces dernières années : Conseillers prévention, correspondants et référents Hygiène et sécurité, correspondants développement durable et correspondants open data.



annexes

ANNEXES

** Les commentaires aux différents tableaux annexés sont dans le corps de texte du rapport.*

1. Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité

1.1. L'optimisation des déplacements des agents et la flotte automobile du Conseil départemental

Indicateur	Déclinaisons	Unité	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'agents abonnés aux transports en commun	- priorité à des modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre - accès égal aux territoires et aux services urbains	Nombre des agents abonnés	2760	2716	2751	2476	2342
Part des agents abonnés aux transports en commun*		Pourcentage des agents abonnés	42,0%	42,0%	43.6%	39,9%	38,3%
Consommation totale de carburants	- maîtrise des consommations et de la demande en énergie	Nombre de litres	304 634	369 148	349 889	315 129	275 874
Consommation totale de GPL	- priorité à des modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre - stratégies d'adaptation aux changements climatiques	Nombre de litres	8 869	6 806	7 722	7117,21	5530
Part du GPL		En pourcentage	2,9 %	1,8 %	2,2 %	2,3 %	2 %
Nombre d'agents concernés par la formation éco-conduite	- éducation et formation tout au long de sa vie - stratégies d'adaptation aux changements climatiques - actions visant la modification des comportements de consommation	Nombre d'agents	228	95	75	165	100

Indicateur	Déclinaisons	Unité	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de véhicules dans la flotte automobile	- maîtrise des consommations et de la demande en énergie - lutte contre la pollution des milieux	Nombre de véhicules	664	666	663	652	647
Nombre de véhicules électriques dans la flotte automobile	- priorité à des modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre - stratégies d'adaptation aux changements climatiques	Nombre de véhicules	0	52	154	166	189
Part des véhicules électriques dans la flotte automobile	- priorité à des modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre - stratégies d'adaptation aux changements climatiques	En pourcentage	0	7,8 %	23,2 %	25,5 %	29,2 %

1.2. L'efficacité énergétique dans les bâtiments de l'administration

Indicateur	Déclinaisons	Unité	2010	2011	2012	2013	2014
Consommation énergétique des bâtiments	- maîtrise des consommations et de la demande en énergie	En Gwhcf	124,01	116,59	119,26	135,87	115,23
Consommation énergétique des bâtiments corrigée	- maîtrise des consommations et de la demande en énergie	En Gwhcf	119,7	157,3	134,6	132,2	129,2
Consommation totale (bâtiments + éclairage public)	- maîtrise des consommations et de la demande en énergie	En Gwhcf	127,24	119,71	122,09	139,35	119,14
Consommation énergétique de l'éclairage public *	- maîtrise des consommations et de la demande en énergie	En Gwhcf	3,23	3,12	3,40	3,47	3,90
Nombre de CEE déposés	- maîtrise des consommations et de la demande en énergie - stratégies d'adaptation aux changements climatiques	Nombre de CEE en kWh	41 108 436	7 626 965	4 880 400	41 156 800	30 000 000

1.3. La maîtrise des consommables et la gestion des déchets

Indicateur	Déclinaisons	Unité	2010	2011	2012	2013	2014
Quantité de papiers consommés	- maîtrise des consommations et de la demande en énergie - réduction des déchets à la source	En tonne	201,7	184,3	202,0	180,5	156,2
Part des papiers recyclés / part de la quantité de papiers consommés	- maîtrise des consommations et de la demande en énergie - stratégies d'adaptation aux changements climatiques - développement d'une politique d'achats responsables	En pourcentage	26%	22%	25%	28%	25%
Quantité de papiers triés	- maîtrise des consommations et de la demande en énergie	En tonne	175	172	292	258	263
Part des papiers triés Quantité de papiers triés/ quantité de papiers consommés)	- stratégies d'adaptation aux changements climatiques	en %	86,7%	93,3 %	144,5%	142,9%	168,3%
DÉEE collectés *	- maîtrise des consommations et de la demande en énergie - stratégies d'adaptation aux changements climatiques	En tonne	49	16	40	128	31
Collecte de piles (mise en place en avril 2011)	- maîtrise des consommations et de la demande en énergie	En Kg	----	255	658	278	328
Collecte des lampes et tubes (2011)	- stratégies d'adaptation aux changements climatiques	En Kg	----	152	121	454	95

1.4. La commande publique responsable

Indicateur	Déclinaisons	Unité	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de procédures sur la plateforme de dématérialisation du Département	- réduction des déchets à la source - stratégies d'adaptation aux changements climatiques - éco-responsabilité des services publics	En unité	342	344	312	250	318
Part de clauses sociales dans les marchés publics	- lutte contre toute forme d'exclusion - inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous	En pourcentage	-	9,4 %	10,4 %	13,4 %	12,8%

1.5. Des finances saines et durables

Indicateur	Déclinaisons	Unité	2010	2011	2012	2013	2014
Montant de la dette par habitants	- fiscalité	En euros	152 €	125 €	104 €	123 €	105 €

1.6. La gestion des ressources humaines

Indicateur	Déclinaisons	Unité	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de jours de formation*	- éducation et formation tout au long de sa vie	Nombre de jours	24 000	23 638	20 781	17 005	15 565
Nombre d'agents concernés par les jours de formation *	- éducation et formation tout au long de sa vie	Nombre d'agents	4 019	3 978	3 965	3 223	3 188
Nombre d'apprentis	- éducation et formation tout au long de sa vie - inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous	Nombre d'agents	20	28	19	17	17
Nombre de stagiaires			/	624	635	502	500

Indicateur	Déclinaisons	Unité	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de signataires de la charte de l'agent Eco-responsable	<i>-participation de tous aux décisions collectives - stratégies d'adaptation aux changements climatiques</i>	Nombre de signataires	82	81	92	61	47
Part des femmes dans les effectifs	<i>- parité et égalité professionnelle</i>	En pourcentage	72,2 %	72,2 %	72,2 %	72.4%	72.5%
Part des femmes dans les postes d'encadrement	<i>- parité et égalité professionnelle</i>	En pourcentage	59 %	68 %	70 %	71,7 %	72 %

2. Bilan des politiques publiques et des actions mises en œuvre sur le territoire

2.1. La lutte contre le changement climatique

2.1.1 Les déplacements autrement

Indicateur	Déclinaisons	Unité	2010	2011	2012	2013	2014
Linéaires de Tramways aménagés	<i>- priorité à des modes de transports moins émetteurs en gaz à effet de serre</i>	En Km cumulés	28,5	28,5	44,5	44,5	51,5
Linéaires de métro aménagés	<i>- stratégies d'adaptation aux changements climatiques</i>	En Km cumulés	0	0	0	1,5	1,5
Couloirs de bus aménagés sous MOA du Département	<i>- priorité à des modes de transports moins émetteurs en gaz à effet de serre - stratégies d'adaptation aux changements climatiques</i>	En Km en cumulés	36,7	37,4	28,5	28,5	28,5

Indicateur	Déclinaisons	Unité	2010	2011	2012	2013	2014
Pistes cyclables aménagées sous MOA CG92	- priorité à des modes de transports moins émetteurs en gaz à effet de serre - stratégies d'adaptation aux changements climatiques	En km cumulés	91,7	97,3	106,5	117,6	121,0
Longueur cumulée des de lignes transport commun protégées	- priorité à des modes de transports moins émetteurs en gaz à effet de serre - stratégies d'adaptation aux changements climatiques	En km	65,2	65,9	73,0	74,5	77,5

2.2. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

2.2.1 La poursuite de la protection des espaces naturels sensibles (ENS) et des continuités écologiques, piétonnes et paysagères.

Indicateur	Déclinaisons	Unité	2010	2011	2012	2013	2014
Surfaces d'espaces naturels sensibles classés	- accès à un environnement de qualité - préservation de la diversité des habitats écologiques et des milieux	En ha	2788	2789	2789	2789	2891,5
Surfaces d'espaces naturels sensibles classés par habitants	- accès à un environnement de qualité - préservation de la diversité des habitats écologiques et des milieux	En m ² /hab	17,85 m ²	17,80 m ²	17,79 m ²	17,53 m ²	18,20 m ²

2.2.2 La découverte du patrimoine naturel des Hauts-de-Seine par ses habitants

Indicateur	Déclinaisons	Unité	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de participants présents à l'opération « Randonnées dans les Hauts-de-Seine »	- accès à un environnement de qualité - participation des habitants et des usagers	Nombre de personnes	-	782	485	264	329

2.2.3 La préservation des ressources

Indicateur	Déclinaisons	Unité	2010	2011	2012	2013	2014
Part des espaces verts gérés avec des procédés écologiques	- préservation de la diversité des habitats écologiques et des milieux - lutte contre les pollutions des milieux	En pourcentage	100 %	100 %	100 %	100 %	100%
Nombre de parcs départementaux labellisés Ecocert	- préservation de la diversité des habitats écologiques et des milieux - accès pour tous à un environnement de qualité - stratégies d'adaptation aux changements climatiques - recours aux écolabels et à la certification environnementale	Nombre de parcs	0	0	14	14	14
Surface totale des parcs départementaux	- accès pour tous à un environnement de qualité	Surfaces entretenues en ha	520,4	525,8	547,5	569	593
Surface active totale avec gestion des eaux pluviales à la source en m²	- stratégies d'adaptation aux changements climatiques - urbanisme et cadre de vie - gestion écologiquement rationnelle des déchets et des eaux usées	En m ²	72 519	40 612	97 252	96 104	165 135

2.3. L'épanouissement des alto-séquanais

2.3.1. Rendre la Seine aux habitants

Indicateur	Déclinaisons	Unité	2010	2011	2012	2013	2014
Berges de Seine aménagées à la promenade (en ml)	- accès pour tous à un environnement de qualité - Urbanisme et cadre de vie	En ml	340	900	410	700	370
	- préservation de la diversité des habitats écologiques et des milieux	ml cumulé	340	1 240	1 650	2 350	2 720

2.3.3. Les collégiens et le développement durable

Indicateur	Déclinaisons	Unité	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de collèges candidats au concours Trophées IDEES Junior (créé en 2011)	- gouvernance et démocratie participative - actions visant la modification des comportements de consommation	Nombre de collèges	-	8	11	15	6
Nombre d'éco-collèges ayant signé la charte d'engagement Eco-collège 92	- éducation et formation tout long de sa vie - gouvernance et démocratie participative	Nombre de collèges	-	-	11	3	3
	- action visant la modification des comportements de consommation (pédagogie, information...) - éco responsabilité des services publics	En cumulé	-	-	11	14	17
Nombre de collégiens sensibilisés au développement durable dans les collèges	- éducation et formation tout long de sa vie - éco responsabilité des services publics - actions visant la modification des comportements de consommation	Nombre de collégiens	799	590	909	1553	1 961
Indicateur	Déclinaisons	Unité	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de collèges		Nombre de collèges	/	/	35	68	93

bénéficiaire de ENC (Environnement Numérique des Collèges)	<i>- accès de chacun à une éducation de qualité - éducation et formation tout long de sa vie</i>						
Nombre d'élèves bénéficiaire de ENC (Environnement Numérique des Collèges)		Nombre de collégiens	/	/	2011/2012 6 582	2012/2013 9 600	2013/2014 54 357

2. 3.4 La culture, facteur de valorisation du territoire et vecteur de lien social

Indicateur	Déclinaisons	Unité	2010	2011	2012	2013	2014
Fréquentation des festivals de musique contemporaine <i>(Chorus, La Défense Jazz Festival, La Défense Tour Circus)</i>		Nombre de personnes	127 542	133 451	137 702	127 750	135 037
Fréquentation des 3 musées Départementaux <i>(Musée du domaine départemental de Sceaux, Musée départemental Albert-Kahn, Domaine départemental de la Vallée-aux-loups / Maison de Chateaubriand)</i>	<i>- accès et participation de chacun à une production culturelle de qualité - accès à des pratiques sportives et de loisirs adaptées à tous les publics</i>	Nombre de personnes	193 148	212 538	171 607	158 703	240 587
Indicateur	Déclinaisons	Unité	2010	2011	2012	2013	2014
Fréquentation du service éducatif	<i>- accès de chacun à</i>	Nombre		3 063	2 982	3 219	

des archives départementales (Capacité d'accueil maximum de 110 classes par an en moyenne)	<i>une éducation de qualité - accès et participation de chacun à une production culturelle de qualité</i>	d'élèves	2 832					3 996
Fréquentation du site Internet Archives & Patrimoine (Ouverture du site le 23 janvier 2012)	<i>culturelle de qualité - accès à des pratiques sportives et de loisirs adaptés à tous les publics</i>	Nombre de pages vues sur le site internet	0	0	662 636	1 282 899	1 445 392	

2.3.5. Accessibilité et handicap

Indicateur	Déclinaisons	Unité	2010	2011	2012	2013	2014
Vacan'Sports (Participation des jeunes en situation de handicap)	<i>- lutte contre toute forme d'exclusion - accès à des pratiques sportives et de loisirs adaptés à tous les publics</i>	Nombre de jeunes concernés	/	646	946	1 050	1 051
Plein air et Activités équestres adaptées	<i>- participation des habitants et des usagers</i>	Nombre de jeunes concernés	/	1 300	1 325	1 410	1 800

2.3.6. Le sport, vecteur de santé et de bien-être

Indicateur	Déclinaisons	Unité	2010	2011	2012	2013	2014
Vacan'Sports (Nombre de participants sur réservation)	<i>- accès à des pratiques sportives et de loisirs adaptés à tous les publics - participation des habitants et des usagers</i>	Nombre de jeunes concernés	16 489	18 291	18 951	17 106	18 154
Vacan'Sports (Nombre de passages en accès libre)		Nombre de passages	8 627	11 544	13 020	10 726	11 452

2.3.7. La sécurité routière

Indicateur	Déclinaisons	Unité	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de collégiens sensibilisés à la sécurité routière	- <i>sécurité et prévention de risques</i> - <i>Accès de chacun à une éducation de qualité</i>	Nombre de collégiens	4 150	6 990	8 406	7 125	8 512

2.4. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

2.4.1. Les solidarités au service de la cohésion sociale

Indicateurs	Déclinaisons	Au 31/12/2010	Au 31/12/2011	Au 31/12/2012	Au 31/12/2013	Au 31/12/2014
Nombre de mineurs et majeurs de moins de 21 ans pris en charge par l'ASE 92 (bénéficiaires d'une mesure d'accueil ou d'action éducative)	- lutte contre toute forme d'exclusion - satisfaction des besoins essentiels	5 895	5 760	5 948	5 890	5 882
dont nombre de mineurs		5 435	5 319	5 475	5 379	5 391
dont nombre de majeurs de moins de 21 ans		460	441	473	511	491

Indicateur	Déclinaisons	Unité	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de bénéficiaires de l'allocation aux familles hébergeant un ascendant	- lutte contre toute forme d'exclusion, - accès égal au territoire et aux services urbains - satisfaction des besoins essentiels : logement, eau, santé, environnement sain.	Nombre de Bénéficiaires concernés	262	257	239	220	196
Montants versés au titre de l'allocation aux familles hébergeant un Ascendant		En euros	973 800 €	961 758 €	932 700 €	856 800 €	806 700 €

Indicateur	Déclinaisons	Unité	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de bénéficiaires du titre Améthyste	- inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous - lutte contre toute forme d'exclusion - accès égal au territoire et aux services urbains	Nombre de Bénéficiaires concernés	54 500	52 900	53 027	43 891	47 760
Prix unitaire du titre Améthyste (annuel)		En euros	351,50 €	355,60 €	364,05 €	2 coûts : * 373,95 € * 433,30€	433,32 €
Dépenses engagées au nom du titre Améthyste		En euros	19 684 675 €	18 885 783 €	19 126 948 €	18 104 853 €	20 400 274 €
Nombre d'inscrits à PAM 92	- lutte contre toute forme d'exclusion - accès égal au territoire et aux services urbains	Nombre de Bénéficiaires concernés	/	/	1 334	1 575	1 098
Nombre de courses effectuées		Nombre de courses	/	/	29 290	30 142	31 041
Dépenses engagées au titre de PAM 92		En euros	/	/	2 428 020€	2 003 321 €	2 815 648 €

2.4.2. Les politiques territoriales de cohésion sociale

Indicateur	Déclinaisons	Unité	2010	2011	2012	2013	2014
Dispositif mobile (SAVU 92 *) * Service d'Aide aux Victimes d'Urgence	- <i>prévention de l'incivilité</i> - <i>sécurité et prévention des risques</i>	Nombre de victimes pris en charge	/	543	789	929	958
Dispositif statique (permanence dans les commissariats)		Nombre de victimes pris en charge	/	2 432	2 457	2 500	2 719
Sortants de prison pris en charge par le MRS	- <i>prévention de l'incivilité</i> - <i>accès égal à la justice</i> - <i>inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous</i>	Nombre de personnes	/	116	62	56	57

2.4.3. L'ouverture vers l'international

Initiatives Jeunes solidaires

Indicateur	Déclinaisons	Unité	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de dossiers reçus	- coopération internationale en matière de développement économique - promotion de l'économie solidaire - actions visant la modification des comportements de consommation (pédagogie, information, etc.)	Nombre de jeunes concernés	62	52	52	59	59
Nombre de dossiers éligibles		Nombre de jeunes concernés	41	33	47	55	54
Nombre de projets soutenus		Nombre de jeunes concernés	29	29	40	45	47
Montant global attribué		Montant	107 369 €	112 900 €	125 127 €	135 100 €	103 500 €
Nombre de jeunes des Hauts-de-Seine participant aux projets soutenus		Nombre de jeunes concernés	169	149	148	193	174
Nombre total de participants		Nombre de jeunes concernés	254	253	257	405	355

2.5. Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

2.5.1. Le développement économique du territoire et l'emploi

Indicateur	Déclinaisons	Unité	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de bénéficiaires du RSA accompagné par les tuteurs « Agir pour l'Emploi »	- Actions favorisant le recours à l'emploi local - inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous - accès égal aux territoires et aux services urbains	Nombre de bénéficiaires	/	1 498	1 659	1 795	2 148
Nombre de bénéficiaires du RSA ayant trouvé un emploi		Nombre de bénéficiaires	/	684	708	770	841
Taux de retour à l'emploi des tuteurs « Agir pour l'emploi »		Nombre de bénéficiaires	/	63 %	68 %	62 %	63 %

2.5.3. L'économie sociale et solidaire

Appel à projets ESS

Indicateur	Déclinaisons	Unité	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de candidats à l'appel à projets	- promotion de l'économie solidaire - éco-responsabilité des services publics	Nombre de candidats	/	54	56	51	29
Nombre de lauréats subventionnés		Nombre de lauréats	/	20	11	16	15
Nombre d'heures mobilisables dans le cadre des clauses sociales*		Nombre d'heures	/	13 983	72 880	170 000	342 000
Nombre d'heures réalisées		Nombre d'heures	/	11 500	27 000	70 000	168 690



Pôle Cadre de vie et aménagement urbain
Direction du Développement et de l'aménagement
Service Développement durable

Maquette
DDA-SITEP-UAG - G. Loison
Illustrations
DDA-SITEP- A. Medina, C. Aubert
Couverture
Pôle Communication - ER
Crédits photographiques
Pôle Communication - Service photo

Impression : Reprographie Conseil départemental 92

Septembre 2015

